

3 – ANNEXES

CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR PUBLIC MULTI-ESPECES

LE FAOU

Communauté de Communes
Presqu'Île de Crozon Aulne Maritime

Enquête publique 200080/35
septembre 2020

**Jean Luc PIROT Commissaire-
enquêteur**

AVERTISSEMENT : Le rapport produit par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique est constitué de quatre éléments indissociables :

Le présent rapport d'enquête

Les conclusions et avis du commissaire enquêteur

Les annexes

SOMMAIRE

III.1 - Organisation de l'enquête publique	3
III.1.1 - désignation du commissaire enquêteur	3
III.1.2 - Arrêté d'organisation de l'enquête.....	4
III.1.3 - Prolongation de délai de remise de rapport	9
III.2 - Publicité de l'enquête publique	10
III.2.1 - Affichage sur le site	10
III.2.2 - Affichage administratif.....	11
III.2.3 - Affichages extérieurs.....	15
III.2.4 - Presse quotidienne régionale	17
III.2.5 - Autres publicités	18
III.2.6 - Annonces presse (légal).....	20
III.3 - Avis d'enquête et mise en ligne du dossier sur les sites internet	21
III.3.1 - Site de la préfecture du Finistère.....	21
III.3.2 - Site de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime	22
III.4 - Observations et propositions du public	23
III.4.1 - Registres d'enquête	23
III.4.1.1 Registre de la mairie de LE FAOU	23
III.4.1.2 Registre de la mairie de HANVEC	28
III.4.2 - Courriers.....	29
III.4.3 - courriels	30
III.5 - Avis des conseils municipaux	55
III.6 - Procès-Verbal de Synthèse.....	61
III.7 - Mémoire en réponse	71
III.8 - Observations déposées hors délais	75
III.8.1 - Avant l'ouverture de l'enquête :	75
III.8.2 - Après l'ouverture de l'enquête :	75

III.ANNEXES

III.1 - ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

III.1.1 - DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 29 juillet 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E2000080 /35

CODE : 2

LE CONSEILLER DELEGUE

Vu, enregistrée le 17 juillet 2020, la lettre par laquelle le Préfet du Finistère demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime en vue de la création d'un abattoir public multi espèces route de Ty Men à Le Faou, ainsi que la note de présentation et le résumé non technique du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme.

Vu la décision du 24 mai 2019 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Luc Pirot est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet du Finistère et à M. Jean-Luc Pirot.

Copie en sera adressée, pour information, au président de la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime et aux maires des communes de Hanvec, Le Faou, Puis-de-Buis-les-Quimerch et Rosnoën.

Fait à Rennes, le 29 juillet 2020

Pour le président,
Pour ampliation

Le conseiller délégué,



V. Le Boëdec

D. Rémy

III.1.2 - ARRETE D'ORGANISATION DE L'ENQUETE



Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un abattoir multi-espèces, route de Ty Men à Le Faou par la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

LE PRÉFET DU FINISTÈRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement dans ses sections relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et aux enquêtes publiques, notamment les articles L.123-1 à L.123-18, L.181-1 à L.181-12, L.511-1 à L.512-6-1, L.512-14 à L.512-21, R.123-1 à R.123-27 et R.181-36 à R.181-38 ;

VU l'annexe à l'article R 511-9 du code de l'environnement susvisé constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée le 9 mai 2019, complétée le 6 juillet 2020 pour la création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à LE FAOU par la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sise ZAC de Kerdanvez à Crozon (29160) ;

VU les avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du 22 août 2019 et du 9 avril 2020 et les réponses, incluses dans le dossier, de la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime à ces avis ;

VU le rapport du 9 juillet 2020 de l'inspection des installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) concluant à la complétude et à la régularité du dossier de demande d'autorisation environnementale susvisée ;

VU la décision n° E20000080/35 du 29 juillet 2020 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Jean-Luc PIROT attaché principal territorial en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie du Covid-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le rapport du service environnement de la direction départementale de la protection des populations en date du 9 juillet 2020 concluant au caractère complet et régulier du dossier présenté,

42, BOULEVARD DU PLEIX
29320 QUIMPER CEDEX
Tél : 02 98 76 29 29
www.finistere.gouv.fr

CONSIDÉRANT que l'instruction du dossier n'a pu être menée dans les délais ordinaires en raison de la crise sanitaire ;

CONSIDÉRANT que le projet relève de la procédure d'autorisation après enquête publique au titre des nomenclatures d'une part des installations classées pour la protection de l'environnement et d'autre part des installations, ouvrages, travaux, aménagements soumis à la loi sur l'eau;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère ;;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - CONTENU ET CALENDRIER

La demande d'autorisation environnementale (installations classées pour la protection de l'environnement et installations, et ouvrages, travaux ou aménagements soumis à la loi sur l'eau) pour la création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à LE FAOU par la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sise ZAC de Kerdanvez à Crozon (29160) ; sera soumise à une enquête publique d'une durée de 33 jours du lundi 31 août 2020 à 09h00 au vendredi 2 octobre 2020 à 12h00.

L'enquête publique sera ouverte lundi 31 août 2020 à 09h00 à la mairie de LE FAOU commune siège de l'enquête publique.

Le dossier de l'enquête publique contient les pièces suivantes :

- la demande d'autorisation environnementale du porteur de projet comportant en particulier les coordonnées du maître d'ouvrage, une étude d'impact, une étude de dangers, des annexes et des plans ;
- les avis du 22 août 2019 du 9 avril 2020 émis par la mission régionale d'autorité environnementale et les réponses du pétitionnaire ;
- le présent arrêté d'ouverture d'enquête publique ;

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (contact : Mme Armelle PRIGENT-LEMETAIS, Pole Environnement/développement durable) par téléphone 02 98 27 24 76 ou par courriel : contact@comcom-crozon.bzh.

ARTICLE 2 - DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

M. Jean-Luc PIROT attaché principal territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. En cas d'empêchement, le président du tribunal administratif ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête.

ARTICLE 3 - PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE

Le rayon d'affichage de l'avis au public prévu par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est de 3 kilomètres et comprend les communes de LE FAOU, ROSNOËN, HANVEC et PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H concernées par les risques et inconvénients dont l'installation peut être la source.

Dans chacune de ces communes, l'avis d'ouverture d'enquête sera annoncé par voie d'affichage quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et restera visible pendant toute la durée de celle-ci. Les maires concernés adresseront au préfet du Finistère un certificat d'affichage attestant l'accomplissement de cette formalité.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le pétitionnaire procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Cet affichage, prévu au IV de l'article R.123-11 du code de l'environnement, devra être visible et lisible de la voie publique et être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié par le préfet du Finistère, aux frais du pétitionnaire, quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux (éditions du Finistère). Cet avis au public sera rappelé dans les mêmes éditions dans les huit premiers jours suivant l'ouverture de l'enquête publique.

L'avis au public est consultable, dans le même délai, sur le site internet de la préfecture du Finistère à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et sur le site : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier, composé des pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse du pétitionnaire à cet avis est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public aux mairies de LE FAOU et HANVEC, et à la préfecture du Finistère. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture du Finistère à l'adresse indiquée à l'article 3 du présent arrêté et celui de la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (<https://www.comcom-crozon.bzh/>).

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de LE FAOU aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Toute personne intéressée est invitée à s'enquérir des mesures sanitaires en vigueur avant tout déplacement pour consulter le dossier ou rencontrer le commissaire-enquêteur.

ARTICLE 5- OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit sur le registre mis à disposition dans les mairies de LE FAOU (commune siège de l'enquête), et HANVEC, soit par correspondance (mairie de Le Faou, place aux Foires, 29590 Le Faou) soit par voie électronique (courriel : abattoir.lefaou@gmail.com) au nom de M. Jean-Luc PIROT, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions adressées par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre sont consultables, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête et sur le site internet mentionné à l'article 4 du présent arrêté.

Les observations et propositions reçues par voie postale ou électronique seront annexées au registre du siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public dans les mairies de LE FAOU et HANVEC les jours et heures ci-après :

le lundi	31 août 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU
le mardi	8 septembre 2020	de 14 H 00 à 17 H 00	HANVEC
le mercredi	16 septembre 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU
le jeudi	24 septembre 2020	de 14 H 00 à 17 H 00	HANVEC
le vendredi	2 octobre 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6- COMMUNICATION DU DOSSIER

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du code de l'environnement.

ARTICLE 7 - CONSULTATION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les conseils municipaux des communes de LE FAOU, ROSNOËN, HANVEC et PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H sont appelés à donner leur avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. À cette fin, un dossier dématérialisé est communiqué au conseil municipal de chaque commune concernée par l'enquête publique.

ARTICLE 8 - COMPLEMENT DE DOSSIER VERSÉ EN COURS DE CONSULTATION

Lorsqu'il entend faire compléter le dossier par des documents utiles à la bonne information du public dans les conditions prévues à l'article L.123-13 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur en fait la demande au responsable du projet ; cette demande ne peut porter que sur des documents en la possession de ce dernier.

Les documents ainsi obtenus ou le refus motivé du responsable du projet sont versés au dossier tenu au siège de l'enquête et sur le site internet dédié. Lorsque de tels documents sont ajoutés en cours d'enquête, un bordereau joint au dossier d'enquête mentionne la nature des pièces et la date à laquelle celles-ci ont été ajoutées au dossier d'enquête.

ARTICLE 9 - VISITE DES LIEUX PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Lorsqu'il a l'intention de visiter les lieux concernés par le projet à l'exception des lieux d'habitation, le commissaire enquêteur en informe au moins quarante-huit heures à l'avance les propriétaires et les occupants concernés, en leur précisant la date et l'heure de la visite projetée.

Lorsque ceux-ci n'ont pu être prévenus, ou en cas d'opposition de leur part, le commissaire enquêteur en fait mention dans le rapport d'enquête.

Le commissaire enquêteur peut également auditionner toute personne ou tout service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet. Le refus éventuel, motivé ou non, de demande d'information ou l'absence de réponse est mentionné par le commissaire enquêteur dans son rapport.

ARTICLE 10- RÉUNION PUBLIQUE, PROLONGATION DE LA CONSULTATION

Lorsqu'il estime que l'importance ou la nature du projet ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur en informe le préfet du Finistère ainsi que le responsable du projet en leur indiquant les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion.

Le commissaire enquêteur définit, en concertation avec le préfet du Finistère et le responsable du projet, les modalités d'information préalable du public et du déroulement de cette réunion.

En tant que de besoin, la durée de l'enquête peut être prolongée dans les conditions prévues à l'article L.123-9 du code de l'environnement, notamment pour permettre l'organisation d'une réunion publique.

À l'issue de la réunion publique, un compte rendu est établi par le commissaire enquêteur et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet ainsi qu'au préfet du Finistère. Ce compte rendu ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet sont annexés par le commissaire enquêteur au rapport d'enquête.

ARTICLE 11 - CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos par le commissaire enquêteur qui rencontre, dans les huit jours, le responsable du projet. Il communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse au responsable du projet qui dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 12 - RÉDACTION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS

Le commissaire enquêteur établit un rapport unique qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Il consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées au titre des différentes réglementations mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet au préfet du Finistère le dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre mis à disposition du public et des pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions au président du tribunal administratif de Rennes.

Le rapport, les conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, le mémoire en réponse du demandeur sont adressés par le préfet du Finistère au demandeur ainsi qu'à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné pour y être sans délai tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et sur le site : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/> pendant un an.

ARTICLE 13 - AUTORITE DÉCISIONNAIRE

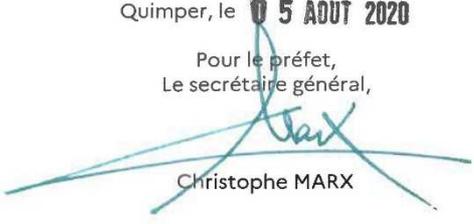
Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour autoriser la création de l'abattoir multi-espèces situé route de Ty Men à Le Faou par la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

ARTICLE 14 - EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, les maires des communes de LE FAOU, ROSNOËN, HANVEC, PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H et le président de la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Quimper, le **05 AOUT 2020**

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Christophe MARX

Destinataires :

- Mairie de Le Faou
- Mairies de Rosnoën, Hanvec et Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h
- Mme l'inspecteur de l'environnement – spécialité installations classées – UD 29 DREAL
- Monsieur le président de la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime
- Monsieur Jean-Luc PIROT, commissaire-enquêteur

III.1.3 - PROLONGATION DE DELAI DE REMISE DE RAPPORT



Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Quimper, le 22 octobre 2020

Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par : Julien Lefilleul
Tél : 02.98.76.28.94
Mél : julien.lefilleul@finistere.gouv.fr

Monsieur,

Par votre courrier du 21 octobre 2020, vous demandez à bénéficier d'un délai de quinze jours après le 29 octobre 2020 pour remettre votre rapport d'enquête publique sur le projet de nouvel abattoir envisagé à Le Faou. Vous motivez cette demande par le délai que vous demande le responsable du projet pour répondre aux observations résultant de l'enquête publique.

Votre demande est motivée et faite en accord avec le responsable du projet, aussi en application de l'article L123-15 du code de l'environnement, je vous accorde un délai de quinze jours pour me remettre votre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet, le Directeur de Cabinet,

Aurélien ADAM

Monsieur Jean Luc PIROT, commissaire-enquêteur



copie :

- Sous-préfecture de Châteaulin
- Mme l'inspecteur de l'environnement – DDPP 29
- Monsieur le président de la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

42, boulevard Duplex
29320 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 76 29 29
www.finistere.gouv.fr

III.2 - PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

III.2.1 - AFFICHAGE SUR LE SITE



III.2.2 - Affichage administratif

PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS SOUMIS À LA LOI SUR L'EAU

Une enquête publique est ouverte sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à LE FAOU par la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sise ZAC de Kerdanvez à Crozon (29160).

L'enquête durera 33 jours : du lundi 31 août 2020 à 09 H 00 au 2 octobre 2020 à 12 H 00. Elle se tiendra à la mairie de Le Faou, commune-siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Hanvec.

Les communes concernées sont : LE FAOU, HANVEC, ROSNOËN et PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Luc PIROT attaché principal territorial en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies de Le Faou et Hanvec :

le lundi	31 août 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU
le mardi	8 septembre 2020	de 14 H 00 à 17 H 00	HANVEC
le mercredi	16 septembre 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU
le jeudi	24 septembre 2020	de 14 H 00 à 17 H 00	HANVEC
le vendredi	2 octobre 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU

Toute personne intéressée est invitée à s'enquérir des mesures sanitaires en vigueur avant tout déplacement pour consulter le dossier ou rencontrer le commissaire-enquêteur.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête mis à disposition aux mairies de Le Faou et Hanvec. Ces observations et propositions pourront être adressés à l'attention du commissaire enquêteur, par courriel à la mairie de Le Faou (abattoir.lefaou@gmail.com), par voie postale à l'adresse suivante : *Mairie de Le Faou – place des Foires - 29590 LE FAOU.*

Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sous l'un des formats papier ou informatique au moins, aux mairies de Le Faou et Hanvec et à la préfecture du Finistère. Il est toujours consultable en format informatique à la mairie de Le Faou

Il est également consultable sur les sites internet suivants ;

- <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales> , - <https://www.comcom-crozon.bzh/>.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse du pétitionnaire à cet avis.

L'autorité compétente pour autoriser ou refuser ce projet est le préfet du Finistère.



Affichage à l'entrée de la mairie de ROSNOËN – le 8 septembre 2020

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE de HANVEC

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

RÉGIME DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(enquête publique)

Le maire de la commune de Hanvec

certifie qu'un avis faisant connaître les modalités du déroulement de l'enquête publique ouverte par l'arrêté préfectoral du 5 août 2020 sur la demande présentée par la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sise ZAC de Kerdanvez à Crozon (29160) en vue d'obtenir l'autorisation de créer et d'exploiter d'un abattoir multi-espèces route de Ty Men à Le Faou a été affiché conformément à la réglementation en vigueur, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à Hanvec le 4 octobre 2020

LE MAIRE,



Entrée de la mairie de HANVEC
(Commissaire-enquêteur – 20 aout 2020)



Entrée de la mairie de LE FAOU
 (Commissaire-enquêteur – 20 août 2020)



Entrée de la Communauté de Communes
 Presqu’île de Crozon - Aulne Maritime (annexe de
 LE FAOU) – Commissaire-enquêteur le
 20 août 2020



III.2.3 - Affichages extérieurs



Entrée du bourg de HANVEC
(Commissaire-enquêteur – 20 août 2020)



Entrée de l'agglomération de ROSNOËN –
(Commissaire-enquêteur – 8 septembre 2020)



Entrée Est de l'agglomération de LE FAOU –
(Commissaire-enquêteur – 8 septembre 2020)



Entrée nord de l'agglomération de LE FAOU –
(Commissaire-enquêteur – 20 août 2020)



Accès Nord de Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h
(Commissaire-enquêteur – 16 septembre 2020)



HANVEC - Côté SIZUN entrée du Bourg route de La Gare à Croas Ar Halvé



HANVEC - Côté rétrécissement de la route Départementale N° 47, sur la Route d'Irvillac, au niveau du carrefour qui mène à Boudourec.



III.2.4 - Presse quotidienne régionale

LE FAOU

Nouvel abattoir : enquête publique du 31 août au 2 octobre

La construction du nouvel abattoir est prévue route de Ty Men, au Faou. Le projet est porté par la CCPCAM et les permis de construire a été déposé. L'enquête publique aura lieu du 31 août au 2 octobre. Elle concerne les communes d'Hanvec, Le Faou, Rosnoën et Pont-de-Buis.

Jean-Luc Piro, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie : au Faou le 31 août, le 16 septembre, le 2 octobre de 9 h à 12 h ; et à Hanvec le 8 et 14 septembre, de 14 h à 17 h. Le public pourra aussi consigner ses observations sur un registre d'enquête en mairie.

Le Télégramme

Le Télégramme (Bretagne)

samedi 29 août 2020 115 mots, p. 6CHA-PLEVY

Le Télégramme

Le Télégramme (Bretagne)

mercredi 2 septembre 2020 230 mots, p. 5CHA-CROZZ

Mercredi 2 septembre 2020

LE FAOU

Enquête publique sur le nouvel abattoir

Le permis de construire un nouvel abattoir a été accordé en février. Une enquête publique est lancée pour recueillir l'avis de la population.

« Le projet d'abattoir multi espèces est conçu de façon à minimiser son impact sur l'environnement », déclare Mickaël Kernéis (à droite).

Évoquée pour la première fois en 2000, l'étude d'un nouvel abattoir débute en 2008 et la CCPCAM devient porteur du projet en 2010. Un nouvel abattoir est nécessaire pour accompagner le développement des circuits courts dans le département.

Lundi matin, Mickaël Kernéis, président de la CCPCAM, a accueilli Jean-Luc Piro, commissaire enquêteur pour la première permanence de l'enquête publique. « C'est une étape très attendue, autant par les porteurs du projet que par la population », déclare Mickaël Kernéis. Après deux ans de préparation avec les services de l'État, le permis de

construire a été accordé en février. Cette phase de concertation avec le public permet d'améliorer le projet avec la population », constate Jean-Luc Piro.

Jusqu'au 2 octobre

L'enquête publique se déroule jusqu'au 2 octobre pour Hanvec, Le

Faou, Rosnoën et Pont-de-Buis. Au Faou, les 16 septembre et 2 octobre, de 9 h à 12 h ; à Hanvec, les 8 et 14 septembre de 14 h à 17 h. Le public pourra aussi consigner ses observations sur un registre d'enquête à la mairie.

Le commissaire enquêteur rendra son avis début novembre.

Ouest France (Nord-Finistère) | 16 sept. 2020

On donne son avis sur le projet d'abattoir

Le Faou — Une enquête publique est ouverte jusqu'au 2 octobre sur le projet d'un nouvel abattoir public au Faou.

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 2 octobre sur le projet d'un nouvel abattoir public au Faou. PHOTO: ARCHIVES OUEST-FRANCE

Le projet d'abattoir départemental qui doit voir le jour au Faou, avance. Après l'inscription au budget 2020 de la communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (CCPCAM), c'est l'heure de l'enquête publique.

Une étape obligatoire durant laquelle il est possible de consulter le dossier et de faire part de ses questions, réactions et remarques au commissaire enquêteur qui en prend compte pour rédiger son rapport final.

Le nouvel abattoir doit accueillir les éleveurs de l'ensemble du département, toutes filières confondues, avec une capacité demandée de 5 000 tonnes par an (2 000 t actuellement).

Si tout se passe bien, les premiers coups de pioche pourraient intervenir en 2021, sur une parcelle de 23 326 m² pour un bâtiment de 3 091 m². « Mais il y aurait encore deux années avant que les premières recettes ne tombent », expose

Mickaël Kernéis, le maire de Rosnoën, en janvier 2020 au moment du vote du budget. Le coût de l'outil est estimé à 7,6 millions d'euros.

L'enquête est ouverte jusqu'au 2 octobre, à midi. Les communes concernées sont Le Faou, Hanvec, Rosnoën et Pont-de-Buis-lès-Quimerch. Le siège de l'enquête est à la mairie du Faou.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiennent mercredi 16 septembre, de 9 h à 12 h (mairie du Faou), jeudi 24 septembre, de 14 h à 17 h (mairie d'Hanvec) et vendredi 2 octobre, de 9 h à 12 h, (mairie du Faou).

Le public peut également consigner ses observations et propositions sur les registres mis à disposition dans les mairies du Faou et d'Hanvec ou les adresser par courriel à abattoir.lefaou@gmail.com ou par voie postale à : Mairie - place aux Foires - 29 590 Le Faou.

Le Télégramme

Le Télégramme (Bretagne)

dimanche 13 septembre 2020 192 mots, p. 12CZ1

Crozon

CROZON

Projet d'abattoir au Faou : l'enquête publique ouverte aux presqu'îliens

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 2 octobre sur le projet de création d'un nouvel abattoir public multi-espèces au Faou, par la Communauté de communes. Le siège de l'enquête est à la mairie du Faou et, si les communes les plus concernées sont Le Faou, Hanvec, Rosnoën et Pont-de-Buis-lès-Quimerch, la Comca à néanmoins voulu multiplier les lieux de consultation du dossier papier, notamment au siège de la Comcom, à Crozon, zone de Kerdan-

vez.

Plusieurs permanences avec un commissaire enquêteur

Les habitants peuvent également consigner leurs observations et propositions sur les registres d'enquête mis à disposition dans les mairies du Faou et Hanvec ou, pour les presqu'îliens, les adresser soit par courriel à abattoir.lefaou@gmail.com soit par voie postale à Mairie du Faou, place aux Foires, 29590 Le Faou.

Par ailleurs, un commissaire enquêteur tiendra une permanence le mercredi 16 septembre, de 9 h à 12 h à la mairie du Faou ; le jeudi 24 septembre, de 14 h à 17 h à la mairie d'Hanvec et le vendredi 2 octobre, de 9 h à 12 h au Faou.

Pratique

En savoir plus sur le projet d'abattoir : comcom-crozon.bzh, rubrique « actualités ».

Le Télégramme - Châteaulin | 6 oct. 2020

Abattoir : fin de l'enquête publique

● Vendredi matin avait lieu la dernière permanence de l'enquête publique concernant le nouvel abattoir. Peu de visite publique, mais une vingtaine d'observations sur internet. « Certains se posent encore la question de l'intérêt de l'abattoir, déclare Jean Luc Pirot, commissaire enquêteur. Mais il y a peu d'inquiétude au niveau de l'environnement ».

Un procès-verbal de synthèse sera fourni dans la semaine et le rapport définitif dans un mois. Le projet passera ensuite en commission départementale avant décision définitive du préfet.

Pratique
Le projet aussi sur www.comcom-crozon.com



III.2.5 - Autres publicités



Affichage au Super U de Le Faou le 20 août 2020
(crédit : CCPCAM)

*Affichage Caisse de Crédit Agricole de Le Faou le
20 août 2020 (crédit : CCPCAM)*



*Affichage Boulangerie La Mamounette – Le Faou le
20 août 2020 (crédit : CCPCAM)*

III.2.6 - ANNONCES PRESSE (LEGALES)

<p> Le Télégramme - Brest 12 août 2020</p> <h3>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</h3> <p>Autorisation environnementale : installations classées pour la protection de l'environnement, installations, ouvrages, travaux, aménagements soumis à la loi sur l'eau.</p> <p>Une enquête publique est ouverte sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à Le Faou par la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sise ZAC de Kerdanvez à Crozon (29160).</p> <p>L'enquête durera 33 jours, du lundi 31 août 2020, à 9 h, au 2 octobre 2020, à 12 h. Elle se tiendra à la mairie de Le Faou, commune-siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Hanvec.</p> <p>Les communes concernées sont : Le Faou, Hanvec, Rosnoën et Pont-de-Buis-Lès-Quimerch.</p> <p>Le commissaire enquêteur est M. Jean-Luc Pirot, attaché principal territorial à la retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.</p> <p>Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies de Le Faou et Hanvec : le lundi 31 août 2020, de 9 h à 12 h, Le Faou ; le mardi 8 septembre 2020, de 14 h à 17 h, Hanvec ; le mercredi 16 septembre 2020, de 9 h à 12 h, Le Faou ; le jeudi 24 septembre 2020, de 14 h à 17 h, Hanvec ; le vendredi 2 octobre 2020, de 9 h à 12 h, Le Faou.</p> <p>Toute personne intéressée est invitée à s'enquérir des mesures sanitaires en vigueur avant tout déplacement pour consulter le dossier ou rencontrer le commissaire enquêteur.</p> <p>Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête mis à disposition aux mairies de Le Faou et Hanvec. Ces observations et propositions pourront être adressées à l'attention du commissaire enquêteur, par courriel à la mairie de Le Faou (abattoir.lefaou@gmail.com), par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Le Faou, place des Foires, 29590 Le Faou. Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site Internet susmentionné.</p> <p>Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sous l'un des formats papier ou informatique au moins, aux mairies de Le Faou et Hanvec et à la préfecture du Finistère. Il est toujours consultable en format informatique à la mairie de Le Faou. Il est également consultable sur les sites Internet suivants : http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales, https://www.comcom-crozon.bzh/</p> <p>Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R123-8 du Code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse du pétitionnaire à cet avis.</p> <p>L'autorité compétente pour autoriser ou refuser ce projet est le préfet du Finistère.</p>	<p> Le Télégramme - Brest 1 sept. 2020</p> <p>PREFET DU FINISTERE</p> <h3>RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</h3> <p>Autorisation environnementale : installations classées pour la protection de l'environnement, installations, ouvrages, travaux, aménagements soumis à la loi sur l'eau.</p> <p>Une enquête publique est ouverte sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à Le Faou par la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, sise ZAC de Kerdanvez à Crozon (29160).</p> <p>L'enquête durera 33 jours, du lundi 31 août 2020, à 9 h, au 2 octobre 2020, à 12 h. Elle se tiendra à la mairie de Le Faou, commune-siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Hanvec.</p> <p>Les communes concernées sont : Le Faou, Hanvec, Rosnoën et Pont-de-Buis-Lès-Quimerch.</p> <p>Le commissaire enquêteur est M. Jean-Luc Pirot, attaché principal territorial à la retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.</p> <p>Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies de Le Faou et Hanvec : le lundi 31 août 2020, de 9 h à 12 h, Le Faou ; le mardi 8 septembre 2020, de 14 h à 17 h, Hanvec ; le mercredi 16 septembre 2020, de 9 h à 12 h, Le Faou ; le jeudi 24 septembre 2020, de 14 h à 17 h, Hanvec ; le vendredi 2 octobre 2020, de 9 h à 12 h, Le Faou.</p> <p>Toute personne intéressée est invitée à s'enquérir des mesures sanitaires en vigueur avant tout déplacement pour consulter le dossier ou rencontrer le commissaire enquêteur.</p> <p>Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête mis à disposition aux mairies de Le Faou et Hanvec. Ces observations et propositions pourront être adressées à l'attention du commissaire enquêteur, par courriel à la mairie de Le Faou (abattoir.lefaou@gmail.com), par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Le Faou, place des Foires, 29590 Le Faou. Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site Internet susmentionné.</p> <p>Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sous l'un des formats papier ou informatique au moins, aux mairies de Le Faou et Hanvec et à la préfecture du Finistère. Il est toujours consultable en format informatique à la mairie de Le Faou. Il est également consultable sur les sites Internet suivants : http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales, https://www.comcom-crozon.bzh/</p> <p>Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R123-8 du Code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse du pétitionnaire à cet avis.</p> <p>L'autorité compétente pour autoriser ou refuser ce projet est le préfet du Finistère.</p>
<p> Ouest France (Nord-Finistère) 13 août 2020</p> <p>minute) www.ouestfrance.fr mbr 2019, 7 du 28 dé- commerce drement mil- ouestfrance.fr</p> <p>Préfet du FINISTÈRE</p> <p>Société 37, rue Jean-M 29229 E</p> <p>«FINI</p> <p>Société anc de consumma et à directoire et Siège soc 292 RCS Bre</p> <p>CONV ASSEMBLÉ ORDINA</p> <p>Sur première cor res de notre soci assemblée génér mardi 1er septem siège social à l'ef dre du jour suiva - rapports du dire la société pend présentation des clos le 31 décem - rapport du cons - rapports du cor sur l'exécution d conventions visé Code de comm - approbation de l'exercice clos le quits aux mem Conseil de survei - affectation du r - constatation de social, - mandat des mer veillance,</p> <p>Installation classées pour la protection de l'environnement Autorisation environnementale Installations, ouvrages, travaux, aménagement soumis à la loi sur l'eau</p> <h3>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</h3> <p>Une enquête publique est ouverte sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à Le Faou par la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sise Zac de Kerdanvez à Crozon (29160).</p> <p>L'enquête durera 33 jours, du lundi 31 août 2020 à 9 h 00 au 2 octobre 2020 à 12 h 00. Elle se tiendra à la mairie de Le Faou, commune-siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Hanvec.</p> <p>Les communes concernées sont : Le Faou, Hanvec, Rosnoën et Pont-de-Buis-Lès-Quimerch.</p> <p>Le commissaire enquêteur est M. Jean-Luc Pirot, attaché principal territorial en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.</p> <p>Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies de Le Faou et Hanvec : - le lundi 31 août 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, Le Faou, - le mardi 8 septembre 2020, de 14 h 00</p> <p>Crann</p> <p>Gouesnou. Gouesnou. www.ouestfrance.fr /ann.</p>	<p> Ouest France (Nord-Finistère) 1 sept. 2020</p> <p>Préfet du FINISTÈRE Commune de PLOUGOURVEST</p> <p>Installation classées pour la protection de l'environnement Autorisation environnementale Installations, ouvrages, travaux, aménagement soumis à la loi sur l'eau</p> <h3>RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</h3> <p>Par arrêté préfectoral du 14 août 2020, l'ouverture d'une consultation du public de quatre semaines a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par la société Tigreat pour l'extension de son élevage bovin à l'engrais au lieu-dit Kersalou à Plougourvest et la mise à jour de son plan d'épandage.</p> <p>Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines du 21 septembre 2020 au 18 octobre 2020 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de Plougourvest où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture par écrit ou par voie électronique - prefdcp@finistere.gouv.fr</p> <p>Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et préalablement à tout déplacement en mairie-siège, il appartient au public de contacter les services de la mairie afin de prendre connaissance des mesures sanitaires à respecter.</p> <p>Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère - www.finistere.gouv.fr - publications - publications légales Consultation du public Elevages.</p>

III.3 - AVIS D'ENQUETE ET MISE EN LIGNE DU DOSSIER SUR LES SITES INTERNET

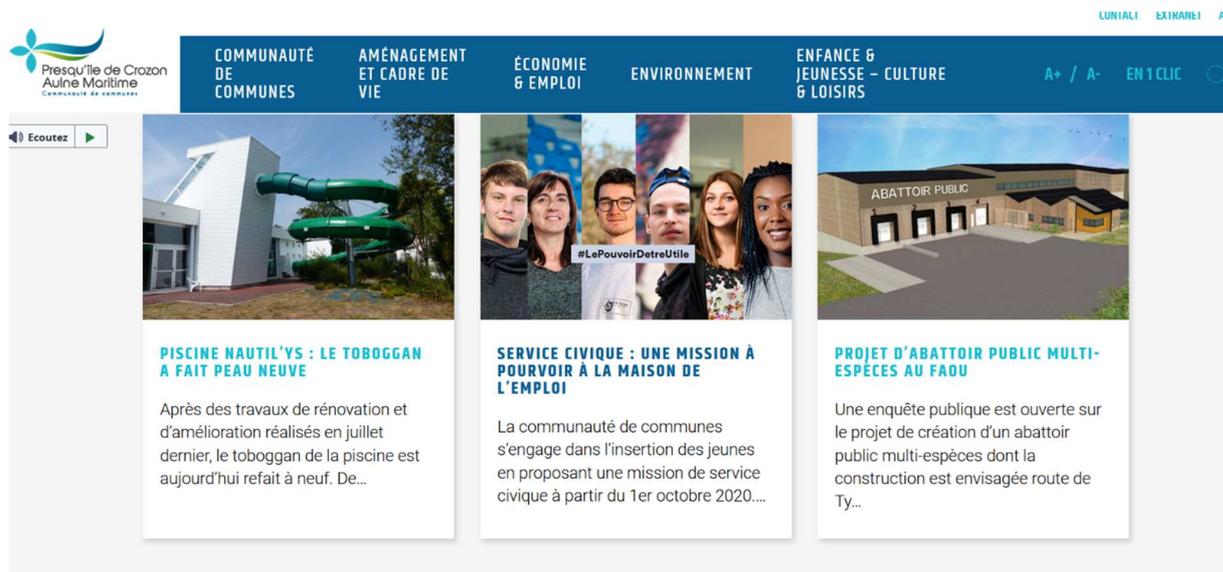
III.3.1 - SITE DE LA PREFECTURE DU FINISTERE



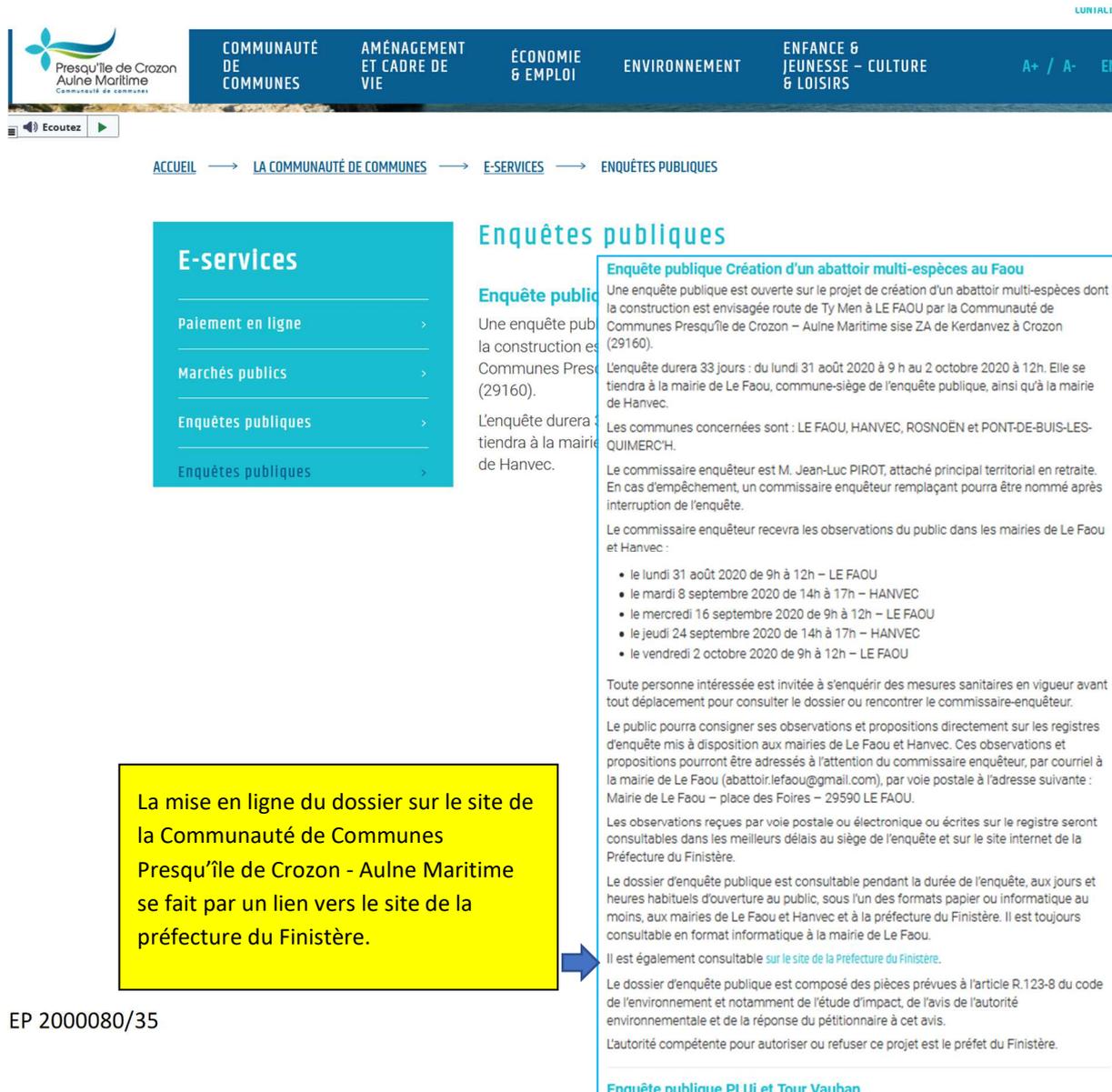
(copies d'écran les 18 et 24 août 2020)



III.3.2 - SITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON - AULNE MARITIME



(page d'accueil : <https://www.comcom-crozon.com/> copie d'écran le 18 août 2020)



III.4 - OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

III.4.1 - REGISTRES D'ENQUETE

III.4.1.1 Registre de la mairie de LE FAOU

<u>Observations du public</u>		
date		signatures
	Permanence du 31 août 2020 - 27 Ouverture d'enquête	
	Fin de permanence	127
<p>(RF-1)</p> <p>16/09/2020</p>	<p>Permanence du 16 sept 2020 - 9</p> <p>Au sujet de l'abattoir: je souhaite que les animaux soient bien traités, qu'ils ne se voient pas partir... c'est pourquoi il me semble important de refuser l'abattage sans étourdissement (rituel halal et casher), même avec drogues! Nous sommes en France et nous devons évoluer en tenant compte de l'éthique, l'animal est un être sensible et ressent de la peur... certains pays l'ont compris et refusent systématiquement l'abattage rituel sans étourdissement si l'animal met un sacré laps de temps à agoniser dans son sang. De plus ce genre de méthode n'est pas sans risque - car on peut avoir la bactérie E. coli qui contamine la viande. Voir sur Internet les vidéos de l'association "Vigilance halal" que montre le Docteur vétérinaire PHILIPPI - certaines personnes ont été malades et ne se sont jamais bien remises depuis (notamment contaminées par viande hachée), c'est pourquoi il est indiqué "cuire à cœur" sur les paquets - c'est en risque à ne pas négliger...</p> <p style="text-align: right;">paraphé par le commissaire enquêteur :</p>	

T.S.U.P. →

Observations du public

date		signatures
2 oct. 20	Ouverture de permanence —	
<p>RF-2</p>	<p>Denut Colloc</p> <p>Paysan à Hannee</p> <p>Patron parole de la Confédération Paysanne du Finistère 06 27 20 65 01</p> <p>L'abattoir municipal du Faou est actuellement obsolète (± 60 ans) malgré une excellente gestion et un service non moins excellent.</p> <p>La construction d'un nouvel abattoir est essentielle pour de nombreuses raisons.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Par les animaux</u>, un abattoir de proximité permet moins de transport, donc moins de stress. Il permet également un meilleur suivi des conditions d'abattage. - <u>Par les paysans</u>, un abattoir de proximité permet de se nourrir avec ses propres animaux. - permet de réaliser des ventes locales et ainsi de renforcer des liens avec la population environnante, ce qui est vital pour l'équilibre du tissu rural - cela lui permet aussi de limiter la perte de marge due à l'hégémonie des industriels. - Enfin la réappropriation par les paysans du maillon commercial leur permet <p><small>paraphé par le commissaire enquêteur</small></p>	

Observations du public

date

signatures

de retrouver une fierté de leur travail et de leurs produits, ce qu'ils n'ont plus au peu lors de la vente de leurs animaux à des industriels qui valorisent peu la qualité pour les paysans.

- Pour les collectivités locales, un abattoir public permet de localiser la main d'œuvre, de localiser l'approvisionnement pour la restauration collective, de maintenir et de développer l'agriculture paysanne et ainsi de préserver l'environnement et le mouillage paysan.

- Pour l'environnement, l'abattage local permet un moindre impact carbone, car en valorisant la production sur un bassin, on amoindrit l'imputation de produits douteux qui ont traversé des océans et déforesté l'Amazonie.

Le maintien d'un service public d'abattage local peu être contesté par des acteurs privés qui voudraient prendre cette place afin de multiplier

paraphé par le commissaire enquêteur :

leur profits et à terme augmenter

Observations du public

date

signatures

les abattages rentables et aussi leurs tarifs. Cette "possibilité" aurait comme conséquences l'augmentation rapide des coûts pour l'usager et l'abandon de l'abattage, de certaines espèces, jugées peu rentables.

Le coût de cet abattoir pourrait également choquer quant à son ampleur; néanmoins rapporté au tonnage et au nombre d'années d'exploitation, celui-ci serait dérisoire (≈ 25€/t).

La construction de ce nouvel abattoir serait donc bénéfique et essentielle pour tout le territoire de centre Finistère tant au niveau social, qu'écologique ou économique.

D'un point de vue agricole, ce projet est également fondamental afin de répondre aux changements fondamentaux nécessaires pour passer d'une agriculture industrielle à une agriculture paysanne plus vertueuse et résiliente.

Observations du public

date

signatures

Enfin, l'accomplissement de ce projet permettrait à d'autres territoires de reconnaître les bénéfices de celui-ci et d'eux même de développer leur abattoir de proximité.

La construction de ce nouvel outil sera somme toute une excellente chose et un grand espoir pour l'évolution du territoire vers une économie et une société plus vertueuse.



fin de permanence
et clore de l'enquête



III.4.1.2 Registre de la mairie de HANVEC

RH-1 :

<u>Observations du public</u>		
<i>date</i>		<i>signatures</i>
8 sept. 20	Ouverture de permanence.	
8 sept 20	Passage de M. Jean KERTAC (Hanvec) ancien artisan endecoupe de viande <u>Observ. verbale</u> = l'abattoir est un outil indispensable pour l'économie du secteur et la filière viande. Il marque son intérêt pour la structure actuelle : investissement public + exploitation par une entreprise privée.	
H-R-1		

III.4.2 - COURRIERS

L-1 :



LE PRESIDENT

Dossier suivi par :
Delphine SCHECK
06 07 58 70 87
delphine.scheck@
bretagne.chambagri.fr

Reçu en Mairie le
22 SEP. 2020
COMMUNE LE FAOU

M. Jean-Luc PIROT
Commissaire-enquêteur
Mairie de Le Faou
Place des Foires
29 590 LE FAOU

A Quimper, le 21 septembre 2020,

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Par ce courrier, je souhaite contribuer à l'enquête publique relative à la création d'un abattoir multi-espèces sur la commune de Le Faou.

Après des années d'études et de réflexion collective, le projet du futur abattoir du Faou prend forme. Faire aboutir ce projet redimensionné à 5 000 tonnes au cœur de notre département est crucial pour l'avenir. Il répond à différents enjeux : mise en œuvre des PAT (Programmes Alimentaires Territoriaux), développement des circuits courts, gestion de potentielles crises sanitaires. C'est un levier indispensable pour les éleveurs et pour l'économie locale afin de rapprocher production agricole, transformation, distribution et consommation de produits alimentaires

Avec le nouvel abattoir du Faou, les acteurs territoriaux se saisissent de l'enjeu alimentation, mais pas seulement ! Le climat, l'environnement, les transitions écologiques et économiques y trouveront des incidences positives. C'est un projet structurant pour notre territoire en faveur d'une ruralité vivante, créatrice de valeur et levier de croissance économique pour demain !

En vous remerciant de la bonne prise en compte de ce présent avis dans votre rapport d'enquête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Adresse de correspondance :
2 allée Saint-Guénolé
CS 26032
29322 Quimper Cedex

02 98 52 49 49
chambres-agriculture-bretagne.fr

Jean-Hervé CAUGANT



Etablissement public
Siret 182 9000 19 00015
APE 9411Z

III.4.3 - COURRIELS

C-1 :

De Hervé LE PAPE <herve.le-pape0187@orange.fr> ☆

Sujet **ENQUÊTE ABATTOIR.**

Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Bonjour. Vous trouverez ci-joint notre avis sur le projet d'abattoir au Faou

Cordialement. H. Le Pape.

Hervé et Marie-Thérèse Le Pape
22rue des Tulipes,
29590 Le Faou,

Le 10 septembre 2020

Monsieur le commissaire,

Par ce courrier, nous voulons témoigner de la nécessité de construire un nouvel abattoir au Faou,

- son emplacement actuel n'est plus concevable entouré d'habitations,
- Le terrain prévu est très bien desservi par la N165, Les nuisances seraient minimisée
- La durée de transport des animaux est réduite du fait de la situation centrale du Faou,
- C'est un atout pour les circuits courts nombreux dans le département,
- L'outil actuel est vétuste , sa mise aux normes est impossible (financièrement et techniquement)
- Ce nouvel abattoir attirerait sur place D'autres ateliers , Je pense à la découpe conditionnement, assez rare dans la région,
- L'équipe qui gère actuellement la structure est compétente et efficace, La réussite d'un tel projet passe aussi par les hommes qui la font fonctionner, De nombreux emplois sont concernés,
- Pour conclure nous dénonçons les actions médiatiques et violents qui ne doivent pas occulter un besoin indispensable à notre agriculture et à la préservation de notre indépendance alimentaire,

Recevez Monsieur le commissaire nos salutations empressées,

Hervé Le Pape



C-2 :

De Jean-François Pan <jeff01@netcourrier.com> ☆

Sujet 12:4

Pour abattoir.lefaou@gmail.com <abattoir.lefaou@gmail.com> ☆

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

Bonjour En ce qui concerne le projet d'abattoir au Faou, je pense que ce projet est déjà dépassé pour deux raisons : La tendance, pour le bien-être animal, est de créer des abattoirs itinérants. Ensuite, la tendance est à moins consommer de viande. Je suis certain qu'il ne s'agit pas d'une mode passagère, mais d'un fait de société qui s'inscrit dans la durée. Dès lors, l'argent public sera gaspillé. Il est urgent d'attendre....

C-3 :

De Le Guern Marcel <pema.leguern@orange.fr> ☆

Sujet **Nouvel abattoir de LE FAOU** 15:1

Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Monsieur Le commissaire Enquêteur,

J'ai eu connaissance d'un nouvel abattoir au FAOU.

Je me permets de vous demander si vous allez faire des dérogations pour l'abattage rituel sans étourdissement

car j'y suis contre pour les raisons suivantes :

- **Souffrance animale (l'animal se voit mourir et met un long moment à agoniser)**
- **Suspicion de bactérie E.Coli très dangereuse pour les humains, certaines personnes ne s'en sont jamais vraiment remises, notamment des enfants !**
- **Perception de taxe Halal plutôt douteuse, cette taxe profite à qui ?**

Si cela devait se faire, sachez que je ferais tout pour éviter le MARCHE U DU FAOU et aussi ses commerces environnants, le passage des camions pour ce massacre barbare, me rendant malade.....

Certains pays européens ont définitivement interdit l'abattage sans étourdissement (halal et casher).

La jeunesse française en prend le chemin pour un monde meilleur. Il en sera bientôt ainsi pour la France, donc inutile de se lancer dans ce mode de matériel qui ne sera pas investi ! Actuellement, les associations de protection animale sont présentes et très regardantes sur ce sujet.

Salutations distinguées.

Nicole LE GUERN
16 rue de Migouron
29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH

C-4 :

De thomas doreau <thomas.doreau@bretagneviandes.bzh> ☆
Sujet **Projet d'abattoir au Faou - Pour avis avant envoi** 18:11
Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Monsieur Pirot,

Comme convenu lors de notre entretien dans la salle de réception de la Mairie du Faou, veuillez trouver ci-dessous et en pièces-jointes, les éléments de réflexion d'un professionnel local de la filière sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces au Faou :

HISTORIQUE

Le 13/03/2017 :

Article Le Télégramme (en PJ) titré : **'Abattoir Public du Faou : Ça va coûter plus cher !'**

Le 20/03/2017

Alerté par cet article de presse, j'ai adressé à l'ensemble des acteurs du dossier un courrier présentant un projet alternatif à celui étudié, dont **l'enveloppe initiale de 4 500 000 euros ne cessait de gonfler pour atteindre déjà 6 000 000 euros.**

Vous trouverez en PJ le courrier adressé alors à Monsieur Daniel Moysan, Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, porteur principal du projet avec en copie :

Monsieur Pascal Lelarge, Préfet du finistère ;
Monsieur Michel Plucinski, Président de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime ;
Madame Geneviève Tanguy, Maire du Faou ;
Monsieur François Cuillandre, Maire de Brest ;
Monsieur Olivier Jollivet, Maire de Quimper ;
Monsieur Daniel Moysan, Maire de Crozon ;
Monsieur François Sénéchal, Maire de Camaret Sur Mer ;
Monsieur Bernard Copin, Maire de Roscanvel ;
Monsieur Louis Ramoné, Maire de Lanvéoc ;
Monsieur Dominique le Pennec, Maire de Telgruc Sur Mer ;
Monsieur Roger Lars, Maire de Landevennec ;
Monsieur Henri Le Pape, Maire de Argol ;
Monsieur Michel Kerneis, Maire de Rosnoën ;
Monsieur Roger Mellouet, Maire de pont de Buis les Quimerc'h ;
Monsieur André Le Gall, Maire de Saint Ségall.

Co-financeurs potentiels.

Ainsi que :

Monsieur Bernard Tanguy, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven ;
Madame Claudie Balcon, Maire de Lesneven.

Liés à ma réflexion.

Tous ces courriers sont restés lettre morte.

Le 31/03/2017 :

Fermeture de l'abattoir municipal multi-espèces de Pont Croix.

Prenant les devants de cette décision, nous avons obtenu un article dans le Télégramme le 25/02/17 visant à informer et rassurer ses utilisateurs qui s'estimaient laissés pour compte (Voir article en PJ).

Nous leur avons proposé un service à la carte qui allait au delà de la prestation de l'outil de Pont Croix :

Ramasse des animaux à la ferme par nos propres bétailières ;
Abattage à Quimper ;
Livraison des carcasses ou retrait à l'usine des colis contenant leur viande préparée sous vide selon leur demande (steaks, rôtis, viandes hachées...) prête à l'emploi.
Cette opération est un succès depuis son lancement.
Ainsi, chaque semaine, nous travaillons en moyenne 20 animaux (12 veaux et 8 bovins) sur ce modèle en provenance du Cap Sizun, soit environ 170 T annuelles équivalent au dernier tonnage annuel global réalisé en 2016 (dernière année pleine) par l'abattoir de Pont Croix.
Les autres espèces, ovines et porcines, ont naturellement été dirigées par les apporteurs vers l'abattoir du Faou.

Le 06/03/2019

Article Ouest France (en PJ) titré : **'ROSNOEN-LE FAOU : L'AVANT PROJET DEFINITIF ADOPTE'**

Il y est précisé que le coût de l'acquisition du terrain et de la construction de l'abattoir atteint désormais **7 150 000 euros et qu'il manque 1 050 000 euros pour boucler cette enveloppe, sachant qu'elle intègre déjà un emprunt de 2 250 000 euros qui devra être remboursé par les usagers de l'abattoir.**

Il y est également annoncé la fermeture programmée de l'outil actuel au 30 septembre 2021.

Du coup :

1 - Que va t'il se passer entre le 01 octobre 2021 et l'ouverture du nouvel outil, probablement dans le courant du premier semestre 2023 ?

Les risques sanitaires et environnementaux sont importants dans cet outil datant de 1964...

2 - L'outil actuel détient une autorisation préfectorale d'exploitation pour 2000 Tonnes annuelles, il sera donc intéressant d'obtenir qui y ont été réalisés ces dernières années, sachant que la réglementation autorise un dépassement de 10% des tonnages réalisés.

Le 10/03/2020 :

Article Ouest France (en PJ) titré : **'LES ABATTOIRS PUBLICS COUTENT CHER AUX COMMUNES'**.

Cet article fait suite au rapport de la cour des comptes de février 2020 intitulé : **'LES ABATTOIRS PUBLICS : DES CHARGES POUR LES CONTRIBUABLES LOCAUX RAREMENT JUSTIFIEES'** (copie en PJ).

Suite à une étude réalisée dans 9 régions et notamment en Bretagne, il amène à :

'SE REPOSER LA QUESTION DU MAINTIEN DE CES SERVICES PUBLICS PEU RENTABLES OU UTILISES DE FAÇON QUASI PRIVATIVE ET EXCLUSIVE PAR DES INDUSTRIELS DE LA VIANDE'.

Il précise également que :

'CES EQUIPEMENTS SONT SOUVENT SURDIMENSIONNES ET SOUS-EXPLOITES... LES TARIFS PRATIQUES NE PERMETTENT TOUJOURS PAS D'ASSURER L'EQUILIBRE DES SERVICES ET LES BUDGETS COMMUNAUX SUPPORTENT DE LOURDES CHARGES QUI S'ASSIMILENT SOUVENT A DES AIDES ECONOMIQUES CONSENTIES A DES OPERATEURS PRIVES'

'L'ENQUETE A CONFIRME LE RISQUE QUE DE TELS EQUIPEMENTS FONT PESER SUR LEUR COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT, DONT ILS DESEQUILIBRENT LES FINANCES ET OBERENT D'AUTRES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS.'

Il conclut par :

'CE CONSTAT AMENE LA COUR A CONSIDERER QUE L'INTERVENTION DES COLLECTIVITES LOCALES EN MATIERE D'ABATTAGE A PERDU SES JUSTIFICATIONS'.

LE 16/09/2020 :

Article Ouest France (en PJ) titré : **'On peut donner son avis sur le projet d'abattoir du Faou'**.

Ce qui a motivé notre rencontre le jour même.

ORIENTATIONS PROPOSÉES :

L'historique de ce projet synthétisé ci-dessus met en exergue sa problématique de fond liée à son dimensionnement.

C'est pourquoi, l'orientation que nous, professionnels de la viande qui réalisons plus de 50% de notre activité sur le territoire Breton, défendons depuis le départ, doit être privilégiée.

A savoir, la création au Faou d'un outil dédié exclusivement aux espèces ovines et porcines qui permettrait de réduire drastiquement la facture de sa construction, probablement au moins de moitié.

De plus, le maintien et la modernisation d'un abattoir ovins sécurisera et pérennisera l'activité du sacrifice de l'Aïd chère aux services publics qui s'y déroule chaque année.

Ainsi, l'étude préalable des chiffres suivants permettrait définitivement de statuer :

1 - Nombre d'animaux abattus au Faou par espèces.

Attention à cette donnée car les chiffres habituellement annoncés en Tonnes Equivalent Carcasses (TEC) ne sont pas le reflet de l'activité réelle d'un outil multi-espèces puisqu'il faut 20 à 25 agneaux ou 4 à 5 cochons pour réaliser le tonnage d'1 seul bovin.

2 - Nombre et poids des apporteurs du Faou par espèces.

Attention à bien prendre en compte le poids actuel et les perspectives d'avenir du principal apporteur de bovins

2 - Enveloppe nécessaire à la création d'un abattoir exclusif porcs et ovins

Une fois ces données obtenues et analysées, si le projet est raisonnablement redimensionné, l'abattoir de Quimper s'engage dès l'ouverture du nouvel outil à développer auprès des apporteurs de bovins (gros bovins et veaux) du Faou la même prestation que celle déjà mise en place pour les anciens usagers de l'abattoir de Pont Croix.

cette orientation s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'abattoir de Quimper qui fonctionne aujourd'hui à plein avec 15000 Tonnes annuelles, soit environ 650 bovins et 200 veaux par semaine.

Sur ces volumes, environ 1/3 sont destinés à l'export, part de notre activité à faible valeur ajoutée que nous réorientons progressivement sur le marché Français et prioritairement sur le marché local et régional qui est notre cœur de métier.

C'est pourquoi les volumes récupérables au Faou pourraient aisément être absorbés par notre outil moyennant de plus une redevance d'usage très compétitive.

sur ce dernier point, si le projet du Faou aboutit dans sa version actuelle, il est à craindre une forte revalorisation de la redevance de ses usagers pour rembourser l'emprunt de 2 500 000 euros nécessaire à son financement, ce qui risque de nuire fortement à son attractivité.

Enfin, quelle que soit la configuration retenue pour ce projet, pourquoi ne pas imposer à la société privée chargée d'exploiter le futur outil d'en financer une partie et tout au moins la part manquante de l'enveloppe ?

Cet opérateur devra alors monter son dossier de candidature de DSP en tenant compte de ce paramètre pour valider sa viabilité.

Professionnel de la viande mais également contribuable local, j'espère sincèrement que mes propositions seront entendues pour recentrer les discussions de ce dossier 'serpent de mer' sur des bases plus raisonnables et en phase avec la réalité du marché.

Restant à l'écoute de tous les acteurs concernés, je vous prie de recevoir, Monsieur Pirot, mes sincères salutations.

--

Thomas DOREAU



PDG
Mail : thomas.doreau@bretagneviandes.bzh
Site web : https://bretagneviandes.fr
Téléphone : 02 98 52 87 90
Adresse : 10 rue Louis Le Bourhis - BP 608 - 29551 Quimper Cedex 9

C-4 (ann.1)

CC 00 CR DR CX

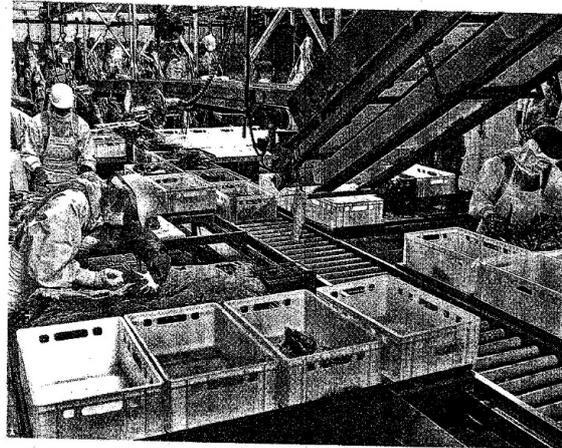
Quimper

Samedi 25 février 2017

Abattoir. La solution Bretagne Viandes ?

Ronan Larvor

La société quimpéroise Bretagne Viandes se rappelle au bon souvenir des éleveurs dans le broillard, après l'annonce de la fermeture de l'abattoir de Pont-Croix.



3. Cent soixante-cinq personnes travaillent pour Bretagne Viandes dans la zone du Guéhen. (Photo : Bretagne Viandes). 2. Thomas Doreau, président-directeur général de la société depuis 2015. 3. L'abattoir travaille 13.000 t de viande par an. (Photo : BV)

« Nous avons été interpellés quand nous avons entendu parler d'éleveurs désespérés, sans solution, à l'abandon, après l'annonce de la fermeture de l'abattoir de Pont-Croix. Nous n'avons jamais souhaité faire du tort à l'abattoir de Pont-Croix ; nous n'avons pas essayé de draguer leurs éleveurs pour notre outil. Mais maintenant que la décision est prise, nous voulons dire que nous sommes aussi une solution ».

« Je regrette que personne ne soit venu nous voir pour nous demander nos tarifs. »

Thomas Doreau, président-directeur général de Bretagne Viandes.

survivre, continue Thomas Doreau. Mais la logique territoriale de proximité était de conserver un établissement public à Lesneven dans le Nord du département et un autre dans le Sud à Pont-Croix. Tout miser sur le Faou n'était pas une solution. Ouvert aux éleveurs, bouchers, particuliers... Aujourd'hui, que les jeux semblent faits, Bretagne Viandes rappelle son existence (1). « Il y a sans doute une méconnaissance de notre activité », continue Thomas Doreau. Nous faisons aussi de l'abattage unique pour des bouchers, des particuliers, des éleveurs. Nous pouvons nous adapter à la demande comme le ferait un artisan. Nous accueillons donc volontiers tous les éleveurs intéressés, par un simple abattage, s'ils découpent et transforment ensuite leurs productions dans leur propre laboratoire. L'abattoir de Pont-Croix est descendu sous les 200 t, dont une partie de porcs et caprins. Pour Bretagne Viandes dont l'abattoir travaille 13.000 t par an (30.000 gros bovins

et 15.000 veaux) l'absorption de ces volumes est donc aisée. Le service de proximité est invoqué par les éleveurs usagers de l'abattoir de Pont-Croix. « Nous pouvons proposer un service de ramassage d'animaux qui peut répondre à ce problème de distance, précise Frédéric Le Roy, responsable des achats, chez Bretagne Viandes. Nous avons toutes les semaines des camions qui passent dans les communes de l'Ouest Cornouaille. Mais on peut aussi nous apporter directement les animaux ». Travailler la proximité Cet appel de Bretagne Viandes concide à un repositionnement de l'entreprise quimpéroise depuis l'automne dernier. « C'est dans le local et la proximité que nous trouverons tous notre salut », insiste Thomas Doreau. « Cinquante pour cent de nos veaux sont en intégration chez douze éleveurs bretons, détaille Frédéric Le Roy. Nous leur envoyons des veaux de huit jours pour engraissement et nous les re prenons à 180 jours. Cela nous permet d'avoir des animaux

certifiés suite à un cahier des charges précis (alimentation, bien-être animal, élevage sur paille...). Ces veaux sont destinés aux boucheries traditionnelles. Pour l'autre moitié, ce sont des veaux laitiers ». « Pour les bovins, nous avons 700 comptes d'éleveurs dans le Finistère sur un total de 800. Notre intérêt est évidemment de travailler au plus près. Deux tiers des animaux sont de races à viande et un tiers, des laitières de réforme. Nous n'avons pas de contrat d'exclusivité avec les éleveurs. Nous travaillons sur la confiance. Face à Bigard, ce n'est pas toujours simple. Mais le consommateur local est l'avenir et nous garantissons une traçabilité parfaite de nos produits ».

(1) Bretagne Viandes est une société d'abattage, de découpe et de transformation de viande bovine, née en 1998 de la fusion de deux sociétés. Elle a repris la société d'exploitation de l'abattoir municipal de Quimper à sa privatisation, en 2009. Elle emploie 165 salariés sur ses sites du Guéhen.

QUIMPER EXPRESS

Secteur de la santé. Rassemblement de la CFDT lundi

Dans le cadre de la Journée nationale d'action du 7 mars dans le secteur de la santé, la CFDT appelle à un rassemblement ce jour-là à 14 h, place de la Résistance.

Aquarive. Fermée du 27 février au 10 mars inclus

La piscine Aquarive sera fermée pour un entretien semestriel et travaux du 27 février au 10 mars inclus. Durant cette période la piscine de Kerlan Vian sera ouverte au public aux horaires suivants : lundi 27 février et 6 mars de 17 h à 20 h ; mardi 28 février et 7 mars de 17 h à 20 h ; mercredi 1er et 8 mars de 15 h à 20 h ; jeudi 2 et 9 mars de 17 h à 20 h ; vendredi 3 et 10 mars de 17 h à 20 h ; samedi 4 mars de 14 h à 18 h 30 ; dimanche 5 mars de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30. Réouverture de la piscine Aquarive le samedi 11 mars à 10 h.

0 800 879 925

PORTES OUVERTES Samedi 4 mars de 9 h à 17 h. Ensemble scolaire Saint-Joseph - Saint-Marc, CONCARNEAU et TREGUNC. Un projet d'établissement pour la réussite de vos enfants !

C-4(Ann.2) :

LE TELEGRAMME 13/03/17

Abattoir public du Faou. Ça va coûter plus cher !



La construction du nouvel abattoir public du Faou est particulièrement attendue dans le Finistère. Car le bâtiment actuel est vieillissant.

Gwendal Hameury

Depuis la fusion de la Presqu'île de Crozon avec l'Aulne maritime, le projet de construction d'un abattoir public neuf au Faou a connu quelques avancées. Surtout, on sait désormais qu'il ne verra pas le jour avant 2019 et qu'il coûtera plus cher que prévu.

Alors que l'abattoir intercommunal de Pont-Croix va définitivement fermer ses portes à la fin du mois et que l'activité de celui de Lesneven n'est guère élevée, la construction du nouvel abattoir public du Faou (3.000 tonnes de viandes traitées chaque année) est particulièrement attendue dans le département. Car le bâtiment actuel est vieillissant. Or, le dossier patine depuis des mois. Si bien que Daniel Moysan, président de la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, porteur de projet (*), a décidé de tout remettre à plat, aidé en cela par Roger Mellouët, son premier vice-président à l'économie, et Geneviève Tanguy, maire du Faou, qui suit le dossier depuis des années.

Un appel d'offres lancé pour une nouvelle DSP

« Ce projet, qui fait l'unanimité, connaissait des difficultés malgré l'achat récent d'un terrain par l'Aulne Maritime. On n'y voyait pas très clair car on prenait tout en bloc. On a donc tout décortiqué pour prendre les choses dans l'ordre et régler le plus urgent », confie l'élu, qui organise une réunion sur le sujet aujourd'hui.

En l'occurrence, le dossier ICPE (installation classée pour l'environnement) vient enfin d'être déposé (la date limite était fixée au 31 mars). Par ailleurs, d'ici la fin du mois, Daniel Moysan va lancer un appel d'offres pour une nouvelle délégation de service public concernant l'exploitation de l'abattoir. « Je veux le faire dès maintenant car le futur exploitant du site doit être associé au projet. L'actuelle DSP, qui court jusqu'à la fin de l'année, sera prorogée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018. Nous lancerons la demande avant juin. Mais j'ai eu l'assurance, par la sous-préfecture, que nous aurions un délai supplémentaire si le projet est sur les bons rails en 2018. »

Concrètement, les prochaines étapes clés du dossier sont l'arrêt du PLU du Faou, qui devrait être exécutoire fin septembre. Après quoi, un permis de construire sera déposé. Mais le plus urgent est de désigner un assistant à maître d'ouvrage,

dont le rôle va consister à rédiger un cahier des charges et à suivre la procédure.

Un coût de 6 M€ HT

En toute hypothèse, les travaux ne commenceront pas avant début 2019. Mais on sait déjà que leur coût sera plus important. Alors qu'on parlait d'une enveloppe de 4,5 M€ HT il y a encore quelques semaines, elle est aujourd'hui de 6 M€. « Le bâtiment et le terrain vont coûter 4,9 M€. Mais il faut aussi compter 500.000 € minimum pour l'aménagement des accès et les réseaux, 200.000 € pour la destruction de l'ancien abattoir et encore 300.000 € pour la voirie zone de Quiella », justifie Daniel Moysan.

Un emprunt de 3 M€

Les recettes espérées tournent autour de 50 % du coût du projet, toutes subventions comprises. Restera donc à contracter un emprunt de 3 M€. Ce qui n'est visiblement pas un problème pour la nouvelle communauté de communes. « Il faudra que ça ne nous coûte rien, prévient néanmoins le président Moysan. Le remboursement du capital et des intérêts devra être couvert par la redevance et les loyers. » Y a plus qu'à...

* Avant la fusion des deux communautés de communes, seule celle de l'Aulne maritime portait le projet.

C-4 (ann.3)



Monsieur Le Président
de la Communauté de Communes
Presqu'île de Crozon Aulne Maritime
Zone Artisanale de Kerdanvez
29160 Crozon

Objet : Projet d'abattoir neuf au Faou

Quimper, le 20 mars 2017

Copie : Préfecture du Finistère
Communautés de Communes et
Mairies des Communes concernées

Monsieur Le président,

Après lecture de l'article du Télégramme daté du 13 courant, je me permets par la présente d'apporter la vision d'un industriel local de la filière sur le projet cité en objet car les montants annoncés pour financer cette opération nous semblent totalement disproportionnés au regard de la cartographie des outils existants dans le département ainsi que de la tendance inquiétante de baisse continue de consommation de viandes.

C'est pourquoi nous souhaitons proposer notre concours pour faire baisser considérablement l'enveloppe budgétaire à allouer à ce projet en orientant les bovins et les veaux vers les outils existants qui sont en capacité de les recevoir dans le département.

Ainsi, l'abattoir de Quimper pourrait parfaitement assurer des prestations d'abattage et de découpe pour les apporteurs venant du centre et du sud Finistère.

L'abattoir de Lesneven, actuellement largement sous utilisé, pourrait récupérer l'activité d'abattage des apporteurs du Nord Finistère.

Le futur abattoir du Faou pourrait alors être redimensionné pour y traiter uniquement des porcs et des ovins, ce qui permettrait de maintenir une activité économique sur place tout en rendant ce projet nettement moins onéreux.

Confiant sur l'intérêt que vous porterez à cette proposition, je me tiens à votre disposition pour en discuter et vous prie de recevoir, Monsieur Le Président, mes sincères salutations.

Thomas Doreau

Président Directeur Général



SAS BRETAGNE VIANDES DISTRIBUTION

ABATTOIR DE QUIMPER - 10, rue Louis Le Bourhis - B.P. 608 - 29551 QUIMPER Cedex 9

Tél. 02 98 52 87 91 - Fax : 02 98 52 87 98 - bretagne-viandes@orange.fr

CAPITAL 1 046 120 € - SIRET 420 259 970 00010 - APE 1011Z - TVA INTRA COM. FR 15 420 259 970

C-4 (ann.4)

<p>17/09/2020</p> <p>Rosnoën-Le Faou. Nouvel abattoir : l'avant-projet définitif adopté</p> <p>Un manque de plus d'un million d'euros</p> <p>En 2014, après les élections, la communauté de l'Aulne maritime accepte le challenge d'un abattoir départemental, challenge confirmé après la fusion avec la Presqu'île de Crozon. Un terrain situé en bordure de la voie express, au nord de la zone de Quella est retenu.</p> <p>Pour la question des coûts, Albert Moysan a fait ses comptes : « L'estimation est de 7 150 000 €, à diviser en trois parts égales de 2 350 000 €. Dans le premier collège, l'Etat verse 800 000 €, le Département, 400 000 € et la Région, 700 000 €. Il manque donc 350 000 €. Dans le deuxième collège, celui des communautés de communes du Finistère, 14 sur 19 ont donné leur accord. Il manque 700 000 €. Le dernier tiers est couvert par un emprunt de 2 250 000 €, qui sera remboursé par les usagers. Au total, il nous manque 1 650 000 € mais nous comptons sur toutes les communautés de communes et sur un geste d'au moins 200 000 € de la part du Département. »</p> <p>3 500 tonnes à traiter</p> <p>Mickaël Moysan se veut optimiste mais déterminé à prendre une décision irréversible avant les prochaines élections municipales. Le dossier avance, mais l'abattoir est une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et il est maintenant entre les mains de l'Etat, qui a un délai de 10 mois pour le valider si tout se passe bien.</p> <p>L'enjeu est important. Il s'agit de traiter 3 500 tonnes au lieu des 2 000 actuels, dans un espace de 2 600 m² qui emploiera 15 personnes.</p> <p>Le nouvel outil devra être opérationnel avant que l'ancien ne soit fermé, le 30 septembre 2021. Le président de la PCAM l'affirme avec force : « Nous avons la volonté politique clairement affirmée de faire cet abattoir et la décision politique de le construire sera prise avant mars 2020. »</p> <p>Partager cet article</p> <p>Mickaël Kernéis, Albert Moysan et Marc Pasqualini donnent un coup d'accélérateur au projet de nouvel abattoir départemental.</p> <p>Rosnoën-Le Faou. Nouvel abattoir : l'avant-projet définitif adopté Ouest-France.fr</p> <p>#Rosnoën #Crozon #Le Faou</p> <p>Ailleurs sur le web</p> <p>+ 125 000 euros à placer ? la ruée vers l'or sur le livret alternatif + 8,5 %</p> <p>14 215 875 y jouent ! Le nouveau jeu de construction qui rend tout le monde accro Pas d'installation.</p> <p>Fatigue constante ? Un truc simple à faire chaque jour (c'est génial)</p> <p>Tous les Français nés après 1960 payant plus de 2500€ d'impôts peuvent profiter de ce dispositif</p> <p>Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 6,9% de rente</p>	<p>17/09/2020</p> <p>Rosnoën-Le Faou. Nouvel abattoir : l'avant-projet définitif adopté</p> <p>Un manque de plus d'un million d'euros</p> <p>En 2014, après les élections, la communauté de l'Aulne maritime accepte le challenge d'un abattoir départemental, challenge confirmé après la fusion avec la Presqu'île de Crozon. Un terrain situé en bordure de la voie express, au nord de la zone de Quella est retenu.</p> <p>Pour la question des coûts, Albert Moysan a fait ses comptes : « L'estimation est de 7 150 000 €, à diviser en trois parts égales de 2 350 000 €. Dans le premier collège, l'Etat verse 800 000 €, le Département, 400 000 € et la Région, 700 000 €. Il manque donc 350 000 €. Dans le deuxième collège, celui des communautés de communes du Finistère, 14 sur 19 ont donné leur accord. Il manque 700 000 €. Le dernier tiers est couvert par un emprunt de 2 250 000 €, qui sera remboursé par les usagers. Au total, il nous manque 1 650 000 € mais nous comptons sur toutes les communautés de communes et sur un geste d'au moins 200 000 € de la part du Département. »</p> <p>3 500 tonnes à traiter</p> <p>Mickaël Moysan se veut optimiste mais déterminé à prendre une décision irréversible avant les prochaines élections municipales. Le dossier avance, mais l'abattoir est une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et il est maintenant entre les mains de l'Etat, qui a un délai de 10 mois pour le valider si tout se passe bien.</p> <p>L'enjeu est important. Il s'agit de traiter 3 500 tonnes au lieu des 2 000 actuels, dans un espace de 2 600 m² qui emploiera 15 personnes.</p> <p>Le nouvel outil devra être opérationnel avant que l'ancien ne soit fermé, le 30 septembre 2021. Le président de la PCAM l'affirme avec force : « Nous avons la volonté politique clairement affirmée de faire cet abattoir et la décision politique de le construire sera prise avant mars 2020. »</p> <p>Partager cet article</p> <p>Mickaël Kernéis, Albert Moysan et Marc Pasqualini donnent un coup d'accélérateur au projet de nouvel abattoir départemental.</p> <p>Rosnoën-Le Faou. Nouvel abattoir : l'avant-projet définitif adopté Ouest-France.fr</p> <p>#Rosnoën #Crozon #Le Faou</p> <p>Ailleurs sur le web</p> <p>+ 125 000 euros à placer ? la ruée vers l'or sur le livret alternatif + 8,5 %</p> <p>14 215 875 y jouent ! Le nouveau jeu de construction qui rend tout le monde accro Pas d'installation.</p> <p>Fatigue constante ? Un truc simple à faire chaque jour (c'est génial)</p> <p>Tous les Français nés après 1960 payant plus de 2500€ d'impôts peuvent profiter de ce dispositif</p> <p>Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 6,9% de rente</p>
---	---

C-4 (ann.5)

3

Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées

PRÉSENTATION

Les juridictions financières ont conduit une vaste enquête portant sur les 80 abattoirs publics d'animaux de boucherie (communaux ou intercommunaux) dans neuf régions²¹¹.

Elle a permis de constater la faiblesse des progrès réalisés depuis les constats formulés par la Cour dans ses rapports publics annuels 1990 et 1996 et amène à reposer la question du maintien de ces services publics, peu rentables, ou utilisés de façon quasi privative et exclusive par des industriels de la viande.

Les équipements contrôlés sont encore souvent surdimensionnés et sous-exploités, alors que leur production totale ne représente plus que 7 % de l'ensemble de la filière « viande de boucherie ». Les tarifs pratiqués ne permettent toujours pas d'assurer l'équilibre des services et les budgets communaux supportent de lourdes charges qui s'assimilent souvent à des aides économiques consenties à des opérateurs privés.

Appuyée sur le contrôle de structures locales ainsi que sur des investigations menées auprès du ministère de l'agriculture et d'organismes nationaux, l'enquête a confirmé le risque que de tels équipements font peser sur leur collectivité de rattachement, dont ils déséquilibrent les finances et obèrent d'autres perspectives d'investissement.

En effet, si le réseau a été restructuré pour tenir compte des évolutions de la filière viande de boucherie dans un environnement difficile, cette réforme n'a pas produit les résultats escomptés et la situation financière des abattoirs est dégradée (I). Ce constat amène la Cour à considérer que l'intervention des collectivités locales en matière d'abattage a perdu ses justifications (II).

²¹¹ Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.

C-4 (ann.6)

16/09/2020

On peut donner son avis sur le projet d'abattoir du Faou

Recherche : ville, actualité,

france

Abonnez-vous



Se connecter

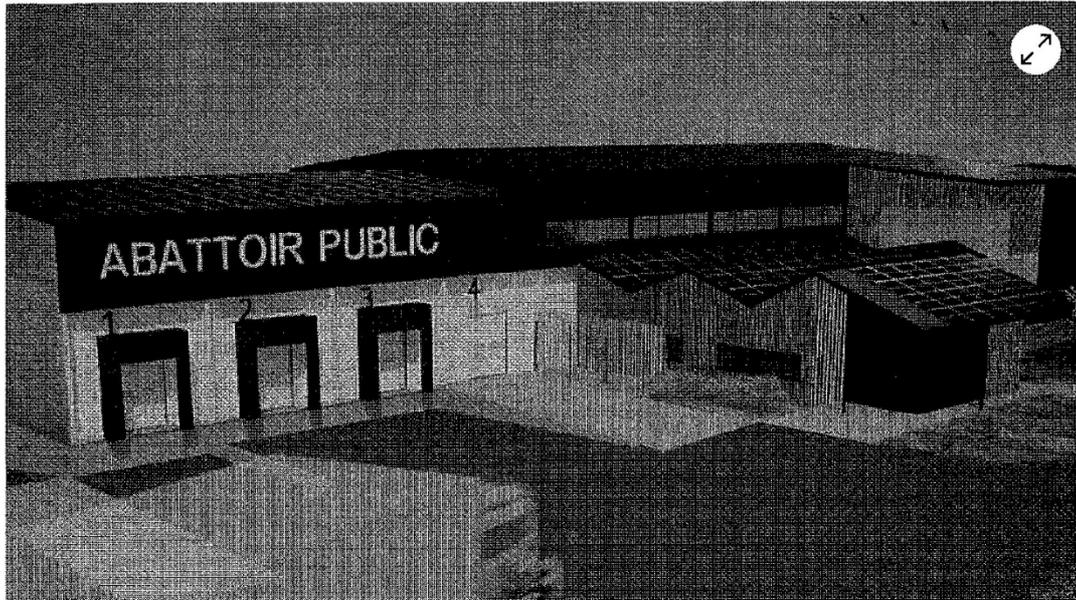
MENU

Accueil / Bretagne / Le Faou

recherchez-vous ? une commune, une rubrique, une actualité.

On peut donner son avis sur le projet d'abattoir du Faou

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 2 octobre 2020 sur le projet d'un nouvel abattoir public du Faou (Finistère).



Une enquête publique est ouverte jusqu'au 2 octobre 2020 sur le projet d'un nouvel abattoir public au Faou. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 16/09/2020 à 09h00

ABONNEZ-VOUS >

Le projet d'abattoir départemental qui doit voir le jour au Faou, avance. Après l'inscription au budget 2020 de la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime (CCPCAM), c'est l'heure de l'enquête publique. Une étape obligatoire durant laquelle il est possible de consulter le dossier et de faire part de ses questions, réactions et remarques au commissaire enquêteur qui en prend compte pour rédiger son rapport final.

Le nouvel abattoir doit accueillir les éleveurs de l'ensemble du département, toutes filières confondues, avec une capacité demandée de 5 000 tonnes par an (2 000 t actuellement).

Un bâtiment de 3 091 m²

Si tout se passe bien, les premiers coups de pioche pourraient intervenir en de 3 091 m². **« Mais il y aurait encore deux années avant que les premiers coups de pioche soient effectués, en janvier 2020 au moment du vote du budget. Le coût de**



<https://www.ouest-france.fr/bretagne/le-faou-29590/on-peut-donner-son-avis-sur-le-projet-d-abattoir-du-faou-6975538>

1/10

C-4 (ann.7)

Ouest France
Jeudi 10.03.2020
Terre

Les abattoirs publics coûtent cher aux communes

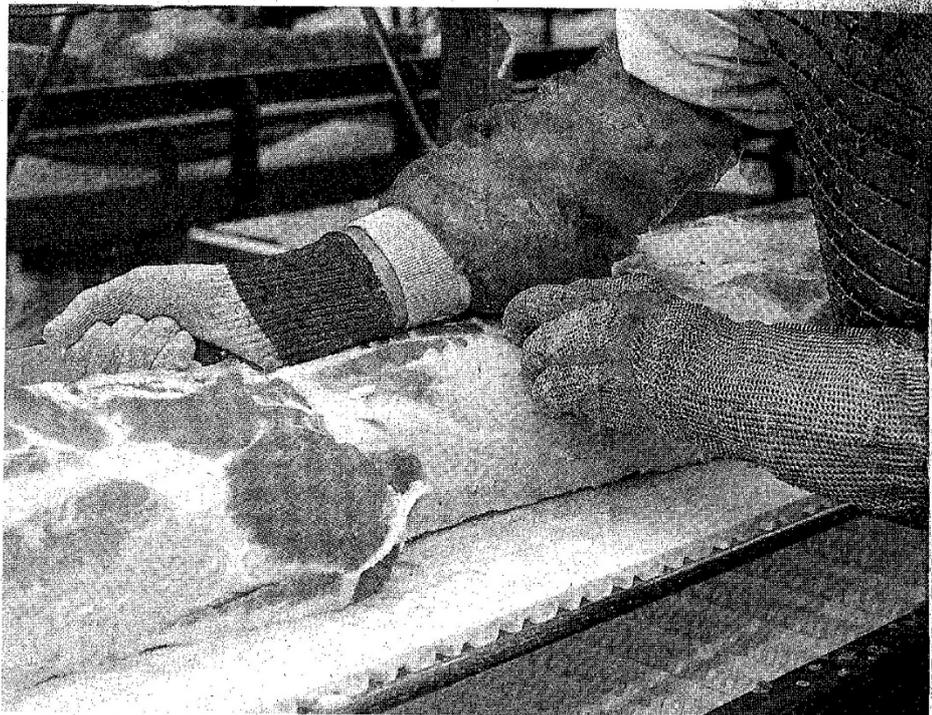
Dans son dernier rapport annuel, la Cour des comptes éreint la gestion des 80 abattoirs publics français, dont elle juge le poids sur les budgets des collectivités locales « difficile à justifier ».

« Nous avons peut-être trop tardé, nous aurions dû le fermer plus tôt », confesse Branger, adjoint à la mairie de Ruffec, en Charente. Face au déficit qui s'est creusé chaque année de l'abattoir communal, la Ville s'est engagée à le fermer en 2016. Elle a dû prendre en charge les dettes de fonctionnement : 1,5 million d'euros. Pour faire face, les élus n'ont eu que des choix que d'augmenter de façon drastique la fiscalité locale. « C'est difficile de faire appel à la population pour supporter des déficits dont la commune n'est pas responsable, mais ce sont bien les contribuables qui ne sont pas payés », regrette l'élu charentais.

Surdimensionnés et sous-exploités

Malgré l'effacement des finances de la Ville de Ruffec, l'exemple illustre les difficultés que peuvent peser, sur les communes propriétaires, les quatre-vingts abattoirs publics français. Dans son dernier rapport annuel, la Cour des comptes estime que ces établissements, qui comptent pour 7,2 % des dépenses de boucherie de l'Hexagone, sont : « surdimensionnés », « sous-exploités », « peu rentables », « gérés de façon quasi privative et contrôlés par des industriels de la viande », pratiquant des tarifs « ne permettant pas d'assurer le coût des services ».

« Ces « graves difficultés économiques », ce sont surtout les risques qu'ils représentent pour les collectivités locales qui sont mis en évidence. La Cour des comptes l'assure : « une enquête a confirmé le risque que de tels équipements font peser sur la collectivité de rattachement : ils déséquilibrent les budgets et obèrent d'autres dépenses d'investissement. » Les abattoirs publics ne rendent pas service pour lesquels ils ont été créés, déplore Jean-François Branger, président de la Chambre



Les abattoirs publics comptent pour 7,2 % des abattages de boucherie en France.

PHOTO : ARCHIVES PHILIPPE RENAULT, OUEST-FRANCE

régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine. Les risques sont aujourd'hui portés uniquement par les communes ou les communautés de communes propriétaires. »

Face à de tels constats, les magistrats de la rue Cambon recommandent de se tourner vers de nouveaux modes d'abattage, comme l'abattage mobile – bien que son modèle économique reste encore largement à définir – ou de transférer leur gestion vers un mode de gestion privé collectif.

Alizée JUANCHICH.

La première bête tuée dans un abattoir mobile

« Une première bête a été abattue le 25 février dans un abattoir mobile, en Loire-Atlantique », a annoncé Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne, au Salon de l'agriculture, fin février. Au niveau national, il fait état d'au moins « vingt à vingt-cinq projets d'abattage mobile en cours, à des degrés d'avancement divers ».

La loi Egalim, votée en octobre 2018, a instauré l'expérimentation de ce modèle d'abattage jusqu'en 2023, sous l'égide du ministère de l'Agricul-

ture. Au-delà du bien-être animal, l'abattage mobile porte un autre modèle économique, selon ses promoteurs.

Pour Émilie Jeannin, éleveuse en Bourgogne, à l'origine d'un projet d'abattoir à la ferme, il s'agit de « respecter le travail des éleveurs en abattant bien des bêtes qui ont été bien élevées ». Mais aussi de mieux rémunérer les producteurs : « Il y a de la marge, à condition de réduire les intermédiaires et de travailler directement. »

C-5 :

De nicolas servant <n.servant@hotmail.fr> ☆
Sujet **avis défavorable** 19/09/2020 à 23:30
Pour abattoir.lefaou@gmail.com <abattoir.lefaou@gmail.com> ☆

Bonjour,

je pense que l'opinion public rejette de plus en plus ce qu'on fait subir aux animaux dans les abattoirs et que donc il n'est pas normal, en démocratie, de voir de nouveaux abattoirs ouvrir et encore moins compréhensible que cela se fasse avec de l'argent public.

Je sais que ce mail ira à la poubelle comme tous les avis de citoyens n'allant pas dans le sens du business.

Nicolas Servant

C-6 :

De Marie-ange Massenet <massenet.ma@gmail.com> ☆
Sujet **projet d'abattoir du Faou** 13:37
Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Bonjour

Je te tenais à vous dire que je suis totalement opposé à ce projet d'abattoir au Faou.

Il est grand temps de végétaliser notre alimentation et de laisser les animaux vivre leur vie sans la leur prendre de manière cruelle, en leur occasionnant des souffrances intolérables !

Il faut mettre fin à l'élevage, qui massacre tant d'animaux, et fermer les abattoirs !

Cordialement

Marie-ange MASSENET
Tréfléz 29430

C-7 :

De Thomas Doreau <thomas.doreau@bretagneviandes.bzh> ☆

Sujet **Projet d'abattoir au Faou - Complément d'information**

11:28

Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Bonjour Monsieur Pirot,

Depuis notre dernière rencontre à Hanvec, je me suis entretenu avec des professionnels de la filière régionale d'abattages sur le projet du Faou.

Nous partageons tous la même idée, à savoir l'intérêt de maintenir une activité de service public d'abattages ovins et porcins sur le département.

Une idée a émergé de nos réflexions que je tiens par le présent à porter à votre connaissance :

Pourquoi ne pas proposer une solution d'abattoir mobile à la communauté de communes, à savoir investir dans un camion aménagé avec un caisson d'abattage pour faire venir l'abattoir à la ferme (et ne plus faire venir les animaux à l'abattoir).

Cette solution innovante a le mérite d'être très vertueuse pour le respect de l'environnement et pour le bien être animal puisque les animaux restent dans leur environnement et ne sont pas soumis au stress du voyage.

De plus, le coût lié à un tel investissement est sans commune mesure avec un abattoir traditionnel.

La région Normandie porte actuellement un projet similaire avec des éleveurs de porcs BIO, il serait certainement très intéressant d'avoir leur retour d'expériences.

Je serai prêt à étudier avec les élus porteurs du projet cette solution qui apporterait pour le coup une réelle plus value de service public puisque les apporteurs de l'abattoir pourraient rester dans leur exploitation en faisant intervenir l'unité mobile sur rdv et seraient de plus exemptés de la contrainte d'être équipés de bétailières pour amener les animaux à l'abattoir.

De plus, cette solution s'adapte parfaitement à la contrainte de la fête de l'Aïd qui réside pour les fidèles dans le transport des animaux vers l'abattoir puisque la aussi c'est l'abattoir qui pourrait venir à eux, directement dans les fermes qui fournissent les animaux.

Vous trouverez ci-après quelques liens vers des articles traitant du sujet qui est de plus régulièrement défendu par les associations de protection animale.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/07/31/les-projets-d-abattage-mobile-a-la-ferme-connaissent-un-coup-d-accelerateur_6047804_3244.html

<https://produirebio-normandie.org/vers-une-unite-mobile-dabattage-en-normandie/>

<http://www.journees-recherche-porcine.com/texte/2005/05Gen/g0507.pdf>

J'espère sincèrement que toutes les informations que je vous ai transmises permettront d'ouvrir le débat avec les porteurs du projet pour ne pas précipiter une décision politique couteuse et éloignée selon moi des besoins et des tendances du marché.

Bonne réception

Sincères salutations

C-7 (Ann.1) :

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/07/31/les-projets-d-abattage-mobile-a-la-ferme-connaissent-un-coup-d-accelérateur_6047804_3244.html

≡ **Le Monde**

Se connecter

S'abonner

PLANÈTE • AGRICULTURE & ALIMENTATION



Les projets d'abattage mobile à la ferme connaissent un coup d'accélérateur

Des éleveurs espèrent mettre en œuvre, courant 2021, des unités d'abattage mobile, pour garantir un meilleur traitement des animaux et revitaliser des filières locales.

Par Mathilde Gérard • Publié le 31 juillet 2020 à 11h07

Elle s'était fixé un délai de soixante jours, six auront suffi. L'éleveuse bourguignonne Emilie Jeannin a bouclé, jeudi 30 juin, son appel à financement participatif de 250 000 euros, lancé sur la plate-forme spécialisée Miimosa dans le but de mettre en œuvre le premier abattoir mobile en France. Le projet, qu'elle espère voir se concrétiser en 2021, consiste en un camion entièrement aménagé, qui se déplacerait sur les exploitations pour y abattre des bovins à la ferme, en présence de leur éleveur. Un tel modèle était jusqu'à peu interdit, l'abattage devant impérativement être effectué dans une structure agréée. Mais une disposition de la loi agriculture et alimentation (EGalim) a ouvert la voie en avril 2019 à l'expérimentation de l'abattage mobile, sans qu'aucun projet ait encore abouti.

En Loire-Atlantique, le projet d'un collectif de 150 éleveurs a lui aussi connu une franche accélération. L'association Aalvie (pour Abattage des animaux sur leur lieu de vie) a lancé, début juillet, un appel à financement sur la même plate-forme Miimosa pour créer une filière d'abattage à la ferme dans le département et en Vendée. Quelques semaines plus tard, elle a récolté près de 50 000 euros, loin de l'objectif final de 1 million d'euros, mais c'était suffisant pour franchir un premier palier et recruter un chargé de projet.

La démarche diffère légèrement du projet bourguignon – où toutes les étapes d'abattage, jusqu'à la mise en carcasse, se dérouleraient dans le camion. Les éleveurs d'Aalvie envisagent eux une filière structurée autour d'unités fixes, à construire, et d'une flotte d'une douzaine de « caissons », des remorques faisant l'aller-retour entre les fermes et l'unité centrale. Les animaux seraient étourdis sur leur ferme, en présence de leur éleveur, puis chargés sur un caisson où serait réalisée la saignée, et enfin transportés, sous une heure au maximum, dans l'unité fixe pour le retrait des cuirs, l'éviscération et la mise en carcasse.

Eviter le stress

Dans les deux modèles, les gestes seraient effectués par des abatteurs professionnels, avec des contrôles vétérinaires ante et post mortem. En Loire-Atlantique, les services départementaux de la protection des personnes et la direction générale de l'alimentation ont assisté à un premier test et l'ont contrôlé, fin février, dans une ferme de Chateaubriant. *« On sent une forte mobilisation autour de nous, d'éleveurs, bouchers, restaurateurs et consommateurs », s'enthousiasme Emilie Jeannin. Pour l'éleveuse de Beurizot (Côte-d'Or), « l'avenir, c'est de ne plus transporter des animaux sur de longues distances et de ne pas reconstruire ces grandes cathédrales que sont les abattoirs industriels ».*

C-7 (Ann.2) :

<https://produirebio-normandie.org/vers-une-unite-mobile-dabattage-en-normandie/>

The screenshot shows the top navigation bar of the 'Produire Bio' website with the logo and a menu icon. Below is the article header: 'VERS UNE UNITÉ MOBILE D'ABATTAGE EN NORMANDIE' with a date 'Actualité du 15 janvier 2019' and navigation arrows. The main text discusses the challenges of industrialized slaughter and the rise of mobile units. On the right, there are two sidebar boxes: 'L'agenda Bio' with a report on the World Bio Congress and 'M'INSTALLER EN BIO ?' and 'PASSER EN BIO ?' buttons.

PRODUIRE BIO
• EN NORMANDIE •

VERS UNE UNITÉ MOBILE D'ABATTAGE EN NORMANDIE

Actualité du 15 janvier 2019

En raison des conditions d'abattage, l'élevage connaît aujourd'hui des nombreuses remises en question. La publication de vidéos par l'association L214 montrant de la maltraitance animale dans des abattoirs français, classiques et certifiés bio a une répercussion immédiate sur la consommation de la viande dans les ménages. Ces mouvements vegans ou anti-spécistes occupent un terrain médiatique de plus en plus grand et culpabilisent les consommateurs de viande sans distinction de modèles agricoles ou de pratiques. En parallèle, les outils d'abattage toujours plus industrialisés sont de plus en plus concentrés pour répondre aux enjeux de rentabilité. Ils imposent ainsi des cadences d'abattage impressionnantes et provoquent progressivement le démantèlement du maillage territorial des petits abattoirs de proximité.

Face à ce constat, des éleveurs bios normands tentent de répondre à ce grand enjeu de la **filière** viande. Leurs réflexions initiées depuis plus d'un an sur des systèmes alternatifs ont débouché sur le projet d'un abattoir mobile multi espèce porcins/ovins/caprins. En effet, le concept d'abattoir mobile semble répondre d'une part aux enjeux économiques et logistiques en reconstituant une proximité des outils d'abattage et d'autre part aux exigences de bien-être animal et de qualité de la production en limitant le stress lié au transport des animaux.

L'agenda Bio
REPORT DU CONGRES MONDIAL DE LA BIO
Du 6 septembre au 10 septembre 2021

M'INSTALLER EN BIO ?

PASSER EN BIO ?

La mise en place d'une démarche d'abattage mobile répondrait ainsi à plusieurs enjeux :

- Respect accru du bien-être animal (limitant au maximum le stress pré-abattage lié au transport et changement d'environnement de l'animal)
- Rapprochement des éleveurs et des outils de transformations par rapport à l'unité d'abattage (objectif : outil d'abattage à moins de 30 minutes des exploitations)
- Meilleure maîtrise de la qualité et de la traçabilité de la viande
- Réponse plus qualifiée aux besoins spécifiques d'éleveurs bio, notamment en circuit court.
- Comblent l'absence ou le manque d'accès au site d'abattage pour certaines espèces (cerfs et chevreux)
- Réponse à une attente des consommateurs : proximité, qualité, bien-être animal, traçabilité

Après plus d'un an d'étude de faisabilité, le projet doit à présent convertir la théorie en pratique. Le 7 décembre 2018, les partenaires du projet (ABN, FDCUMA Basse Normandie et Normandie Viande Bio) réunissaient une soixantaine d'éleveurs pour confronter le projet à ses futurs coopérateurs. L'objectif principal était de recenser les futurs utilisateurs de l'abattoir pour affiner les hypothèses de travail. La thématique est source de fortes attentes et le projet a reçu des retours très enthousiastes de la part des éleveurs, confirmant ainsi que le modèle d'abattoir mobile est une des solutions à des enjeux de territoire de premier ordre.

Le coût de la qualité, de la proximité et du bien-être animal est à présent modélisé et chiffré. La véritable question est maintenant de savoir qui doit assumer ce « surcoût » et comment le répartir de manière équitable entre les principaux protagonistes : état, région, collectivités, consommateurs, distributeurs, transformateurs, et/ou éleveurs.



Une personne aime ça. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis aiment.

LE QUIZZ

C-7 (Ann.3) :

<http://www.journees-recherche-porcine.com/texte/2005/05Gen/q0507.pdf>

2005. Journées Recherche Porcine, **37**, 113-118.

Intérêt d'une unité mobile pour abattre sur site de production : bien-être des animaux et qualité technologique des viandes

Thierry ASTRUC (1), Claudia TERLOUW (1), Etienne HAYE (1), Alban BERNE (1), Anke HEYER (2)

(1) Station de Recherches sur la Viande, INRA de Theix, 63122 St Genès Champanelle

(2) Swedish University of Agricultural Sciences, Uppsala, Sweden

(3) LEGTA de Chervé, BP 23, 42124 Le Coteau cedex

Avec la collaboration technique de J.F. Chazeix (1), G. Coulaud (1), F. Seidlitz (1), B. Aubard (3), C. Pontet (3)

Intérêt d'une unité mobile pour abattre sur site de production : bien-être des animaux et qualité technologique des viandes

Le mélange, le transport et la manipulation des animaux avant l'abattage constituent un stress majeur, altérant les qualités de leurs viandes. Ces procédures, inhérentes à la façon d'abattre aujourd'hui, pourraient être fortement allégées en abattant les animaux sur la ferme à l'aide d'un abattoir mobile. Pour la filière, les avantages d'un abattage sur les lieux de production, se situent au niveau du producteur (production et transformation sous signe de qualité, élevages éloignés), de la sécurité alimentaire (filiale courte) et de la problématique d'abattage liée aux distances (absence d'abattoir dans certaines zones). Nous avons conçu et construit un abattoir dans une semi-remorque. Le système bénéficiait de la technologie d'abattage excepté le refroidissement des carcasses, confiée à un camion frigorifique additionnel. Nous avons abattu des porcs de types génétiques Duroc et Large White et issus de mode d'élevage intérieur et extérieur. L'étude a montré qu'avec ce système l'abattage de porcs était réalisable dans des conditions satisfaisantes, et que les viandes produites présentaient de bonnes qualités technologiques, pour des porcs de types différents. L'absence de mélange des animaux et la très courte durée de leur transport (2 min) présentent un avantage certain en terme de bien être animal et maîtrise des qualités des viandes. L'abattage sur site permet donc la quasi-suppression des facteurs de stress, et ainsi de minimiser la souffrance des animaux et de préserver la qualité des viandes. Ce type d'abattage pourrait par conséquent bénéficier à la production et/ou transformation sous signe de qualité.

Feasibility of using a mobile slaughter unit at the site of production: animal welfare and technological quality of meat

At slaughter, mixing of pigs, transport and handling cause stress responses that may influence meat quality. These negative aspects of today's slaughter procedures could be largely avoided by slaughtering pigs on the farm with a mobile abattoir. Slaughter on the farm would have advantages at different levels: at the level of production (alternative production systems and or local meat processing activities, producing meat and/or meat products with added value), hygiene (rapid identification of the cause of hygiene problems due to the proximity between producer and consumer) and problems related to distance to abattoirs (absence of abattoirs in certain areas). We have conceived and built an abattoir in a lorry trailer, containing all necessary slaughter equipment apart from a cooling system for carcasses for which a separate refrigerated lorry was used. Pigs used varied in genetic background (Duroc and Large White) and rearing history (indoors or outdoors). The study shows that with this system pigs could be slaughtered on their rearing site under good technical conditions and that meat was of good technological quality. Avoidance of mixing and the very short transport (2 min) improved animal welfare and allowed a better control of meat quality. Slaughter on the rearing site allows thus avoidance of stress factors, and therefore to reduce animal suffering and to preserve good meat quality. This type of slaughter could therefore be advantageous for alternative pig production and local meat processing that aim for value added pig products.

INTRODUCTION

La majorité des animaux de boucherie est abattue dans des abattoirs industriels privés, de grands tonnages. L'évolution du contexte économique de l'abattage conduit à une réduction drastique du nombre des abattoirs publics de taille moyenne. La disparition de ces structures polyvalentes en matière d'espèces abattues entraîne l'apparition de zones géographiques sous-équipées en abattoirs, ce qui défavorise les abattages de proximité.

Le mélange, le transport et la manipulation des animaux avant l'abattage constituent un stress majeur, altérant les qualités de leurs viandes. Ces procédures, seraient fortement allégées en abattant les animaux sur la ferme à l'aide d'un abattoir mobile. De plus, la quasi-suppression des facteurs de stress permettrait de minimiser la souffrance des animaux.

Les avantages d'un abattage sur les lieux de production, se situent à plusieurs niveaux. Les filières spécialisées de production de viande et de produits carnés transformés sous signe de qualité (porc bio, produits de montagne, produits sous cahier des charges, AOC, label rouge), les petits producteurs, les élevages éloignés et les ateliers locaux de transformation bénéficieraient tous de la possibilité d'abattage à proximité, à petite et moyenne échelle. En particulier la vente directe pourrait en profiter : la proximité entre le producteur, le salaisonnier et le consommateur faciliterait la promotion de la qualité et de l'origine et donc de l'image du produit. Les efforts consentis par les éleveurs pour assurer la production d'animaux de qualité reconnue (porcs lourds, génétique, vitesse de croissance ...) pourraient être préservés par un abattage sur le site de production. Les qualités sensorielles et technologiques des viandes issues de ces animaux seraient exploitées par les salaisonniers pour fabriquer et commercialiser des produits transformés de qualité supérieure.

Au niveau de la gestion et de la sécurité, la traçabilité serait facilitée, permettant une amélioration de la maîtrise des non-conformités (identification et rappels des lots), de la transparence des marchés et de la gestion des alertes alimentaires.

Enfin la mobilité de l'abattoir peut procurer une réponse économiquement valable pour résoudre le problème d'absence d'abattoir local dans les zones de production dispersées ou de faible densité.

A l'heure actuelle aucun abattoir mobile conçu pour petites espèces (porc, mouton) n'existe sur le marché. La France est bien placée pour le développement d'un abattoir de ce type, au vu de son importante production animale, et de la place considérable des produits du terroir sur son marché domestique. Nous avons réalisé l'étude suivante pour évaluer la faisabilité d'abattages de porcs sur site d'élevage en termes de qualités des viandes, de bien-être animal et de fonctionnalités de l'outil à développer.

1. MATÉRIEL ET MÉTHODES

1.1. Systèmes d'abattage

Des comparaisons de mesures physiologiques de stress et de qualités de viandes ont été réalisées entre des animaux abattus sur site d'élevage et d'autres abattus en abattoir industriel.

Un abattoir a été conçu et construit dans une semi-remorque (12,50 x 2,40 m) afin d'évaluer les contraintes imposées par les dimensions réduites et par le dénivelé du plancher par rapport au sol. Ces données sont nécessaires à la conception d'un éventuel futur abattoir mobile finalisé. La mise en place d'un rail d'abattage équipé d'un palan électrique a nécessité de relever le toit de la remorque de 60 cm (jusqu'à 3,10 m). La remorque était équipée à l'entrée d'un système d'électronarcose (type « le morphé ») et d'un piège conçu pour être déployable, d'une échaudeuse (marque BANSS) et de matériel pour les mesures scientifiques (figure 1). Un camion frigorifique équipé de crochets « porte manteau » était installé à proximité.

L'abattoir industriel de petite taille (environ 250 porcs par semaine) était équipé d'une bouverie. Le système d'étourdissement était identique à celui de l'abattoir mobile (appareil d'électronarcose « le morphé »). La procédure d'abattage était identique excepté la fente des carcasses qui était semi-mécanisée.

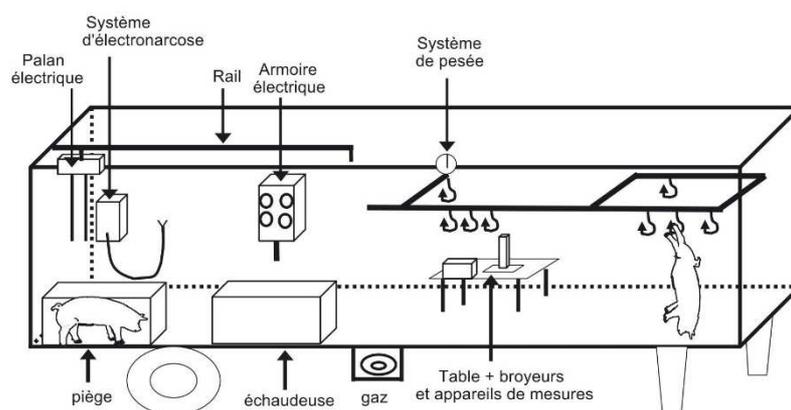


Figure 1 - Schéma de l'abattoir conçu dans une semi-remorque

1.2. Protocole expérimental

Quatre-vingt-seize porcs de mères Large White x Land Race ont été élevés. Le type génétique, le mode d'élevage et les conditions d'abattage variaient en utilisant un plan expérimental équilibré. Les pères étaient de type Large White ou Duroc. Les porcs étaient élevés à l'intérieur (caillebotis) ou à l'extérieur (parcelles avec cabanes), puis abattus en abattoir industriel ou sur le site d'élevage. Ils étaient élevés par groupes de 6 porcs d'un même type génétique. Les porcs étaient privés de nourriture pendant 24 h avant l'abattage.

1.2.1. Abattage sur site

L'ensemble du groupe d'élevage était convoyé dans une bétailière par l'éleveur à l'abattoir sur site (2 min de transport). Trois d'entre eux étaient abattus successivement, les 3 autres étaient ramenés dans leur parcelle ou loge. Les carcasses étaient stockées à partir de 45 min post-mortem dans le camion réfrigéré à 4 °C puis transportées dans une chambre froide d'abattoir.

1.2.2. Abattage industriel

La veille de leur abattage, des mélanges de six porcs étaient effectués à partir des groupes restants de trois porcs (3 Duroc avec trois Large White, d'un même mode d'élevage). Une heure trente plus tard, ils étaient transportés à l'abattoir où chaque groupe de mélange était hébergé jusqu'aux abattages le lendemain matin. Les carcasses étaient stockées à 4°C à partir de 45 min post-mortem dans une chambre froide.

1.3. Mesures et prélèvements

Fréquence cardiaque. Pour les abattages sur site, les porcs étaient équipés de cardiofréquencemètres (Polar, Monitor, Anglet) 10 min avant le chargement. La fréquence cardiaque était mesurée jusqu'à la sortie de la bétailière.

1.3.1. Catécholamines urinaires

De l'urine était prélevée directement dans la vessie au moment de l'éviscération. Le prélèvement était congelé jusqu'à utilisation. Les dosages de catécholamines étaient réalisés par HPLC en phase inverse. Le taux d'hormone urinaire, qui reflète les taux sanguins dans la période précédant l'abattage est exprimé relativement au taux de créatinine dans l'urine (dosage spectrophotométrique).

1.3.2. pH et température des muscles *Longissimus lumborum* (LL), *Semimembranosus* (SM) et *Semispinalis capitis* (SC)

A 24 min post-mortem (immédiatement après la fente), et 45 min post-mortem, 1g de chaque muscle a été prélevé et broyé dans du Iodoacétate pour la mesure du pH. La mesure de la température se faisait par sonde directement sur la carcasse. A 24 h post-mortem, le pH et la température étaient mesurés par électrode directement sur la carcasse.

1.3.3. Glycogène et lactate des LL, SM et SC

A 45 min et 24h post-mortem 2 g de LD, de SM et de SC étaient prélevés et congelés (45 min) ou directement broyés

dans du PCA (24 h) pour réaliser ces dosages ultérieurement. Le potentiel glycolytique était calculé à partir des mesures réalisées à 45 min post-mortem selon la formule de MONIN et SELIER (1985). Le potentiel glycolytique reflète la quantité de glycogène présente au moment de l'abattage.

1.3.4. Couleur

Les paramètres L*, a* et b* de la couleur du SM et du SC ont été mesurés directement sur la carcasse à 24 h post-mortem, 1 h après rafraîchissement de la coupe (chromamètre Minolta CR 300).

1.3.5. Meurtrissures

Une note exprimant le degré de meurtrissures (1=carcasse intacte ; 4=griffures multiples et/ou profondes) était établie pour chaque demi-carcasse par partie du corps (tête/épaule ; dos/ventre ; cuisse) à l'aide d'une grille existante (BARTON-GADE, 1996).

A l'exception des fréquences cardiaques, toutes les mesures ont été effectuées pour les deux conditions d'abattage. Les données ont été analysées par analyse de variance, par le test de Khi-deux ou par corrélation (Pearson, r et Spearman, rho). Les corrélations de Pearson sont présentées lorsque les corrélations de Spearman sont significatives au seuil de 5 %.

2. RÉSULTATS

2.1. Fonctionnement de l'abattoir sur site

Un seul boucher a fait fonctionner l'abattoir. L'animal était étourdi, pendu verticalement, puis saigné après avoir rabattu ou sol les parois du piège, ce qui permettait d'assurer ces 2 opérations sur 2 m² de surface environ. L'animal était ensuite échaudé et épilé pendant 4 min à 65 °C. A sa sortie de l'échaudeuse, il était brûlé pour éliminer les soies qui restaient, éviscéré puis fendu manuellement. La durée de l'ensemble des opérations était de 24 min.

2.2. Physiologie et qualités des viandes.

2.2.1. Fréquence cardiaque

La fréquence cardiaque augmentait significativement pendant le chargement et le transport, puis redescendait pendant l'attente dans la bétailière (figure 2). La fréquence cardiaque avant le chargement et pendant l'attente était plus basse chez les porcs élevés à l'extérieur.

2.2.2. Adrénaline

Les taux d'adrénaline urinaire étaient plus élevés chez les porcs abattus dans l'abattoir industriel que sur site (respectivement 4,72 ± 1,04 et 2,08 ± 0,50 ng/mg de créatinine, p=0,03).

2.2.3. pH et température

Le pH du SM était plus bas après abattage sur site à 24 et 45 min et à 24 h (tableau 1), avec une distribution du pH

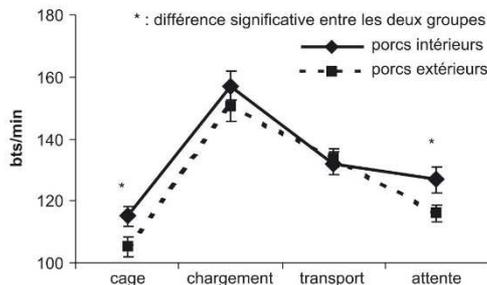


Figure 2 - Fréquence cardiaque (battements par minute, bts/min) des porcs intérieurs (ligne continue) et extérieurs (ligne discontinue) aux différents stades des manipulations avant l'abattage

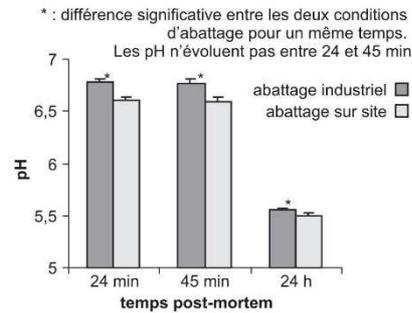


Figure 3 - Evolution du pH pour le SM pour l'abattage industriel (gris) et sur site (hachuré)

Tableau 1 - Effets du mode d'élevage et des conditions d'abattages sur certain critères de qualité technologique des trois muscles étudiés

Paramètre	Intérieur		Extérieur		Effet élevage	Effet abattage	Interaction E x A
	industriel	site d'élevage	industriel	site d'élevage			
LL							
T à 24 min	37,8 ± 0,19	39,51 ± 0,20	38,44 ± 0,28	39,56 ± 0,19	p<0,02	p<0,0001	-
T à 45 min	38,5 ± 0,35	38,3 ± 0,34	38,4 ± 0,35	38,7 ± 0,20	-	-	-
T à 24 h	3,73 ± 0,34 ^a	3,17 ± 0,30 ^a	2,39 ± 0,20 ^b	3,30 ± 0,26 ^a	p<0,05	-	p<0,01
Glyco à 45 min	42,03 ± 2,7	46,47 ± 2,3	47,35 ± 3,1	51,89 ± 1,7	p<0,02	p<0,05	-
PG à 45 min	131,5 ± 4,0	130,0 ± 4,4	149,9 ± 4,8	144,0 ± 2,9	p<0,001	-	-
Glyco à 24 h	10,70 ± 1,2	12,74 ± 1,0	13,73 ± 1,6	15,64 ± 1,5	p<0,01	-	-
pH à 24 min	6,68 ± 0,10	6,68 ± 0,10	6,71 ± 0,07	6,69 ± 0,08	-	-	-
pH à 45 min	6,51 ± 0,08	6,57 ± 0,06	6,47 ± 0,08	6,51 ± 0,05	-	-	-
pH à 24 h	5,53 ± 0,02	5,50 ± 0,03	5,54 ± 0,04	5,46 ± 0,03	-	p<0,02	-
SM							
T à 24 min	40,28 ± 0,1	40,65 ± 0,1	39,85 ± 0,2	40,29 ± 0,1	p<0,001	p<0,001	-
T à 45 min	38,34 ± 0,4	40,01 ± 0,2	38,38 ± 0,4	39,63 ± 0,1	-	p<0,0001	-
T à 24 h	3,71 ± 0,18 ^a	4,04 ± 0,40 ^a	3,03 ± 0,30 ^b	4,17 ± 0,35 ^a	-	p<0,0001	p<0,02
Glyco à 45 min	48,08 ± 3,2	43,97 ± 2,5	52,30 ± 3,3	50,15 ± 2,4	p=0,07	-	-
PG à 45 min	123,6 ± 6,1	127,7 ± 4,2	127,1 ± 6,7	135,8 ± 4,0	-	-	-
Glyco à 24 h	12,19 ± 1,69	12,70 ± 1,58	14,65 ± 1,34	14,90 ± 1,54	p=0,05	-	-
pH à 24 min	6,77 ± 0,06	6,56 ± 0,05	6,79 ± 0,05	6,64 ± 0,05	-	p<0,001	-
pH à 45 min	6,76 ± 0,05	6,57 ± 0,05	6,78 ± 0,06	6,62 ± 0,05	-	p<0,001	-
pH à 24 h	5,56 ± 0,02	5,52 ± 0,02	5,55 ± 0,02	5,48 ± 0,02	-	p<0,01	-
L* à 24 h	51,06 ± 0,7	52,82 ± 0,8	50,89 ± 0,9	50,78 ± 0,8	-	p=0,03	-
α* à 24 h	7,25 ± 0,41	8,75 ± 0,52	8,58 ± 0,37	9,48 ± 0,41	p<0,02	p<0,01	-
b* à 24 h	5,39 ± 0,29 ^a	6,41 ± 0,33 ^b	6,57 ± 0,27 ^b	6,46 ± 0,32 ^b	p<0,05	-	p=0,06
SC							
T à 24 min	37,99 ± 0,3	39,21 ± 0,3	38,29 ± 0,3	39,56 ± 0,2	-	p<0,0001	-
T à 45 min	35,4 ± 0,4	38,4 ± 0,6	34,7 ± 0,6	38,3 ± 0,5	-	p<0,0001	-
T à 24 h	3,11 ± 0,25	3,44 ± 0,31	2,39 ± 0,24	3,36 ± 0,31	p=0,10	p<0,0001	-
Glyco à 45 min	12,90 ± 1,8 ^a	17,32 ± 1,5 ^b	14,50 ± 2,2 ^b	26,49 ± 2,4 ^c	p<0,01	p<0,0001	p=0,05
PG à 45 min	71,4 ± 5,3	79,3 ± 3,6	70,0 ± 4,3	90,3 ± 4,3	-	p<0,01	-
Glyco à 24 h	4,25 ± 0,8	5,80 ± 1,1	5,11 ± 1,1	10,80 ± 1,7	p<0,02	p<0,01	-
pH à 24 min	6,60 ± 0,03	6,60 ± 0,03	6,60 ± 0,03	6,64 ± 0,03	-	--	-
pH à 45 min	6,54 ± 0,04	6,51 ± 0,02	6,54 ± 0,03	6,55 ± 0,03	-	-	-
pH à 24 h	5,98 ± 0,05	5,82 ± 0,03	6,01 ± 0,06	5,73 ± 0,03	-	p<0,01	-
L* à 24 h	42,33 ± 0,55	43,87 ± 0,76	40,34 ± 0,50	43,17 ± 0,63	p<0,03	p<0,001	-
α* à 24 h	19,38 ± 0,29	19,30 ± 0,46	19,04 ± 0,29	19,54 ± 0,25	-	-	-
b* à 24 h	9,00 ± 0,21 ^a	9,10 ± 0,28 ^a	8,23 ± 0,18 ^b	9,41 ± 0,27 ^a	-	p<0,01	p<0,05

ultime différente (Khi deux = 12,32 ; $p=0,06$; fig. 3). Pour les LL et SC, seuls les pH à 24 h étaient plus bas après abattage sur site qu'après abattage industriel (tableau 1). Les pH ultimes des différents muscles étaient corrélés avec les potentiels glycolytiques (par exemple, LL : $r=-0,40$; $p<0,01$ et $r=-0,43$; $p<0,01$ pour les abattages industriel et sur site, respectivement). Pour les porcs abattus sur site, le pH du SM à 24 min était négativement corrélé avec la fréquence cardiaque avant le chargement ($r=-0,41$; $p=0,02$) et pendant l'attente ($r=-0,55$; $p<0,01$) et celui à 24 h positivement avec la fréquence cardiaque avant le chargement ($r=0,42$; $p=0,02$). L'adrénaline était corrélée avec les pH ultimes du SM ($r=0,43$; $p=0,02$) et du SC ($r=0,44$; $p=0,02$). Les températures du SM, du SC et du LL étaient souvent plus élevées après abattage sur site (tableau 1).

2.2.4. Glycogène et lactate

A 45 min après abattage sur le site d'élevage, le LL contenait moins ($42,9 \pm 2,0$) et le SM plus de lactate ($40,8 \pm 1,9$) qu'après abattage industriel (LL : $48,5 \pm 2,4$; $p<0,05$; SM : $33,3 \pm 1,6$; $p<0,02$). Le LL et SC contenaient plus de glycogène 45 min après abattage sur site qu'après abattage industriel (tableau 1). Le glycogène du LL à 45 min montrait une interaction entre la race et les conditions d'abattage. Celle-ci traduisait des valeurs plus basses pour les Large White abattus sur le site industriel ($42,04 \pm 2,89$) que sur place ($53,83 \pm 2,20$; $p<0,01$). Les Duroc avaient des valeurs intermédiaires (industriel : $46,88 \pm 2,95$; sur place : $45,61 \pm 1,65$). Seul le SC présentait un effet des conditions d'abattage sur le potentiel glycolytique et le glycogène à 24 h, avec des valeurs plus élevées sur site qu'à l'abattoir industriel (tableau 1). Le potentiel glycolytique du LL était plus élevé pour les porcs extérieurs que pour les intérieurs (tableau 1).

Les Large White avaient plus de glycogène dans le SM à 24 h post-mortem ($14,94 \pm 1,21 \mu\text{mol/g}$) que les porcs Duroc (glycogène : $12,50 \pm 0,95$; $p<0,02$).

2.2.5. Couleur

Les valeurs de L^* (SM, SC) et b^* (SC) étaient plus élevées lors de l'abattage sur place (tableau 1). Les porcs élevés à l'extérieur et les porcs abattus sur place avaient des valeurs de a^* plus élevées pour le SM (tableau 1). Une interaction entre le mode d'élevage et les conditions d'abattage pour l'indice de jaune du SM était due à des valeurs plus basses chez les porcs intérieurs abattus sur le site industriel par rapport aux trois autres groupes (tableau 1). L'interaction entre le mode d'élevage et les conditions d'abattage pour l'indice de jaune du SC était due à des valeurs plus basses chez les porcs extérieurs abattus sur le site industriel que les trois autres groupes (tableau 1).

Le SC des Large White était plus clair ($41,70 \pm 0,39$) que celui des Duroc (L^* : $43,04 \pm 0,50$; $p<0,05$).

2.2.6. Meurtrissures

Les carcasses des porcs mélangés montraient une note de meurtrissures plus élevée pour la tête et les épaules ($p<0,0001$), les cuisses ($p<0,01$), et le dos ($p<0,001$). Pour

les porcs mélangés, le pH du SM à 24 h était corrélé positivement avec la note globale de meurtrissures ($r=0,33$; $p=0,03$ mais $\rho=0,27$; $p=0,08$).

3. DISCUSSION

L'abattage sur le site d'élevage s'est effectué dans de bonnes conditions. La cadence d'abattage est similaire à celle de l'abattoir expérimental fixe du centre INRA de Theix (agrée par la DSV), soit 3 porcs abattus par heure pour un seul opérateur.

L'abattage sur place permet un meilleur respect du bien-être animal. La rupture du groupe social, le mélange et l'introduction des porcs dans l'espace non familier d'un abattoir industriel n'ont plus lieu d'être, alors que la durée du transport est fortement réduite. Tous ces procédés sont considérés comme source de stress potentiel (FERNANDEZ et al, 1994 ; TERLOUW et al, 2005). La diminution du taux d'adrénaline urinaire chez les porcs abattus sur le site d'élevage par rapport à l'abattoir industriel confirme un moindre stress psychologique et/ou effort physique dans le cas de l'abattage sur place (SCHEURINK et al, 1989).

L'abattoir mis en place sur le terrain a permis l'obtention de carcasses et de viandes de qualité. En l'absence de mélange, il n'y avait quasiment pas de meurtrissures. Les viandes avaient des pH ultimes un peu plus bas que ceux obtenus dans l'abattoir industriel. Les différences de luminosité du SC et du SM s'expliquent par les différences de pH ultime. Les pH ultimes plus bas sont sans doute dus au moindre effort et au moindre stress psychologique chez les porcs abattus sur place. Les résultats montrent que le niveau de combat a une influence directe sur le pH ultime du SM. D'autres études montrent que l'effet du combat sur le pH est lié à l'effort physique qui diminue la teneur en glycogène des muscles sollicités (FERNANDEZ et al, 1994 ; TERLOUW et al, 2005). Les teneurs post-mortem plus élevées en glycogène des muscles LL et SC chez les porcs abattus sur place confirment leur moindre consommation en glycogène. Bien que les potentiels glycolytiques (45 min) des muscles LL et SM, qui expriment la teneur en glycogène musculaire au moment de l'abattage, ne varient pas significativement selon les conditions d'abattage, ils étaient corrélés négativement avec les pH ultimes. Les effets des conditions d'abattage dépendaient peu du type de porc abattu, car il y avait peu d'interactions entre les conditions d'abattage et l'origine génétique ou le mode d'élevage des porcs.

Les valeurs de lactate du SM plus élevées et son pH plus bas pour les porcs abattus sur place expriment sans doute l'effort physique du chargement immédiatement avant l'abattage, alors que les muscles LL et SC étaient moins sollicités. La température plus basse à 24 h post-mortem (LL, SM) des porcs extérieurs abattus sur site industriel pourrait traduire une moindre activité métabolique immédiatement avant l'abattage. En effet, les porcs abattus sur place ont tous couru de la cabane ou de la case d'élevage vers la bétailière (25 à 60 m), à la différence des porcs transportés vers l'abattoir industriel dont le mélange s'est fait sur le quai de chargement.

L'état physiologique a également pu avoir un effet important. Il y avait une corrélation positive entre la fréquence cardiaque et les taux d'adrénaline avant l'abattage d'une part et le pH ultime du SM d'autre part. Ces résultats sont en accord avec d'autres études (BERNE et al, 2004). L'effet de l'effort physique est exacerbé par l'adrénaline (FERNANDEZ et al, 1994 ; FEBBRAIO et al, 1998) dont la sécrétion est augmentée en cas de stress psychologique (SCHEURINK et al, 1989).

Ces résultats montrent qu'un abattage sur site était réalisable dans des conditions satisfaisantes. La cadence d'abattage est bonne et les qualités sensorielles et technologiques des viandes sont préservées par rapport à un petit abattoir industriel. L'abattage sur place assure une faible durée de transport et l'absence de mélange et de changement de lieux et permet d'éviter les procédés de préabattage responsables des réactions de stress chez les animaux. Ainsi, le bien être animal est mieux respecté et la viande bénéficie d'une meilleure image tandis que ses qualités sont mieux maîtrisées. La chute de température musculaire ralentie lors de l'abattage sur site peut-être liée à l'activité physique juste avant l'abattage ou à la température ambiante et peut être solutionnée par une bonne réfrigération.

L'association de la production de porcs à l'extérieur et de l'abattage sur site ajouterait d'autres caractéristiques avantageuses aux qualités des viandes. Les données montraient une moindre réactivité cardiaque chez les porcs à l'extérieur et que celle-ci était liée à une vitesse de chute du pH réduite, pouvant ainsi bénéficier aux qualités des viandes. Les porcs extérieurs avaient également les SM plus rouges, pouvant renforcer l'image de qualité des produits transformés qui en

sont issus auprès du consommateur. La pigmentation musculaire plus intense des porcs élevés à l'extérieur pourrait s'expliquer par un métabolisme plus oxydatif lié à une activité physique plus régulière. La teneur en glycogène plus élevée de certains muscles des porcs extérieurs confirme les résultats d'études précédentes (SATHER et al, 1997; ENFÄLT et al, 1997).

CONCLUSION

Le meilleur respect du bien-être animal pendant l'abattage sur site favorise l'image de la viande auprès du consommateur et peut bénéficier à la production de viandes et produits carnés sous signe de qualité. Les produits issus de ce mode d'abattage sont adaptés à la transformation, grâce à une meilleure maîtrise des qualités des viandes. L'abattage sur site d'élevage permettrait de valoriser les viandes, surtout si elles sont issues de productions alternatives et si elles sont transformées sur place. Il est recommandé d'éviter une activité physique trop importante (course) des porcs avant l'abattage. Enfin, il convient d'étudier également les contraintes pratiques (accès, fonctions et équipements, capacité de réfrigération), économiques, hygiéniques (nettoyage et désinfection) et logistiques (contrôles hygiéniques, stockage et acheminement des carcasses) et de les intégrer dans la conception d'une unité mobile d'abattage.

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient les membres de l'équipe BPM de la SRV, la DSV de la Loire pour sa coopération et sa disponibilité, et les personnels de l'abattoir de Charlieu pour leur coopération et leur amabilité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARTON GADE P.A., WARRISS P.D., BROWN S.N., LAMBOOIJ E., 1996. Sonderheft 166, Mariensee, Germany, 23-34.
- BERNE A., ASTRUC T., HAYE E., TERLOUW C., 2004. 10^{èmes} JSMTV.
- ENFÄLT A. C., LUNDSTRÖM K., HANSSON I., LUNDEHEIM N., NYSTRÖM P. E., 1997. Meat Sci., 45, 1-15.
- FEBBRAIO M. A., LAMBERT D. L., STARKIE R. L., PROIETTO J., HARGREAVES M., 1998. J. Appl. Physiol., 84, 465-470.
- FERNANDEZ X., MEUNIER-SALAÜN M. C., ECOLAN P., 1994. Comp. Biochem. Physiol., 4, 869-879.
- MONIN G., SELLIER P., 1985. Meat Sci., 13, 49-63.
- SATHER A.P., JONES S.D.M., SCHAEFER A.L., COLYN J., ROBERSTON W.M. 1997. Can. J. Anim. Sci., 77, 225-235.
- SCHEURINK A. J. W., STEFFENS A. B., BOURITTIUS H., DRETELER G. H., BRUNTINK R., REMIE R., ZAAGSMA J., 1989. Am. J. Physiol., 256, 155-R160.
- TERLOUW E.M.C., PORCHER J., FERNANDEZ X., 2005. J. Anim.Sci., sous presse.
- TERLOUW E.M.C. 2005. Livest. Prod. Sci., sous presse.

C-8 :

De jeanyves kerdreux <jeanyves.kerdreux@sfr.fr> ☆
Sujet **observation sur le projet d'abattoir du Faou** 09:16
Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le dossier mis à l'enquête est essentiellement technique et ne donne pas beaucoup de renseignements sur l'équilibre financier de l'opération. Dans un article du Télégramme du 13 mars 2017 (cf observation n° 4) Mr Moysan alors président de la communauté de communes déclarait "il faudra que ça ne nous coûte rien".

Je souhaiterais que la collectivité apporte des précisions sur l'équilibre financier: quel est le coût d'investissement actualisé à septembre 2020, quelles sont les recettes actuelles, les recettes attendues dans le futur, le poids de l'emprunt à contracter, en bref, quelle réponse à la question : **quel sera le coût pour le contribuable?**

Il me semble que le dossier n'est pas assez précis sur ce point.

D'avance merci.

JY Kerdreux

C-9 :

De Capitan <elcapitan@sfr.fr> ☆
Sujet **Une honte cet abattoir** 08:43
Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Je suis consterner alors que tous les arguments convergent en faveur d'une réduction indispensable de la consommation de viande, de constater que les priorités de l'état, des départements, des agglomérations et des communes françaises restent à "la production intensive de chair animale".

Cet abattoir est un pied de nez à toutes celles et ceux qui ont tout perdu dans des incendies, inondations ou autre dus au réchauffement climatique lié en majeure partie à l'élevage et au près d'un milliard d'êtres humains qui crèvent dans ce monde chaque année de faim.

Vous me faites honte.

Choquet A.

C-10 :

De vegancorporation <vegancorporation@laposte.net> ☆
Sujet **Enquêtes publiques - Abattoir Le Faou** 18:34
Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Nous sommes radicalement opposée au projet d'un nouvel abattoir au Faou.

Nous ne voulons pas de votre « bien-être animal », nous voulons l'abolition pure et simple du spécisme.

Nous ne voulons pas « végétaliser » le monde, nous en voulons un autre !

Nous ne voulons pas de vos systèmes de domination, nous les combattons !

La vie n'est pas un produit de consommation !

Association Vegan Corporation

Antispéciste & abolitionniste

RNA: W774005708

C-11 :

De anne catherine bize <tifouinebize@yahoo.fr> ☆
Sujet **Fw: enquête** 21:49
Pour abattoir.lefaou@gmail.com <abattoir.lefaou@gmail.com> ☆

Bonjour,

L'abattoir du Faou actuel est habilité pour l'abattage rituel. Pensez-vous continuer ces pratiques, alors que c'est de la maltraitance animale ?

Un projet plus respectueux du bien-être animal, comme des camions d'abattage se déplaçant directement sur les exploitations agricoles ou chez les particuliers ne serait-il pas plus judicieux ?

Le territoire à t-il besoin d'un abattoir aussi grand ? Ceci engendre le transport par camion des animaux, venant de toute la Région; donc la maltraitance et la pollution de l'air.

De plus petites structures, dans plus de villes serait bien plus approprié.

Cordialement.

C-12 :

De jean-yves Favraud <jyfavraud@gmail.com> ☆
Sujet **Observation** 10:48
Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Bonjour,

Pourquoi ne pas privilégier l'implantation sur des terrains déjà artificialisés, tels que le terrain de l'ancienne discothèque 29 à l'abandon depuis 5 ans, (plus près de la voie express de surcroit) , plutôt que de continuer à artificialiser des terrains encore et encore. SVP, Aidez-nous à concilier environnement et économie.

Cordialement,

--

JY Favraud

III.5 - AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Envoiy en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le 02/10/2020
ID : 028-21280584-20200930-2020_09_04+DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de LE FAOU

FINISTÈRE

Nombre de conseillers	19
En exercice	19
Régularisations	02
Votants	19

**SEANCE ORDINAIRE
DU
30 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil municipal de la **Commune de LE FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle DU Conseil Municipal de Le Faou, à 19h30', sous la présidence de Monsieur PASQUALINI Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2020.

PRÉSENTS : Monsieur PASQUALINI Marc, Monsieur CARIOU Jean Luc (procuration de Madame L'HOSTIS LOURGANT Marie-Geneviève), Madame GOBBÉ Dorothée, Monsieur GOASMAT Grégory, Monsieur LASSAGNE Ludovic, Madame DANIELOU Françoise, Madame GOURVES Anne-Marie, Monsieur QUEMENER Jean-René (procuration de Monsieur LE GAL Pierre-Yves), Monsieur BOREL Xavier, Madame BROUSTAL Armelle, Monsieur HOURMANT Hervé, Madame COLLOREC Lénaïg, Madame GUENAN Virginie, Madame KIEFFER Delphine, Monsieur LE DREN Yves, Monsieur CROGUËNNEC, Madame MER Gaela.

ABSENTS : Madame L'HOSTIS LOURGANT Marie-Geneviève (procuration à Monsieur CARIOU Jean Luc), Monsieur LE GAL Pierre-Yves (procuration à Monsieur QUEMENER Jean-René).

SECRETARIE : Monsieur BOREL Xavier.

DÉLIBÉRATION
N°
2020-09-074

L-72
ENQUÊTE PUBLIQUE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR UN
NOUVEL ABATTOIR

Depuis le 31 août 2020, une enquête publique est ouverte sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à LE FAOU par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime.

Cette enquête a fait l'objet d'avis au public par voie de presse, par voie d'affichage et sur le site de la Communauté de Communes. Le dossier d'enquête publique est toujours consultable dans les mairies de Le Faou et Harvec et à la préfecture du Finistère.

La dernière permanence du commissaire enquêteur se tiendra à la mairie de Le Faou le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

Monsieur le Maire souligne que les membres de l'assemblée avaient été invités à prendre connaissance de ce dossier important pour le territoire et pour lequel les différents collectifs concernés adhèrent globalement au projet.

Envoiy en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le 02/10/2020
ID : 028-21280584-20200930-2020_09_04+DE

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal de Le Faou, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de nouvel abattoir.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Marc PASQUALINI

2

Vendredi 2 octobre 2020

Le nouvel abattoir intercommunal est un outil très attendu pour remplacer l'ancien, vieillissant. Photo d'archives Le Télégramme



LE FAOU

Le conseil favorable au projet d'abattoir

Alors que l'enquête publique s'achève ce vendredi midi, le conseil municipal, réuni mercredi, s'est prononcé favorablement au projet d'abattoir multi-espèces de la CCPCAM.

Le conseil municipal s'est réuni, mercredi soir, sous la présidence de Marc Pasqualini, maire.

Nouvel abattoir
Le conseil a donné un avis favorable concernant le projet de création d'un abattoir public multi-espèces. La construction est envisagée route de Ty Menn, au Faou, par la communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime, pour un tonnage de 5 100 tonnes et un coût estimé à 7 500 000 €. Rappelons que l'enquête publique se termine

ce vendredi, à midi. Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies du Faou, ce vendredi, de 9h à 12h. Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sous l'un des formats papier ou informatique au moins, aux mairies de Le Faou et Hanvec et à la préfecture du Finistère. Il est toujours consultable en format informatique à la mairie de Le Faou. Il est également consultable sur le site de la préfecture du Finistère.

Rénovation de l'assainissement collectif
Une étude d'amélioration du système d'assainissement collectif est lancée pour un coût de 9 000 €. Cette étude est rendue nécessaire car les deux postes de Lanvoy et Kerdour reçoivent tout le réseau. Il est envisagé de créer un autre poste pour la zone sud, ce qui allégerait les deux postes existants. Le coût avoisinerait les 700 000 €, ce qui explique l'étude.

Travaux de rénovation énergétique
Le remplacement des huisseries de l'école maternelle et de l'école Diwan par du double vitrage coûterait 162 000 €. Une subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) sera demandée pour 80 %.

Rémunération des agents recenseurs
Les agents recenseurs seront rémunérés à la tâche : bulletin individuel, 1,20 € internet, 1 € papier ; feuille logement 1 €. Ils toucheront aussi 100 € pour tournées de reconnaissance, 50 € pour formation, et 80 € supplémentaire pour Rumengol. Le coordinateur est Xavier Borel.

En bref
Gaëla Mer a été nommée déléguée à l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. Le règlement du conseil municipal et celui du port seront à l'ordre du jour du prochain conseil, en octobre.

Le Télégramme – Châteaulin – 2 oct. 20

Ouest France (Nord-Finistère) | 2 oct. 2020

Se connecter

«S'il faut agrandir l'abattoir, on verra après»

Le Faou — Au conseil municipal, il a forcément été question du futur abattoir. Le projet fait l'objet d'une enquête publique. L'assainissement de la commune a aussi été abordé.

Comme à Pont-de-Buis-lès-Quimerch, il y a quelques jours, la commune du Faou devait se prononcer sur le futur abattoir (l'avis donné ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la prise en compte de l'environnement).

La création de ce nouvel abattoir multi-espèces est envisagée route de Ty Menn, en remplacement de l'abattoir actuel, créé en 1995. Le choix du site d'installation a été pensé pour être suffisamment éloigné des habitations et de la rivière mais dans une commune centrale au sein du département, et à proximité d'un axe routier important, la RN 165.

Les produits transformés obtenus seront des carcasses (et/ou des quartiers), des abats, des cuirs et des sous-produits. Les volumes annuels d'abattage passeront de plus de 4 000 t actuellement à 5 100 t, avec un abattage de pointe pouvant atteindre 30,5 t par jour.

Après discussion, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'unanimité. Le maire a rappelé le coût de



Le projet a fait l'objet d'une enquête publique ouverte dans quatre communes alentour. PHOTO: DR

l'équipement : 7 500 000 €. À comparer avec l'estimation faite au début de l'étude, en 2013, de 3 500 000 €, pour un abattage annuel de 3 500 t. À la question posée concernant la capacité d'abattage, « Insuffisante ? », le maire a répondu que, « ça a trop duré ! », et qu'il ne faut plus tergiverser, d'autant que l'État a prévu une subvention de 800 000 € qu'il ne faut pas laisser filer. « S'il faut agrandir l'abattoir, on verra après... »

Le sujet de l'assainissement n'a pas donné lieu à un vote, mais une étude d'un montant de 9 000 € est lancée. Le réseau faouiste est de type séparatif (eaux pluviales séparées des eaux usées, ces dernières traitées par la station d'épuration après y avoir été refoulées par les postes de la Route de Lanvoy et de Kerdour). Face aux dysfonctionnements (mélange des deux eaux, fatigue des deux postes de refoulement, mauvais état des canalisations), le réseau a été déclaré non conforme en 2015. En 2026, l'assainissement passera sous compétence communautaire et il faudra qu'alors il ait été rénové. Bémol, les demandes de subventions doivent être faites pour le... 15 octobre prochain.

L'étude doit décider d'une réhabilitation du réseau actuel ou d'une option innovante : la déconnexion de la partie sud de l'agglomération pour envoyer ses eaux usées directement à la station en suivant la RD 42 et en passant sous la voie express. Ce qui sous-entend un nouveau poste de refoulement du côté de l'espace Golhen. Le coût des travaux est estimé à 700 000 €.

Envoyé en préfecture le 30/09/2020
 Reçu en préfecture le 30/09/2020
 Affiché le
 ID : 029-21901025-20200924-2000_09-DE

Année	n° CM	n° DCM	page
2020	07	80	2/2

Le Conseil Municipal de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H est consulté car la Commune est située dans un périmètre de 3 kilomètres du lieu d'implantation du projet.

La commission communale environnement s'est réunie le jeudi 17 septembre 2020 pour débattre de ce dossier d'enquête publique.

Elle permettra de développer les circuits courts, ce sera une structure ouverte à tous, les conditions de travail seront améliorées, le bien-être animal sera augmenté. Il y a un maintien des emplois, et à terme, une légère augmentation peut être envisagée, la qualité de l'eau est préservée dans la mesure où les dimensionnements ont été intégrés en amont.

Aussi, sur proposition de la commission environnement, et au regard des éléments du dossier sur un projet important pour le territoire, à l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE au projet de création d'un abattoir sur la Commune de LE FAOU.

Fait à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H, le 24 septembre 2020,

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Pascal PRIGENT



Envoyé en préfecture le 30/09/2020
 Reçu en préfecture le 30/09/2020
 Affiché le
 ID : 029-21901025-20200924-2000_09-DE

Année	n° CM	n° DCM	page
2020	07	80	1/2

Mairie de Pont-de-Buis-Les-Quimerc'h
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt
 Le 24 septembre à 20h30
 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire,

Etai^{ent} présents :
 Frédéric PERROT, Magalie PORTAS, Aurélien LE BOT, Isabelle MAUGEANS, Luc LEBRUN, Gwenola COLLIQU, Alain POQUET, Laura JAMBOU (à partir de 20h35), Michel COADOUR, Morgane PIRON, Erwan PADELLEC, Sandrine CARIOU, Donatig JOUBIN, Sophie PATTEE, Fabien BRVOAL, Carine ROUZE, PHILIPPE LE FLOCH, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Sylvie BONTONNOU-LE BRIS, GILLES MORVAN.

Procurations :
 Anne-Marie HEMAFF a donné procuration à Pascal PRIGENT
 Didier GUEDES a donné procuration à Frédéric PERROT
 Laura JAMBOU a donné procuration à Sandrine CARIOU (Jusqu'à 20h35)
 Chantal GARREC a donné procuration à Gwenola COLLIQU
 Cécile CORMERY-RUCKLIN a donné procuration à Carine ROUZE
 Grégory GUERIN a donné procuration à Sophie PATTEE.

Madame Sophie PATTEE a été élue secrétaire de séance.

DCM 2020-80

Objet :

Environnement

Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique de demande d'autorisation environnementale pour création d'un abattoir multi-espèces à Le Faou par la CCPCAM

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne-Maritime pour la création d'un nouvel abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à LE FAOU en remplacement de l'abattoir actuel créé en 1995.

Le choix du site d'installation a été fait pour être suffisamment éloigné des habitations et de la rivière mais dans une commune géographiquement centrée du département et à proximité d'un axe routier important (RN 165).

Les produits transformés obtenus seront des carcasses (et/ou des quartiers), des abats, des cuirs et des sous-produits. Les volumes annuels d'abatage passeront de 3 130 tonnes à 5 100 tonnes avec un abatage de pointe pouvant atteindre 30,5 tonnes par jour.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été consultée dans le cadre de la réglementation sur les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). L'avis donné ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la prise en compte de l'environnement par le projet. L'attention est portée sur la préservation de la qualité de l'eau, la protection du cadre de vie et la qualité paysagère, la préservation des sols et de la biodiversité et les effets sur les changements climatiques.

Ouest France (Quimper) | 29 sept. 2020

Pont-de-Buis-Iès-Quimerch

L'abattoir du Faou au conseil municipal



Le projet fait l'objet d'une enquête publique ouverte jusqu'à vendredi dans quatre communes alentour.

(Photo : Da)

Le projet d'abattoir au Faou

La commune devait donner son avis, étant située dans un périmètre de 3 km du lieu d'implantation, concernant le projet d'abattoir au Faou. L'avis donné ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la prise en compte de l'environnement. L'attention est donc portée sur la préservation de la qualité de l'eau, la protection du cadre de vie et de la qualité paysagère, la préservation des sols et de la biodiversité et les effets sur les changements climatiques.

La création de ce nouvel abattoir multi-espèces est envisagée route de Ty Men, au Faou, en remplacement de l'abattoir actuel créé en 1995. Le choix du site d'installation a été fait pour être suffisamment éloigné des habitations et de la rivière, mais dans une commune géographiquement centrée du département, et à proximité d'un axe routier important, la RN 165. Les produits transformés obtenus seront des carcasses (et/ou des quartiers), des abats, des cuirs et des sous-produits. Les volumes annuels d'abattage passeront de 3 130 tonnes à 5 100 tonnes avec un abattage de pointe pouvant atteindre 30,5 tonnes par jour. Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les conventions

La commune renouvelle le contrat de location d'un local de 15 m² de la Maison médicale occupé par Juliane Le Cossec, sage-femme. Renouvellement également de convention d'occupation de deux locaux de la Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi, mis à disposition de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, d'un bureau de 22 m² pour la Mission Locale et d'un autre de 24,5 m² pour le PLIE de Brest (insertion et emploi).

Les délégués

Pascal Prigent, maire, est désigné délégué au conseil d'administration du FIA (Finistère Ingénierie Assistance), établissement public chargé d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'aménagements de voirie, de bâtiments et d'assainissement.

Subvention

Une somme de 1 800 € est demandée à la Région pour subventionner l'achat d'un aérateur de terrains de football respectueux de l'environnement. Son coût : 7 740 € TTC.

MAIRIE DE HANVEC
29460 HANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 029-212900781-20200930-2020_52D-DE

Nombre de membres : L'an deux mil vingt
Le trente septembre, à dix-huit heures
En exercice 19 le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
Sous la présidence de M. Yves CYRILLE, maire
Présents 16
Date de convocation : 24 septembre 2020
Votants 19

ETAIENT PRÉSENTS : CYRILLE Yves, TANNE Isabelle, LE BORGNE Alain, GRANDJEAN Fabienne, MARHIC Marie-Françoise, KEROMNES Gilbert, FLOCH Jean-Luc, L'HUILLIER Marta, TOMAS Jean-Christophe, DUBRAY Jérôme, LE HIR Stéphanie, THOMIN Mélanie, GUILLOU Emma, CROGUENNOC Betty, CHARDOT Corinne, ARNAUD Philippe
ABSENTS : LE VOURCH Olivier qui a donné pouvoir à KEROMNES Gilbert, ILY Damien qui a donné procuration à LE BORGNE Alain, LELOUP Thibaud qui a donné procuration à ARNAUD Philippe

Secrétaire de séance : Gilbert KEROMNES

2020-52 NOUVEL ABATTOIR DE LE FAOU : AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

M. le maire expose aux membres du conseil qu'une enquête publique est ouverte sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à LE FAOU par la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime. L'enquête est ouverte depuis le 31 août 2020 et sera clôturée le 2 octobre 2020. Les communes concernées sont : LE FAOU, HANVEC, ROSNOËN et PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH.

*Considérant l'évolution du mode de consommation locale,
Considérant l'importance de maintenir la vitalité du territoire et de favoriser l'économie locale,
Considérant que les nouvelles techniques décrites dans le projet répondent à la réglementation sanitaire,*

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- *Emettent un avis favorable.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le maire
Yves CYRILLE



Transmis au représentant de l'Etat le :
Affiché le 05/10/2020

Vendredi 2 octobre 2020

HANVEC

Feu vert à la construction d'un abattoir au Faou

Le conseil municipal d'Hanvec a émis, mercredi, un avis favorable à la construction d'un nouvel abattoir intercommunal. L'équipement se situera sur la zone Ty Men, au Faou.



L'abattoir actuel, construit en 1960 au Faou, ne répond plus à la demande, ni aux normes.

● La construction d'un nouvel abattoir multi-espèces intercommunal se profile. Porté par la Communauté de communes de Crozon-Aulne Maritime, il va s'implanter, au lieu-dit Ty Men, sur la commune du Faou, en limite de territoire avec Hanvec. Mercredi soir, le conseil municipal devait se positionner. « C'est un outil vital pour l'économie locale.

L'actuel abattoir, construit en 1960 au Faou, est devenu vieillissant et ne répond plus aux normes. Cet abattoir va répondre à une demande car l'offre pour ce type d'équipement est limitée sur le territoire », a indiqué Yves Cyrille, le maire. Marie-Françoise Marhic, élue déléguée, a précisé que l'exploitation de l'outil se fait par délégation de service public (DSP). Le Syndicat d'abattage est présidé par Mickaël Kernéis, maire de Rosnoën et président de Crozon-Aulne Maritime. Hanvec, Le Faou, Pont-de-Buis, Rosnoën et L'Hôpital-Cam-

frouit sont aussi représentés dans le bureau.

Philippe Arnaud, élu du groupe minoritaire, est favorable à la construction, mais aurait souhaité une réunion de la commission municipale agriculture, pour obtenir des éléments plus circonstanciés. « Le bien-être animal et celui des salariés a-t-il été bien pris en compte dans l'étude ? Les animaux abattus à la ferme seront-ils aussi acceptés dans cet abattoir », a-t-il interrogé. « Tout est dans le dossier mis à enquête publique », a répondu le maire. Mélanie Thomin a aussi soulevé la question du trafic routier, « qui sera très important ». L'élue souhaite que les aménagements répondent bien aux besoins, et à la sécurité. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur l'abattoir.

Éclairage public

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public du centre bourg,

concernant 24 points lumineux, une convention est signée entre le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement (Sdef) et la commune. Le montant des travaux se monte à 70 000 € hors taxes. Le Sdef versant une subvention de 15 750 €, le reste étant à la charge de la collectivité locale.

Un second programme prévoit l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et téléphonique, à l'entrée du bourg, pour un coût de 164 000 € hors taxes. Le Sdef accordant une aide de 10 000 €. Le solde étant payé par la commune.

Travaux

La commune a décidé de se positionner dans le plan de relance gouvernemental pour le projet d'aménagement de la route de la Gare, hors agglomération. Le montant des travaux s'élève à 585 857 €. « Nous espérons obtenir 100 000 € de l'état », a dit Yves Cyrille.

Le Télégramme – Landerneau-Lesneven – 2 oct. 20

III.6 - PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

SOMMAIRE

- I Procès verbal de synthèse 3**
- I.1. – L'enquête publique 3**
- I.1.1. - Cadre général 3
- I.1.2. - Objet de l'enquête 3
- I.1.3. - Cadre juridique 3
- I.1.4. - Autorité organisatrice 4
- I.1.5. - Porteur de projet 4
- I.1.6. - Composition du dossier 4
- I.2. - Avis de l'Autorité environnementale 6**
- I.3. - Organisation et déroulement 7**
- I.1.7. - Désignation du Commissaire Enquêteur 7
- I.1.8. - Organisation de l'enquête publique 7
- I.1.9. - Information du public 8
- I.1.10. - Rencontre du porteur de projet 9
- I.1.11. - Mise à disposition du dossier 9
- I.1.12. - Durée de l'enquête 9
- I.1.13. - Déroulement des permanences 10
- I.1.14. - Climat de l'enquête publique 10
- I.1.15. - Réunion publique 10
- I.1.16. - Clôture de l'enquête publique – transfert des dossier et registres 10
- I.4. – Observations et propositions du public 11**
- I.4.1. - opinions favorables 11
- I.4.2. - opinions défavorables 12
- I.4.3. - Autres observations/Propositions 13
- I.5. – Questionnement du commissaire-enquêteur 14**
- I.5.1. - La pertinence d'un investissement public 14
- I.5.2. - le dimensionnement 14
- I.5.3. - Le Financement 14
- I.5.4. - La compétence TECHNIQUE du porteur de projet 17
- I.5.5. - l'accès au site 17
- I.5.6. - Le traitement des déchets 18
- I.5.7. - le dimensionnement des bassins de rétention 18
- I.5.8. - Questionnement 18
- I.6. - Notification du procès-verbal de synthèse 19**

EP 2000080/35

PVS – PROCES VERBAL DE SYNTHESE

CONSTRUCTION D'UN

ABATTOIR PUBLIC

MULTI-ESPECES

LE FAOU

Communauté de Communes
Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Enquête publique 200080/35
septembre - octobre 2020

Jean Luc PIROT
Commissaire-enquêteur

<p>Construction d'un abattoir – Le Faou Procès-Verbal de Synthèse Page 4</p> <p>carcasses en activité de pointe est supérieur à 5 tonnes par jour), sans toutefois relever de la Directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 sur les émissions industrielles (IED), la capacité d'abattage journalière étant inférieure au seuil de 50 tonnes de carcasses par jour.</p> <p>Le projet est situé au sein du Parc Naturel Régional d'Armorique, établissement public dont l'objectif est la préservation, la gestion et la valorisation de paysages, de milieux naturels et de patrimoine culturel de grande qualité et à l'équilibre fragile qui composent le territoire.</p> <p>Plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) avoisinent le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF de type I dénommée « Anse de Kerouelle et Rivière du Faou » située à environ 700 mètres au sud-ouest du périmètre d'étude. Les milieux principaux sont des vasières et des prés-salés ; • ZNIEFF de type I dénommée « Rivière du Faou » située à environ 500 mètres au sud-est du périmètre d'étude. Il s'agit d'un petit fleuve côtier à grands migrants ; • ZNIEFF de type II dénommée « Baie de Daoulas-anse de Poulmic » située à environ 600 mètres au sud-ouest du périmètre d'étude. Il s'agit d'un ensemble de vasières et de prés-salés. <p>Les dispositions d'urbanisme applicables au site sont incluses dans le PLUJ de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon -Aulne Maritime, approuvé le 17 février 2020 et exécutoire depuis le 24 mars 2020 : zonage 1AUEa -OAP du secteur de Kerangueven.</p> <p>La présente enquête est organisée en application des articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du code de l'environnement.</p>	<p>Construction d'un abattoir – Le Faou Procès-Verbal de Synthèse Page 3</p> <h2 style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; text-align: center;">I PROCES VERBAL DE SYNTHESE</h2> <h3 style="background-color: #d9e1f2; padding: 5px;">I.1 – L'ENQUETE PUBLIQUE</h3> <h4 style="background-color: #d9e1f2; padding: 5px;">I.1.1 - CADRE GENERAL</h4> <p>La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime souhaite construire sur la commune du Faou (29) un nouvel abattoir public répondant aux normes environnementales en vigueur afin de permettant de faire face à l'augmentation de la cadence d'abattage.</p> <p>Actuellement, un abattoir public est déjà présent sur la commune. L'exploitation de ce site est réalisée depuis 1995 par la société LUCIEN CORRE via une délégation de service public. L'objectif du projet est de remplacer le site actuel qui au fil des années est devenu obsolète et ne permet plus répondre à la demande.</p> <p>La capacité d'abattage maximale sera de 5 100 tonnes de carcasses par an.</p> <h4 style="background-color: #d9e1f2; padding: 5px;">I.1.2 - OBJET DE L'ENQUETE</h4> <p>L'enquête publique porte sur le projet de construction sur un nouveau site d'un nouvel abattoir afin de remplacer l'outil actuel, qui au fil des années est devenu obsolète, ne permet plus répondre à la demande et est situé en agglomération et en bordure de la rue de LE FAOU.</p> <p>Le nouveau site est situé à l'écart du bourg de LE FAOU en continuité de zones d'activités existantes. L'établissement sera isolé de l'agglomération de Le Faou par la voie express RN 165 (Brest-Quimper). La superficie totale de la zone de projet est de 2,78 ha, dont environ 0,8 ha se situe dans la bande de recul inconstructible de 100 m de part et d'autre de l'axe routier.</p> <p>La capacité d'abattage maximale sera de 5 100 tonnes de carcasses (bovins, ovins et porcs) par an contre 3 130 tonnes dans l'établissement actuel. L'abattage en pointe pourra atteindre 305 tonnes par jour.</p> <p>Les produits transformés obtenus seront des carcasses (et/ou quartiers), des abats blancs (tête, boyaux, pieds, etc.), des abats rouges (foies, cœurs, poumons), des cuirs, et des sous-produits (sang, graisses, déchets carnés et os).</p> <p>Les effluents du futur abattoir (fumiers, matières stercoraires) seront traités par voie de méthanisation dans la centrale biogaz de Kastelein à CHATEAULIN (29), à une vingtaine de kilomètres du site. Les eaux usées sont dirigées, après pré-traitement, vers la station d'épuration communale de LE FAOU.</p> <h4 style="background-color: #d9e1f2; padding: 5px;">I.1.3 - CADRE JURIDIQUE</h4> <p>La procédure de l'enquête publique s'inscrit dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE – et Installations et Ouvrages, Travaux ou Aménagement – IOTA – soumis à la loi sur l'Eau).</p> <p>Le futur établissement est réglementairement soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en raison de son volume d'activité (abattage d'animaux dont le poids des</p> <p style="text-align: right;">EP 2000080/35</p>
<p>Page 4</p> <p>Le dossier initial mis à la disposition du public comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un abattoir multi-espèces, route de Ty Men à Le Faou par la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime • Note de présentation non technique (Essor-Ace - Réf : 17.01.004 - 6 juillet 2020) (10 p) • Résumés non techniques (54 p) : <ul style="list-style-type: none"> o Étude d'impacts o Étude de dangers <p style="text-align: right;">EP 2000080/35</p>	<p>Page 3</p> <p>Le porteur de projet est la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime représentée par son président.</p> <h3 style="background-color: #d9e1f2; padding: 5px;">I.1.4 - AUTORITE ORGANISATRICE</h3> <p>L'autorité organisatrice est le préfet de la Région Bretagne qui est également l'autorité qui sera amené à délivrer, ou non, les autorisations sollicitées.</p> <h3 style="background-color: #d9e1f2; padding: 5px;">I.1.5 - PORTEUR DE PROJET</h3> <p>Le porteur de projet est la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime représentée par son président.</p> <h3 style="background-color: #d9e1f2; padding: 5px;">I.1.6 - COMPOSITION DU DOSSIER</h3> <p>Le dossier initial mis à la disposition du public comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un abattoir multi-espèces, route de Ty Men à Le Faou par la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime • Note de présentation non technique (Essor-Ace - Réf : 17.01.004 - 6 juillet 2020) (10 p) • Résumés non techniques (54 p) : <ul style="list-style-type: none"> o Étude d'impacts o Étude de dangers <p style="text-align: right;">EP 2000080/35</p>

Construction d'un abattoir – Le Faou	Construction d'un abattoir – Le Faou
Procès-Verbal de Synthèse	Procès-Verbal de Synthèse
Page 6	Page 5
<ul style="list-style-type: none"> o 16.- Plan de zonage de diagnostic archéologique o 17.- Simulations de l'intégration paysagère o 18.- Carte répertoriant les différentes activités de loisirs dans le secteur du Faou o 19.- Documents relatifs à la station d'épuration communale o 20.- Campagne de mesure de bruit o 21.- Documents liés aux incidences NATURA 2000 o 22.- Zones à enjeux pour la biodiversité o 23.- Notice paysagère ou permis de construire o 24.- Fiches de synthèse relative au passage de l'école o 25.- Plan du zonage du PPRI o 26.- Arrêté préfectoral relatif à la prise d'eau de Coatigrac'h o 27.- Calculs hydrauliques o 28.- Exemple de composition d'étalement de bassin : fiches techniques o 29.- Mail du gestionnaire de la STEP sur le rejet de l'abattoir o 30.- Convention de rejet actuelle o 31.- Projet de convention pour Valorisation des matières stercoraires o 32.- Modélisation acoustique o 33.- Étude thermique o 34.- Avis sur la remise en état du site o 35.- Arrêté préfectoral d'exploiter pour le site actuel o 36.- Calculs D9 / D9A o 37.- Modélisations des effets thermiques – Flumillog o 38.- Avis du SDS <ul style="list-style-type: none"> • Les avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) des 22 août 2019 et 9 avril 2020 (Les réponses de la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime à ces avis sont incluses dans le dossier). 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier de demande (319 p) : <ul style="list-style-type: none"> o Prémule – procédure d'autorisation o Généralités o Description technique du site et des installations o Étude d'impacts o Étude de dangers o Conclusion générale de l'étude de dangers o Notice d'hygiène et de sécurité • Annexes (837 pages) : <ul style="list-style-type: none"> o 1.- Mairie fondière o 2.- Organigramme de la collectivité o 3.- Statuts de la collectivité o 4.- Fiches de données de sécurité o 5.- Assurances o 6.- Plans réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan au 1/25 000^{ème} ■ Plan au 1/2 500^{ème} avec rayon de 300 m ■ Plan au 1/500^{ème} avec rayon de 35 m. o 7.- plans du projet <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan masse ICPE Niveau et réseaux ■ Plan masse ICPE Flux/zones à risques ■ Vue en plan matériels o 8.- PLU du Faou : <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan de zonage ■ Règlement de zone o 9.- PLU-H de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime : <ul style="list-style-type: none"> ■ Extrait du rapport de présentation ■ Extrait du plan de zonage ■ Extrait du règlement écrit ■ Extrait des OAP o 10.- Cahier d'usage fonctionnel de l'abattoir o 11.- Attestation de la mairie relative à l'outil actuel et aux plaintes déposées dans le cadre de son exploitation o 12.- Rapport technique de la station de pré traitement in situ o 13.- Synthèse du BREF : abattoir et sous-produits animaux o 14.- Arrêté portant décision après examen cas par cas o 15.- Rapport de présentation du PLU DU FAOU (Extrait)
I.2 - AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE	
Le projet a fait l'objet d'un premier avis délibéré de la MRAe Bretagne le 22 août 2019 sous la référence 2019-007247. En synthèse, cet avis indique :	
L'Ae recommande notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> • De démontrer l'efficacité du système de traitement des eaux usées (prétraitement sur site puis rejet dans le réseau communal et traitement par la station d'épuration communale) au regard des capacités de la station d'épuration communale à traiter les eaux usées dans le respect des objectifs de bon état du cours d'eau récepteur, • De démontrer l'absence d'impact des rejets d'eaux pluviales sur le milieu récepteur ou de s'engager sur un système de traitement permettant de garantir la bonne qualité des eaux sur ce milieu, 	
EP 2000080/35	EP 2000080/35

Construction d'un abattoir – Le Faou	Construction d'un abattoir – Le Faou									
Procès-Verbal de Synthèse	Procès-Verbal de Synthèse									
Page 8	Page 7									
<p>Le dossier d'enquête a été mis à disposition du commissaire enquêteur sous format numérique et sous format papier le 14 août 2020.</p>	<p><i>D'évaluer les impacts du futur plan d'épandage (fumiers, matières stercoraires, jus, boues) sur le milieu récepteur (sois et eaux).</i></p> <p><i>De caractériser les impacts du projet sur la biodiversité du site et de ses abords et d'exposer les mesures d'évitement ou de réduction qui doivent l'accompagner.</i></p>									
<p>I.1.9 - INFORMATION DU PUBLIC</p>	<p>I.3 – ORGANISATION ET DEROULEMENT</p>									
<p>I.1.9.1 Par voie de presse :</p>	<p>L'Ae recommande notamment, à l'amont de la phase de consultation du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> De prendre en compte dans l'analyse l'évolution de la population mentionnée au PLU, afin de s'assurer de la capacité de la station d'épuration à traiter les eaux usées sur le long terme, et de l'absence d'impact des rejets d'eau pluviales et usées sur le milieu aquatique récepteur ; De procéder à une estimation des risques de nuisances sonores et olfactives, et de prendre des mesures d'évitement ou de réduction suffisantes, dont l'efficacité sera vérifiée auprès des riverains ; De préciser les conditions d'aménagement et de fonctionnement du bassin de rétention et de régulation des eaux pluviales ainsi que de l'évacuation de ces eaux. <p>L'ensemble des observations et recommandations de l'Ae sont développés dans l'avis détaillé joint au dossier d'enquête.</p>									
<p>La publicité destinée à assurer l'information du public de l'ouverture de l'enquête publique a été assurée par insertion dans les journaux suivants :</p> <table border="1" data-bbox="542 291 606 940"> <thead> <tr> <th>Media</th> <th>1^{er} avis</th> <th>Rappel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OUEST FRANCE (édition 29)</td> <td>13 août 2020</td> <td>1^{er} décembre 2020</td> </tr> <tr> <td>LE TELEGRAMME (édition 29)</td> <td>12 août 2020</td> <td>1^{er} décembre 2020</td> </tr> </tbody> </table>	Media	1 ^{er} avis	Rappel	OUEST FRANCE (édition 29)	13 août 2020	1 ^{er} décembre 2020	LE TELEGRAMME (édition 29)	12 août 2020	1 ^{er} décembre 2020	<p>I.1.7 - DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :</p> <p>Par décision du 29 juillet 2020, le Président du Tribunal administratif de Rennes a désigné Jean Luc PIROT, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2020 pour le département du Finistère, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.</p>
Media	1 ^{er} avis	Rappel								
OUEST FRANCE (édition 29)	13 août 2020	1 ^{er} décembre 2020								
LE TELEGRAMME (édition 29)	12 août 2020	1 ^{er} décembre 2020								
<p>I.1.9.2 Par affichage administratif :</p>	<p>I.1.8 – ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE</p> <p>Des échanges préparatoires entre Monsieur Julien LEFILLEUL (Préfecture du Finistère / DCPAPT / BICEP) et le commissaire enquêteur ont permis une définition des conditions d'organisation de l'enquête : dates de début et de fin, dates, heures et lieux des permanences du commissaire enquêteur, conditions de mise à disposition du dossier et de participation du public à l'enquête.</p> <p>Une concertation par échanges téléphoniques et de courriels a été menée. Ont été associés à ces échanges Madame Jennifer PORHEL et Messieurs Hubert LE BRENN et Hervé LABAT, respectivement directeur général des services de la mairie de HANVEC, de la mairie de LE FAOU, et de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime. La proposition faite comportait des permanences dans les mairies de HANVEC et LE FAOU, et dans les locaux annexes de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime proches du site, ainsi que la possibilité d'une permanence téléphonique en raison de la situation sanitaire.</p> <p>Ces éléments n'ont pas été repris dans l'arrêté préfectoral en date du 5 août 2020 prescrivant l'enquête publique dont le projet n'a pas non plus été transmis au Commissaire-enquêteur avant sa signature.</p>									
<p>I.1.9.3 Par affichage sur site</p>	<p>EP 2000080/35</p>									
<p>Un avis d'information a été placardé 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci dans les mairies de LE FAOU, ROSNODEN, HANVEC et PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H.</p>	<p>EP 2000080/35</p>									
<p>I.1.9.4 Par affichage autre</p>	<p>EP 2000080/35</p>									
<p>À l'initiative de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, porteur du projet, cet affichage a été complété par la mise en place d'affiches répondant aux mêmes critères de forme, aux emplacements suivants : aux entrées des 4 communes, sur le site de l'actuel abattoir et les 2 sites administratifs de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (siège de Crozon et Antenne du Faou).</p> <p>En outre, une affiche A4 jaune reprenant le texte de l'avis ci-dessus a été mise en place dans divers lieux fréquentés des communes concernées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans l'épicerie Mémounette à Le Faou (dont l'exploitant est le président de l'Union commerciale de Le Faou) Au Super U de Le Faou Dans le hall du Crédit Agricole de Le Faou Dans le sas d'accueil et sur le tableau d'affichage de l'antenne de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime à Le Faou. 	<p>EP 2000080/35</p>									

<p>Construction d'un abattoir – Le Faou Procès-Verbal de Synthèse Page 10</p> <p>I.1.13 - DEROULEMENT DES PERMANENCES</p> <p>Cinq permanences ont été programmées pour permettre au public de rencontrer le commissaire enquêteur et lui faire part de ses observations ou propositions éventuelles.</p> <p>Ces permanences ont eu lieu ainsi :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Horaires de</th> <th>Lieu</th> <th>Nbre de personnes rencontrées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lundi 31 août 2020</td> <td>9h00 - 12h00</td> <td>Mairie de LE FAOU</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Mardi 8 septembre 2020</td> <td>14h00 - 17h00</td> <td>Mairie de HANVEC</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Mercredi 16 septembre 2020</td> <td>9h00 - 12h00</td> <td>Mairie de LE FAOU</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 24 septembre 2020</td> <td>14h00 - 17h00</td> <td>Mairie de HANVEC</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Vendredi 2 octobre 2020</td> <td>9h00 - 12h00</td> <td>Mairie de LE FAOU</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table> <p>I.1.14 - CLIMAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE</p> <p>L'enquête s'est déroulée dans un climat tout à fait serein.</p> <p>Une salle indépendante et isolée, accessible aux personnes à mobilité réduite, a été mise à disposition du Commissaire-enquêteur dans les mairies de LE FAOU (salle du conseil municipal avec accès direct de l'extérieur et fléchage) et de HANVEC (salle du conseil municipal).</p> <p>Le commissaire enquêteur a été reçu lors de chaque permanence par le personnel communal qui a pris soin de mettre à sa disposition les moyens matériels nécessaires.</p> <p>I.1.15 - REUNION PUBLIQUE</p> <p>Aucune réunion publique n'a été organisée dans le cadre de cette enquête publique.</p> <p>I.1.16 - CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE – TRANSFERT DES DOSSIER ET REGISTRES</p> <p>La dernière permanence coïncidant avec la clôture de l'enquête, les dossier et registre présents à la Mairie de LE FAOU, siège de l'enquête, sont restés en possession du commissaire enquêteur qui s'est présenté le même jour à la Mairie de HANVEC pour prendre dossier et registre.</p>	Date	Horaires de	Lieu	Nbre de personnes rencontrées	Lundi 31 août 2020	9h00 - 12h00	Mairie de LE FAOU	3	Mardi 8 septembre 2020	14h00 - 17h00	Mairie de HANVEC	2	Mercredi 16 septembre 2020	9h00 - 12h00	Mairie de LE FAOU	2	Jeudi 24 septembre 2020	14h00 - 17h00	Mairie de HANVEC	1	Vendredi 2 octobre 2020	9h00 - 12h00	Mairie de LE FAOU	5	<p>Construction d'un abattoir – Le Faou Procès-Verbal de Synthèse Page 9</p> <p>I.1.9.5 Par internet :</p> <p>Par ailleurs, le public a pu prendre connaissance, à partir du 14 août 2020, de l'avis d'ouverture de l'enquête sur les sites internet de la préfecture du Finistère et de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime.</p> <p>I.1.9.6 Diffusion de flyers</p> <p>Un dépôt de flyers a en outre été effectué dans plusieurs commerces, notamment chez le boucher rousselaï au Faou.</p> <p>I.1.10 - RENCONTRE DU PORTEUR DE PROJET</p> <p>Le 20 août 2020, une rencontre organisée dans les locaux de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (annexe de Le Faou) entre Monsieur Michaël KERNEIS, président de cet EPCI, Madame Armelle PRIGENT-LEMETAIS, responsable du pôle Aménagement et Développement Durable, d'une part, et le Commissaire-enquêteur d'autre part, ont permis à ce dernier de prendre connaissance de ce dossier, de son histoire et d'évoquer les problématiques susceptibles d'être rencontrées.</p> <p>I.1.11 - MISE A DISPOSITION DU DOSSIER</p> <p>L'enquête publique est réalisée à la fois sous forme dématérialisée et sur supports physiques.</p> <p>Le dossier d'enquête sous forme dématérialisée peut être consulté en ligne 7j/7 et 24h/24 par le public sur le site internet de la préfecture du Finistère à partir du 18 août et pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site. Un lien vers ce site est actif à partir du celui de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime.</p> <p>Un poste informatique est tenu à disposition du public en accès libre à la mairie de LE FAOU.</p> <p>Le dossier d'enquête sur support physique peut être consulté par le public pendant la durée de l'enquête dans les mairies de LE FAOU, ROSNOËN, HANVEC et PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H aux jours et heures habituelles d'ouverture.</p> <p>Deux registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sont à disposition du public dans les mairies de LE FAOU et de HANVEC afin de permettre au public de formuler ses observations ou propositions.</p> <p>Au-delà des strictes dispositions de l'arrêté préfectoral organisant l'enquête, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime a souhaité multiplier les lieux de consultation du dossier papier, notamment dans son siège, à CROZON, zone de Kerdanvez, et à l'antenne de la Communauté de communes – ZA de Quella à LE FAOU.</p> <p>I.1.12 - DUREE DE L'ENQUETE</p> <p>L'enquête s'est déroulée du 31 août 2020 (9h00) au 2 octobre 2020 (12h).</p> <p>EP 2000080/35</p>
Date	Horaires de	Lieu	Nbre de personnes rencontrées																						
Lundi 31 août 2020	9h00 - 12h00	Mairie de LE FAOU	3																						
Mardi 8 septembre 2020	14h00 - 17h00	Mairie de HANVEC	2																						
Mercredi 16 septembre 2020	9h00 - 12h00	Mairie de LE FAOU	2																						
Jeudi 24 septembre 2020	14h00 - 17h00	Mairie de HANVEC	1																						
Vendredi 2 octobre 2020	9h00 - 12h00	Mairie de LE FAOU	5																						

RH-1	Jean KERMARC	Observation verbale : M. KERMARC se présente comme ancien artisan en découpe de viande et utilisateur de l'abattoir du Faou. Il déclare que l'abattoir est un outil indispensable pour l'économie de la région et la filière viande. Il marque son intérêt pour la structure actuelle : investissement public et exploitation par une entreprise privée.
------	--------------	--

I.4.2 - OPINIONS DEFAVORABLES

C-2	Jean François PAN	Projet déjà dépassé : La tendance est de créer des abattoirs itinérants et à moins consommer de viande. Je suis certain qu'il s'agit d'un fait de société qui s'inscrit dans la durée. Dès lors, l'argent public sera gaspillé. Il est urgent d'attendre...
-----	-------------------	---

Ont ensuite été regroupées ici les opinions des personnes se déclarant opposées pour l'essentiel en raison de la souffrance animale. Il s'agit de déclarations de principe ne contenant aucune critique spécifique au projet présenté :

C-3	Marcel LE GUERN	Opposition à l'abattage rituel : souffrance animale – suspicion de bactérie E.Coli – taxe Halal
C-5	Nicolas SERVANT	L'opinion public rejette de plus en plus ce qu'on fait subir aux animaux dans les abattoirs et ...donc il n'est pas normal, en démocratie, de voir de nouveaux abattoirs ouvrir et encore moins compréhensible que cela se fasse avec de l'argent public
C-6	Marie-Ange MASSENET	Il est grand temps de végétaliser notre alimentation et de laisser les animaux vivre leur vie. Il faut mettre fin à l'élevage, qui massacre tant d'animaux et fermer les abattoirs.
C-9	A. CHOQUET	Alors que tous les arguments convergent en faveur d'une réduction indispensable de la consommation de viande, les priorités de l'état et des collectivités publiques restent à "la production intensive de chair animale". Lien avec le réchauffement climatique.
C-10	Association Vegan Corporation	Opposés au projet d'un nouvel abattoir au Faou, nous ne voulons pas de votre « bien-être animal », nous voulons l'abolition pure et simple du spécisme.
C-11	Anne Catherine BIZE	L'abattoir du Faou actuel est habilité pour l'abattage rituel. Pensez-vous continuer ces pratiques, alors que c'est de la maltraitance animale ? Un projet plus respectueux du bien-être animal, comme des camions d'abattage se déplaçant directement sur les exploitations agricoles ou chez les particuliers ne serait-il pas plus judicieux ? Le territoire a-t-il besoin d'un abattoir aussi grand ? Ceci engendrer le transport par camion des animaux, venant de toute la Région; donc la maltraitance et la pollution de l'air. De plus petites structures dans plus de villes serait bien plus approprié.
RF-1	Mme LE GUEAU	Refus de l'abattage sans étourdissement – refus de dérogations pour l'abattage rituel

I.4 - OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Ce projet a provoqué observations et propositions :

Modalités	Nombre
Sur registres	2
LE FAOU	1
HANVEC	1
Par courrier	1
Par courriels	12
Soit au total :	16

Ces observations ont été regroupées en opinions favorables et défavorables, et dans une troisième catégorie celles interrogeant sur le dossier ou présentant des propositions d'évolution de celui-ci.

L'article L123-1 du code de l'environnement prévoit que « l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

I.4.1 - OPINIONS FAVORABLES

N°	Personne (Prénom – Nom)	Observations
C-1	Hervé et Marie Thérèse LE PAPE	Nécessité de construire un nouvel abattoir : situation de l'équipement actuel vétuste – situation centrale du site retenu – compétence de l'exploitant actuel.
L-1	Jean-Hervé CAUGANT – Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère	Faire aboutir ce projet est crucial pour l'avenir. Il répond à différents enjeux : Programmes alimentaires territoriaux, développement des circuits courts, gestion de crises sanitaires, Climat, environnement, transition écologique et économique y trouveront des incidences positives. Projet structurant en faveur d'une ruralité vivante.
RF-2	Benoit COLLOREC (porte-parole de la Confédération paysanne du Finistère et paysan à Hanvec)	Après avoir souligné l'obsolescence de l'abattoir actuel et l'excellence de sa gestion et du service apporté, M. COLLOREC souligne l'intérêt du projet pour : <ul style="list-style-type: none"> les animaux : moins de transport et de stress – conditions d'abattage les paysans : ventes locales/liens avec la population environnante – équilibre du tissu rural – amélioration des marges économiques – fierté de leur métier les collectivités locales : maintien de l'activité – approvisionnement local de la restauration collective – préservation de l'environnement rural pour l'environnement Le maintien d'un service public local est de nature à peser sur les pratiques tarifaires des acteurs privés et à maintenir des prestations « jugées peu rentables » Le coût ramené au tonnage sur la durée de vie de l'équipement paraît dérisoire. Equipement bénéfique et essentiel pour le centre Finistère Il apporte une réponse aux changements nécessaires de l'agriculture industrielle vers une agriculture paysanne plus vertueuse et résiliente. Exemplarité de la démarche dont d'autres territoires pourraient s'inspirer.

I.5 - QUESTIONNEMENT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

I.5.1 - LA PERTINENCE D'UN INVESTISSEMENT PUBLIC

L'intervention publique dans la sphère économique ne peut se justifier qu'en l'absence d'initiative privée. Le dossier présenté à l'enquête ne comporte aucun élément susceptible de laisser penser qu'une analyse n'a été menée sous cet angle.

Des éléments recueillis au cours de l'enquête laissent à penser de manière empirique que les outils privés existants sont en capacité de recevoir l'ensemble des bovins, mais que ce ne serait pas le cas des « petits » animaux : porcs, ovins, caprins, ... Le coût global d'investissement serait vraisemblablement alors très inférieur à celui annoncé.

La recherche d'un investisseur privé susceptible de porter le projet a-t-elle été menée ?

L'hypothèse d'un investissement propre à traiter cette seule filière a-t-elle été envisagée ? si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été retenue ?

I.5.2 - LE DIMENSIONNEMENT

Il existe un abattoir au Faou depuis 1954, période de construction de nombreux abattoirs pour respecter les nouvelles normes sanitaires et de santé publique et éviter les abattages non contrôlés. En 1983, les 6 communes du Faou, Rosnabel, Pont-de-Buis-Lès-Quimarc'h, Hâvevec, L'Hôpital-Camfrour et Loperée se sont regroupées en Syndicat à Vocation Unique pour assurer cette mission de service public d'abattage sur la commune du Faou.

Aujourd'hui, il nécessite des investissements de remise aux normes sanitaires qui dépassent les capacités financières et techniques d'un « petit » syndicat. C'est pourquoi l'ex-Communauté de Communes de l'Aulne Maritime s'est engagée en 2010 auprès du SIVU, dans l'étude pour la construction d'un nouvel abattoir public au Faou.

Une étude est alors réalisée par l'ADIV (Association pour le Développement de l'Industrie de la Viande), sur un objectif d'abattage de 2 000 tonnes par an.

La délibération du conseil communautaire du 23 avril 2018 évoque un tonnage abattu annuellement en constante augmentation (de 1900 tonnes en 2010 à 3300 tonnes en 2017).

Sauf erreur, le dossier soumis à l'enquête ne justifie pas le dimensionnement retenu à 5 100 tonnes.

I.5.3 - LE FINANCEMENT

I.1.16.1 Un abattoir « départemental » avec un financement communautaire ?

Au-delà du périmètre des 6 communes fondatrices, l'abattoir du Faou fournit des services d'abattage multi-espèces sur l'ensemble du département du Finistère et même au-delà (Côtes d'Armor et Morbihan).

Cet abattoir est l'outil de référence départemental pour l'abattage rituels des ovins et caprins et pour l'abattage sanitaire en cas par exemple d'épizooties. Ces deux vocations relèvent de la responsabilité administrative de l'Etat. Leur prise en compte génère un surcoût de l'investissement.

I.4.3 - AUTRES OBSERVATIONS/PROPOSITIONS

N°	Personne (Prénom – Nom)	Observations
C-4	Thomas DOREAU	Professionnel local de la filière, interroge sur la pertinence du projet présenté, propose une autre approche : utiliser les équipements actuels pour la filière bovine et limiter le projet à la filière « petits animaux » afin de limiter les engagements financiers publics. Il interroge également sur la poursuite de l'exploitation actuelle pendant la période de construction et sur un éventuel dépassement des quantités autorisées par l'exploitant de l'abattoir actuel. Sept annexes viennent à l'appui de cette observation.
C-7	Thomas DOREAU (Bretagne Viandes)	En complément de l'observation C-4, Monsieur DOREAU marque l'intérêt de maintenir une activité de service public d'abattage ovin et porcin sur le département. Il propose une solution d'abattoir mobile : camion aménagé avec un saison d'abattage pour faire venir l'abattoir à la ferme et ne plus faire venir les animaux à l'abattoir. Le coût de cette solution, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, est sans commune mesure avec celui d'un abattoir traditionnel. Cette solution est compatible avec l'abattage rituel. Il fait état d'un projet similaire en Normandie. Il se déclare prêt à étudier une telle solution avec les élus. Trois liens vers des annexes présentant cette solution.
C-8	Jean Yves KERDREUX	Souhaite que la collectivité apporte des précisions sur l'équilibre financier : quel est le coût d'investissement actualisé à septembre 2020, quelles sont les recettes actuelles, les recettes attendues dans le futur, le poids de l'emprunt à contracter, en bref, quelle réponse à la question : quel sera le coût pour le contribuable ? Il semble que le dossier n'est pas assez précis sur ce point.
C-12	Jean Yves FAVRAUD	Pourquoi ne pas privilégier l'implantation sur des terrains déjà artificialisés, tels que le terrain de l'ancienne discothèque 29 à l'abandon depuis 5 ans, (plus près de la voie express de surcoût) plutôt que de continuer à artificialiser des terrains encore et encore. SVP, Aidéz-nous à concilier environnement et économie.

Pour mémoire, il est précisé que les observations parvenues au commissaire-enquêteur en dehors de la période d'enquête ne sont pas prises en compte. Toutefois, elles seront annexées à titre informatif au rapport d'enquête.

Le plan de financement serait le suivant :

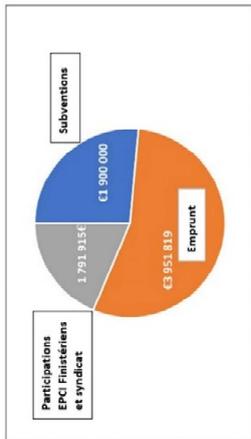


Figure 6 - Estimation des recettes pour le projet d'abattoir

Le coût du projet a donc augmenté de 7 % depuis avril 2018. Dans le même temps, le montant de l'emprunt est passé de 2.383 M€ à 3.951 M€ (+65 %).

Ce montant reste provisoire dans l'attente de décisions formalisées des différents acteurs. La question de la compétence spécialisée des EPCI ne semble pas avoir été évoquée et pourrait constituer un argument fort de retrait de ceux-ci.

1.1.16.3 Un risque majeur pour les finances communautaires

Le risque financier lié à l'investissement portera donc sur la seule Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime qui envisage de couvrir le remboursement des annuités de la dette contractée par des redevances d'usage et d'occupation de domaine public auprès du délégataire, ainsi qu'un loyer. Cette redevance doit couvrir les dépenses d'investissements, d'amortissements, d'intérêts financiers (emprunt), ainsi que le gros entretien et les frais de fonctionnement restant à la charge du propriétaire.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB – DCC du 13 janvier 2020) apporte un éclairage sur la prise de risque : De fait, trois hypothèses sont soumises à débat : la 1ère porte sur la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la 2ème lui ajoute la construction de l'abattoir, le 3ème retranche de la 2ème (Sont ainsi impactés : le service espaces naturels, l'aménagement de l'étage du bâtiment de la communauté de communes, le volet économique, les aides commerces et habitat, la phase 2 de la piscine). Ces trois hypothèses sont évaluées selon deux critères :

Valeurs couramment admises	2018		Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
Investissements cumulés			14.8 M€	22.1 M€	20.3 M€
Emprunt nécessaire			2.8 M€	7.4 M€	5.1 M€
Taux d'épargne brute 2023	15% (seuil critique à 5%)		8.3%	7.26%	7.40%
Ratio de désendettement 2023			<10	1.5	5.3
				11.4	8.3

La Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, puis la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime ont accepté de porter la construction d'un nouvel outil d'abattage public pour le Finistère, et ont sollicité l'ensemble des Communautés de Communes, le Département, la Région et l'Etat pour participer à son financement.

Le principe financier proposé, et accepté par l'ensemble des parties prenantes, était le suivant : 1/3 du financement serait assuré par les EPCI, 1/3 par les subventions, 1/3 par les usagers, sous forme de redevance d'usage remboursant l'emprunt effectué par le porteur du projet. Ce principe est arrêté sur la base d'un investissement de 7.150 M€. (DCC 23 avril 2018)

Plusieurs structures juridiques évoquées au départ ont été étudiées (Coopérative, SPL, SEM Syndicat Mixte...). Le syndicat mixte entre EPCI semblait le plus approprié pour porter un tel outil et développer parallèlement une politique commune en faveur des circuits courts, mais il a été refusé par la majorité des EPCI car il leur ferait perdre le risque d'exploitation sur le long terme. Aucun privé n'a voulu entrer au capital au départ, le Département et la Région non plus.

La Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, puis la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime, ont donc dû se résoudre à porter seules le dossier, l'emprunt, ainsi que tous les risques d'exploitation sur le long terme.

1.1.16.2 Un financement incertain ?

Le budget prévisionnel HT de l'abattoir apparaît dans le dossier à 7,6 M€ et se décompose comme suit :

Lots	Sous-lots	Désignation VERSION APD 1	Coûts HT
A/ BÂTIMENT, GÉNIE CIVIL			3 780 000 €
1	Gros oeuvre et second oeuvre	Terrassements – voiries – espaces verts – Gros oeuvre – charpente métallique – sols industriels résines, cloisons et plafonds isolants, couverture, étanchéité, bardage, carrelages, falences, serrurerie acier, électricité, courants forts et faibles, éclairage.	2 630 000 €
2	Techniques, fluides	Sanitaires, EC, EF, AC, lavage, fluides, ventilation, isolation frigorifique et climatisation	940 000 €
B/ EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES			1 980 000 €
3		Equipements de prétraitement des effluents, de stabulations, d'abattage et de réseau de manutention, de traitement des coproduits triperie/boyauderie + petits matériels, pesée et informatique	5 550 000 €
TOTAL ABATTOIR (hors ingénierie)			5 550 000 €
Total Etudes projet et assurances (Maîtrise d'œuvre, Etude sol, C1+ SPS...)			1 125 326 €
Total coût des travaux			6 675 326 €
Autres coûts liés à l'opération (terrain, voie accès, réseaux...)			988 408 €
TOTAL coût du projet HT			7 663 734 €

Tableau 7 - Budget prévisionnel du projet de l'abattoir multi-espèces

<p>Construction d'un abattoir – Le Faou Procès-Verbal de Synthèse Page 18</p> <p>1.5.6 - LE TRAITEMENT DES DECHETS</p> <p>Les effluents du futur abattoir (fumiers, matières stercoraires) seront traités par voie de méthanisation dans la centrale biogaz de Kaelelin à CHATEAULIN (29), à une vingtaine de kilomètres du site.</p> <p>L'actualité récente montre que la disponibilité de cette solution peut s'avérer aléatoire. Une solution de repli a-t-elle été envisagée ?</p> <p>1.5.7 - LE DIMENSIONNEMENT DES BASSINS DE RETENTION</p> <p>Les différents bassins de rétention ont été dimensionnés sur la base de précipitations décennales. Le réchauffement climatique en cours induit des phénomènes météorologiques à la fois plus fréquents, mais surtout plus intenses. En raison de la sensibilité aval, le dimensionnement retenu est-il suffisant ?</p> <p>1.5.8 - QUESTIONNEMENT</p> <p>La part contributive de l'Etat est-elle en relation avec les surcoûts générés par ses exigences en matière de salubrité et de sécurité publique ?</p> <p>Le plan de financement présenté est-il réaliste ? Que se passe-t-il en cas de défaillance de tout ou partie des financements attendus ?</p> <p>Quel est le montant actuel des redevances payées par le délégataire ? par l'usager ?</p> <p>Le montant des redevances futures a-t-il été évalué ? L'augmentation envisagée de la redevance est-elle supportable pour l'usager ? Qui porte le risque économique de l'exploitation ?</p> <p>En cas d'insuffisance de financement de l'exploitation, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime peut-elle envisager de couvrir l'éventuel déficit par un apport du budget général (et donc du contribuable) ?</p>	<p>Construction d'un abattoir – Le Faou Procès-Verbal de Synthèse Page 17</p> <p>« Force est de dire que la réalisation de l'abattoir dont le coût estimé aujourd'hui à 7,3M€, en fait 7,6M€ selon les derniers chiffres, et qui risque fort de monter encore, l'ensemble des éléments de son chiffrage n'étant pas connus, place la collectivité dans une situation très difficile qui pourrait revenir à dire qu'avec la réalisation de cet abattoir départemental les réalisations du prochain mandat se réduiront à très peu de choses. » (DOB 2020)</p> <p>Le coût annuel d'un emprunt de 3.951 M€ sur 15 ans contracté à un taux fixe de 1.25% est de l'ordre de 290k€. Le dossier évoque la prise en charge dans ces termes : « Dans l'attente du plan de financement définitif, cette redevance d'usage n'est pas à ce jour déterminée. Mais la logique est bien qu'elle rembourse les frais annuels engagés par la communauté de communes, estimé à ce jour autour de 270 000 €. ».</p> <p>1.1.16.4 Un investissement de compétence régionale ?</p> <p>En février 2020, dans son rapport public annuel 2020, la cour des comptes souligne que le maintien des équipements existants, possible dans des cas très spécifiques, « doit être porté au plan régional. Depuis la loi NOTRE, c'est en effet la région qui est compétente pour fixer ses objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional et de désenclavement des territoires ruraux. ».</p> <p>L'intervention de la Région pour porter ce projet a-t-elle été recherchée ? si non, pourquoi ? si oui, quelle est la réponse de la Région Bretagne ?</p> <p>1.5.4 - LA COMPETENCE TECHNIQUE DU PORTEUR DE PROJET</p> <p>Le projet de construction est porté par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime et le dossier fait référence à l'organisme de certification ISO 14001, AFAQ26000 sur la responsabilité sociale des entreprises et ISO 9001. La présence au sein des services communautaires d'agents compétents dans les différents domaines susceptibles d'être concernés par le projet ainsi que l'appel à des compétences extérieures en appui a permis un travail de conception de qualité.</p> <p>Toutefois, l'exploitation de l'abattoir sera confiée dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, à la société LUCIEN CORRE, seule à avoir répondu à la phase de candidature. Cette délégation est en cours de négociation. Aucun élément sur les compétences techniques ou financières de cette société, autre que le fait qu'elle exploite l'équipement actuel, n'a été produit.</p> <p>Les risques environnementaux étant majoritairement liés à l'exploitation, cet aspect mériterait d'être développé.</p> <p>1.5.5 - L'ACCES AU SITE</p> <p>Le projet prévoit un accès au site conforme à l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) définie au PLUH.</p> <p>Toutefois, les caractéristiques actuelles de cet accès longeant la RN165 sont celle d'un chemin d'exploitation interdit à la circulation de tout véhicule sauf agricole sans structure de chaussée. Le dossier ne présente pas les travaux nécessaires à y permettre la circulation générée par le projet.</p> <p>La présence d'espaces boisés classés et de haies protégées contraignent une géométrie de l'accès, et notamment d'un rayon de giration, dont on peut légitimement s'interroger sur la compatibilité avec la circulation des véhicules dans le cadre de l'exploitation du site.</p> <p>Une interrogation demeure sur la domanialité du terrain d'assiette.</p> <p>Le coût des travaux nécessaires à la réalisation de cet accès est-il inclus dans le budget présenté ?</p> <p>EP 2000080/35</p>
---	--

I.6 - NOTIFICATION DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

L'article R123-18 (2^{ème} alinéa) du Code de l'environnement indique : « Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. ».

L'article L123-1 du code de l'environnement prévoit que « Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ».

Le procès-verbal de synthèse a été établi en deux exemplaires dont l'un a été remis par le commissaire enquêteur à Monsieur Mickael KERNEIS, Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime lors d'une rencontre organisée au siège de la Communauté le 15 octobre 2020, à 15h00.

Il lui a été rappelé qu'il dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations et qu'à défaut, il sera considéré comme ayant renoncé à cette faculté.

Reçu en main propre
à LE FAOU, le 15 octobre 2020
Le Président de la Communauté de Communes
Presqu'île de Crozon Aulne Maritime,
A Milizac-Guipronvel,
le 15 octobre 2020
Le Commissaire Enquêteur,

Mickael KERNEIS
Jean Luc PIROT

III.7 - MEMOIRE EN REPONSE

d'enquête sous les intitulés « AICPE - Le Faou - MRAE - 2020.07.06 AICPE - Le Faou - MRAE - Annexes - 2020.07.06 ».

PARTIE 1.4 DU PROCES VERBAL : OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Comme indiqué en introduction, la communauté de communes répondra à la totalité des observations et propositions émises par le public, notamment celles classées dans les opinions « défavorables ». Les réponses seront faites par mail ou en rendez-vous physique (Breizhag Viande).

PARTIE 1.5 DU PROCES VERBAL : QUESTIONNEMENT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Cette partie, la plus importante, questionne d'abord le projet dans sa **pertinence globale** (portage, dimensionnement, financement), interrogations complétées par trois questions plus directement liées à l'impact **environnemental du projet**, objet d'un dossier ICPE.

I : SUR LA PERTINENCE DU PROJET ET SON PORTAGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ?

1.5.1 : Justification de l'intervention publique au projet non prouvée par rapport à une carence du privé ? La recherche d'un investisseur privé a-t-elle été menée ?

REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : A ce jour, aucun abattoir privé présent dans le Finistère ne remplit les missions de services publics associées à l'exploitation de l'outil existant au Faou, et dont les besoins se développent : accueil de multi-espèces, diversité et équilibre des usagers, multi-calibres, quantités non normées, démarques labellisées type marque « agneaux du PARC » ET « AB ». Seul l'abattoir public de Lesneven, exploité en régie, mais pour des quantités et un périmètre limité (350t/oc), assure également des missions de services à tout public.

L'abattage dans le Finistère est très industrialisé et dominé par le secteur privé. Seul 1% de l'abattage total est fait par le secteur public, dont l'outil du Faou représente la quasi-totalité.

L'opportunité de maintenir un service d'abattage public dans le Finistère a été longuement interrogée et étudiée à l'échelle départementale lors d'une étude menée en 2012 et 2013 par le cabinet Blezat consulting, et partagé avec tous les acteurs publics du département.

La volonté de ne pas privatiser l'intégralité de l'abattage est une **volonté politique**, éclairée par ces études et conséquences pour la filière locale en cas de fermeture de l'abattoir de proximité du Faou.

En effet, l'objectif premier de rentabilité porté par l'entreprise privée vise soit à laisser au secteur public les usages moins rentables (ovins/caprins/abattage rituel/ accueil des petits apporteurs) ou alors faire supporter des coûts aux usagers qui éliminent un certain nombre d'entre eux (petits apporteurs/circuits-courts).

La recherche d'une entreprise privée pour porter seule le projet n'a donc pas été menée, puisque l'outil est déjà exploité par une entreprise privée qui assure sa rentabilité, tout en étant contrainte par des obligations de service public souhaitées par les autorités publiques locales.

¹ Voir le rapport d'étude de Blezat consulting – 19/11/2012



CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR PUBLIC MULTI-ESPÈCES – LE FAOU

Réponses du porteur du projet au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur remis en main propre le 15 octobre 2020 au Président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, Mickaël KERNEIS

INTRODUCTION :

La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime est très attachée à la transparence dans la conduite de ses projets d'intérêt public. Ainsi, elle souhaite apporter une réponse écrite aux divers questionnements soulevés par M. Piro, commissaire enquêteur, sur le projet de construction d'un abattoir public multi-espèces au Faou dans le cadre de son procès-verbal de synthèse.

Pour cette même raison, la communauté de communes répondra individuellement à chaque personne ayant fait des remarques sur le projet soumis à enquête, notamment les « défavorables ».

PARTIE 1.1 DU PROCES-VERBAL : L'ENQUETE PUBLIQUE

Cette première partie fixant le cadre général de l'enquête ne suscite aucune remarque de notre part.

PARTIE 1.2 DU PROCES-VERBAL : AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE :

Cette partie reprend les observations et recommandations émises par la MRAE de Bretagne sur le projet, et précise qu'elles sont jointes au dossier.

Pour assurer l'intégrité et la neutralité des informations portées au public, il est important que soit également indiqué que le porteur de projet a répondu à toutes ses observations et recommandations émises par la MRAE, comme pour les autres « avis des autorités, organismes, personnes et services de l'Etat consultés ».

Ces réponses font également parties intégrantes du dossier ICPE, comme demandé par les services de l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et sont dans le dossier

<p>1.5.2 : Justification du dimensionnement de l'outil proposé à 5100T ?</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : L'abattoir actuel du Faou abat déjà presque 4000 T/an. Ce tonnage est au-delà de sa capacité « normale », mais est rendu possible par une agilité et une rigueur d'optimisation et d'organisation de l'entreprise exploitante. C'est pour ce motif qu'un nouvel outil est en projet.</p> <p>Le choix de construire un nouvel outil qui puisse absorber sur les 20 prochaines années une augmentation de tonnage de 1100 tonnes est motivé par la courbe croissante des tonnages accueillis, la progression des besoins des circuits-courts, et la volonté de ne pas créer un projet en sous capacité avant la fin de sa construction.</p> <p>Projection réalisée au vu de l'évolution de l'abattoir actuel constatée :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ESPECES</th> <th>Poids carcasses</th> <th>Nombre de têtes Semestre moyenne actuelle</th> <th>Tonnage actuel</th> <th>Nombre de têtes Prévisionnel</th> <th>Tonnage futur Prévisionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOVINS</td> <td>400 kg</td> <td>72</td> <td>27,5 T</td> <td>131</td> <td>52 T</td> </tr> <tr> <td>VEAUX</td> <td>120 kg</td> <td>66</td> <td>7,7 T</td> <td>112</td> <td>12 T</td> </tr> <tr> <td>PORCS</td> <td>50 kg</td> <td>368</td> <td>30 T</td> <td>370</td> <td>30 T</td> </tr> <tr> <td>OVINS</td> <td>20 kg</td> <td>325</td> <td>6 T</td> <td>235</td> <td>5 T</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td>71 T</td> <td></td> <td>99 T</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit TOTAL 5 100 TIAN</p> <p>1.5.3 : Le financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portage d'un abattoir départemental via un financement communautaire ? <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : La réponse à cette question est dans le corps du texte du commissaire enquêteur.</p> <p>Après interrogation des services de la Direction Départementale de la Protection des Populations, l'abattage rituel est une obligation légale dont les modalités sont définies aux articles R214.70 et suivants du code rural et de la pêche maritime, dont le surcoût est faible pour les abattoirs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un financement incertain et compétence des EPCI : <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : Au moment de l'enquête publique, des financements complémentaires sont encore en attente. Le plan de relance économique, dans sa version européenne, nationale puis régionale, ainsi que l'appel à projet du Ministère de l'Agriculture « France Agrimer » pour la modernisation des abattoirs de proximité ne seront connus qu'en novembre-décembre 2020.</p> <p>Les Epci qui participent aux financements du nouvel outil d'abattage sont bien informés depuis longtemps que cette participation passera par une prise de compétence spécifique « abattoir » à l'action de développement économique des intercommunalités, comme c'est le cas de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime. La convention d'entente soumise aux EPCI le précise, partagée par les services de l'Etat.</p>	ESPECES	Poids carcasses	Nombre de têtes Semestre moyenne actuelle	Tonnage actuel	Nombre de têtes Prévisionnel	Tonnage futur Prévisionnel	BOVINS	400 kg	72	27,5 T	131	52 T	VEAUX	120 kg	66	7,7 T	112	12 T	PORCS	50 kg	368	30 T	370	30 T	OVINS	20 kg	325	6 T	235	5 T	TOTAL			71 T		99 T	<p>- Un risque majeur pour les finances communautaires :</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : Aucune question n'est posée dans ce paragraphe. Le principe de libre administration des collectivités territoriales et de transparence budgétaire guidant l'action de celles-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un investissement de compétence régionale ? l'intervention de la Région pour porter ce projet a-t-elle été recherchée ? si non, pourquoi ? si oui, quelle est la réponse de la Région Bretagne ? <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : Après consultation de la région Bretagne, celle-ci précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Elle accompagne le projet depuis le début, accompagnant qui s'illustre dans deux courriers de soutien reçus des élus régionaux et par une note des services juridiques de la région Bretagne sur les abattoirs de proximité. ✓ Elle soutient financièrement le projet : aide financière qui est passée de 500 000€ à 700 000€, pour accompagner l'augmentation du tonnage de l'abattoir en 2018 ✓ Extrait de la réponse de la Région : [...] De principe, la région se positionne comme financeur et facilitateur à l'émergence des projets économiques structurants sur le territoire breton. La région ne porte pas directement de projet dans le cadre de sa compétence économique. De plus l'abattoir a une vocation départementale. C'est pourquoi la question du portage régional ne s'est jamais posée [...] <p>1.5.4 Compétence technique de la communauté de communes et surtout compétence de l'exploitant non prouvée :</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur les compétences des services communautaires pour mener ce projet, la réponse est dans le paragraphe. Lorsque le projet passera en phase marché et travaux, l'embauche d'un technicien territorial dédié au projet est prévue par la communauté de communes. ✓ Sur la compétence technique et financière de l'exploitant : Le dossier de candidature de l'entreprise CORRE dans le cadre de la DSP actuelle a été retenue au regard « des garanties professionnelles et financières du candidat, du respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L.5212-1 et suivants du Code du travail et de son aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ». <p>L'entreprise CORRE, titulaire de la DSP pour l'abattoir actuel, exerce ce métier depuis 1969. D'abord créée par le père, les deux fils sont associés depuis 1995 à la SARL Corre. Jeunes et formés à ce métier depuis toujours, la nouvelle génération des CORRE est unanimement reconnue par les acteurs du secteur comme compétente, agile et respectueuse de l'égalité devant le service public qu'ils assurent. Leur chiffre d'affaire a augmenté de 159 107€ entre 2016 et 2018. Ils sont 15 salariés internes (plus les deux vétérinaires de la DDDP).</p> <p>Leur gestion permet au SVU actuel de dégager annuellement 100 000 € à 150 000€ de bénéfice.</p> <p>Être autorisé à exploiter un abattoir ne s'improvise pas. L'entreprise est titulaire de toutes les autorisations nécessaires délivrées par les organismes agréés, avec un respect de protocoles d'hygiène et de sécurité environnementales strictes (voir pages 220-221-222 du dossier CPE).</p> <p>Cette assurance est l'objet même du dossier CPE présenté et considéré comme régulier complet par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.</p>
ESPECES	Poids carcasses	Nombre de têtes Semestre moyenne actuelle	Tonnage actuel	Nombre de têtes Prévisionnel	Tonnage futur Prévisionnel																																
BOVINS	400 kg	72	27,5 T	131	52 T																																
VEAUX	120 kg	66	7,7 T	112	12 T																																
PORCS	50 kg	368	30 T	370	30 T																																
OVINS	20 kg	325	6 T	235	5 T																																
TOTAL			71 T		99 T																																
<p>3</p>	<p>4</p>																																				

<p>ils exploitent actuellement un site sensible (bord de rivière et en zone résidentielle). Depuis 50 ans, aucune plainte n'a été formulée à leur encontre lié aux risques environnementaux.</p> <p>II : ASPECTS TECHNIQUES DU PROJET ET PROTECTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :</p> <p>1.5.5 : Accès au site vis-à-vis de l'ouverture du chemin d'accès aux « non tracteurs » et maintien de l'espace boisé à l'entrée pour la giration</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : La voirie actuelle sera renforcée mais pas élargie (coût intégré à hauteur de 80 000€ dans le budget actuel – devis réalisé par le service VRD de la communauté de communes). L'entrée pour la giration à l'entrée est bien intégrée dans le dossier de l'architecte (voir le plan de masse). La notice architecturale et paysagère montre bien l'intégration de l'accès au site via le chemin d'accès (page 97 et suivante du dossier ICPE). Le trafic hebdomadaire moyen prévu page 206 du dossier de demande d'autorisation environnementale unique est largement supportable par la voie d'accès telle que prévue. Après consultation de l'architecte Bruno Kaso au dossier, il nous est confirmé que l'espace boisé ne sera pas touché.</p> <p>Après consultation de la mairie du Faou, celle-ci nous a transmis l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 de déclassement de la voirie du domaine public de l'Etat pour être intégré au domaine public de la commune. Le plan joint à l'arrêté intègre bien l'accès au projet d'abattoir.</p> <p>1.5.6 Traitements de déchets : Effluents sur le futur méthaniseur de Châteaulin : l'actualité récente montre que la disponibilité de solution peut s'événer aléatoire. Une solution de repli a-t-elle été envisagée ?</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : En cas d'indisponibilité du méthaniseur, un épandage sera réalisé, comme cela se faisait antérieurement.</p> <p>1.5.7 Dimensionnement des bassins de rétention : <i>Au regard de l'actualité du changement climatique, question de la pertinence de la mesure « précipitations décennales » de nos jours. Ce calcul est-il suffisant si précipitation exceptionnelle et prévention des risques pour protéger le milieu sensible à proximité ?</i></p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : La période de retour considérée dans le calcul hydraulique de base est en effet décennale. Cette période est cohérente avec les préconisations de la DDTM au niveau du département du Finistère ; et, le PLU n'apporte pas de prescriptions supplémentaires liées à la gestion des eaux pluviales. Le volume de temporisation à prévoir pour une pluie décennale est de 377 m³. Il est important de noter que le bassin prévu aura un volume plus élevé de 650 m³. Ceci permettra de recueillir les eaux de pluie de fréquence plus rare comme les pluies de fréquence 50 ans (volume nécessaire de 612 m³). Aussi, dans le dossier il est indiqué l'aspect suivant : pour une pluie de fréquence centennale, le volume d'eau à gérer est de 769 m³. Ainsi la surverse se produira dans des cas exceptionnels et pour un volume de 119 m³. De plus, le rejet dans le milieu naturel a lieu en aval de la rivière du Faou. Ainsi l'eau parcourt environ 1,2 km avant de jeter dans la rade du Faou. L'impact en cas de surverse est donc faible.</p>	<p>III : QUESTIONNEMENT GENERAL :</p> <p>3.1 La part contributive de l'Etat est-elle en relation avec les surcoûts générés par ses exigences en matière de salubrité et de sécurité publique ?</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : L'abatage rituel exercé une fois par an respecte des obligations légales fixées par la code rural (voir supra page 1.5.3 page 3) sans surcoût important (source DOPP du Finistère). Comme toute activité industrielle, les obligations légales en matière de sécurité, d'hygiène et de prévention des risques sanitaires et environnementaux sont fortement encadrées par des normes nationales et européennes (dont le dossier ICPE présenté à l'enquête fait partie). Le respect de la Loi doit être assurée par tous. La constitution française ne prévoit pas de compensation au respect de la législation.</p> <p>3.2 Le plan de financement présenté est-il réaliste ? Que se passe-t-il en cas de défaillance de tout ou partie des financements attendus ?</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : A date de l'enquête, le plan de financement est celui à jour. Des évolutions sont possibles. Les parties prenantes au projet prendront leurs responsabilités et leurs décisions au vu de ses évolutions dans le cadre de leur libre administration.</p> <p>3.3 Montant actuelle de la redevance payée par l'usagers et par le délégataire ?</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Redevance du délégataire : 51€ la tonne ✓ Redevance de l'usager : Grille tarifaire <table border="1" data-bbox="885 302 1173 952"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">tarifs</th> <th rowspan="2">TVA</th> </tr> <tr> <th>Professionnels</th> <th>Particuliers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forfait d'abatage</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gros bovins</td> <td>26,08 €</td> <td>27,59 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Brouillards</td> <td>20,05 €</td> <td>21,80 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Veaux</td> <td>15,55 €</td> <td>15,98 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs</td> <td>13,19 €</td> <td>15,98 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coches</td> <td>20,06 €</td> <td>25,10 €</td> <td>5,60%</td> </tr> <tr> <td>Ovins</td> <td>8,95 €</td> <td>12,66 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Caprins</td> <td>8,95 €</td> <td>12,66 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cerfs, sangliers</td> <td>23,48 €</td> <td>24,05 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Equarés (4* 100kg)</td> <td>35,86 €</td> <td>39,08 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>3.4 Montant des redevances futures et qui porte le risque économique de l'exploitation ?</p> <p>REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : la redevance est prévue à 65€ la tonne, comme cela a été transmis au commissaire enquêteur en cours d'enquête (tableau excel de simulation du compte d'exploitation). Si le montant de cette redevance ne permet pas de couvrir l'exploitation, celle-ci sera réévaluée avec un plafond d'acceptabilité évalué à 80€ la tonne.</p>		tarifs		TVA	Professionnels	Particuliers	Forfait d'abatage				Gros bovins	26,08 €	27,59 €		Brouillards	20,05 €	21,80 €		Veaux	15,55 €	15,98 €		Porcs	13,19 €	15,98 €		Coches	20,06 €	25,10 €	5,60%	Ovins	8,95 €	12,66 €		Caprins	8,95 €	12,66 €		Cerfs, sangliers	23,48 €	24,05 €		Equarés (4* 100kg)	35,86 €	39,08 €	
	tarifs		TVA																																												
	Professionnels	Particuliers																																													
Forfait d'abatage																																															
Gros bovins	26,08 €	27,59 €																																													
Brouillards	20,05 €	21,80 €																																													
Veaux	15,55 €	15,98 €																																													
Porcs	13,19 €	15,98 €																																													
Coches	20,06 €	25,10 €	5,60%																																												
Ovins	8,95 €	12,66 €																																													
Caprins	8,95 €	12,66 €																																													
Cerfs, sangliers	23,48 €	24,05 €																																													
Equarés (4* 100kg)	35,86 €	39,08 €																																													

L'entreprise exploitante pourra également augmenter ses tarifs auprès des usagers avec respect d'un plafond d'acceptabilité par tous les usagers (respect du principe d'accessibilité au service public).

3.5 Si insuffisance de financement de l'exploitation, recours au budget général de la communauté de communes ?

REPONSE DU PORTEUR DE PROJET : Après révision des redevances, le risque d'exploitation sera supporté par le budget général de la communauté de communes selon que le risque est conjoncturel ou structurel, des solutions seront collectivement étudiées et en cas de risque insupportable, le service liquidé.

A Crozon, le 4 novembre 2020
Le Président de la communauté de communes
MICHAEL KERNEIS



III.8 - OBSERVATIONS DEPOSEES HORS DELAIS

III.8.1 - AVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE :

De : Mamylène <mamylene29@orange.fr>
Envoyé : mercredi 19 août 2020 10:19
À : Laëtitia VELLY <communication@comcom-crozon.bzh>
Objet : Re: L'actualité de la Communauté de Communes - Août 2020

Bonjour,

Cela s'appelle Presqu'île de Crozon - Aulne maritime.

Pourquoi les presqu'iliens devraient se déplacer au Faou ou à Hanvec pour l'enquête sur l'abattoir et pas l'inverse ?

Il serait judicieux de prévoir des permanences à Kerdanvez.
H. Marié - Telgruc

III.8.2 - APRES L'OUVERTURE DE L'ENQUETE :

De Jean- François Pan-Saulneret <jeff01@netcourrier.com> ☆

Sujet **Projet abattoir**

11:50

Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Bonjour

En ce qui concerne ce projet, je suis contre pour deux raisons: la consommation de viande va très vraisemblablement baisser. Pa ailleurs, la tendance est aux abattoirs itinérants, se rendant chez les éleveurs, afin d'éviter un supplément de stress aux animaux. Si ce projet voit le jour, ce sera de l'argent public dépensé en pure perte.

Cordialement.

Jean-François Pan-Saulneret

0298275470 / 0679798069

De Jean- François Pan-Saulneret <jeff01@netcourrier.com> ☆

Sujet **Re: Enquête Publique : Création d'un abattoir à LE FAOU Re: Projet abattoir** 12:03

Pour Jean Luc PIROT <abattoir.lefaou@gmail.com> ★

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse.
Dommage que l'on ait pas attendu la fin du weekend!
Il y aura peut-être dès lors d'autres formes d'action.
Cordialement.

Jean-François Pan-Saulneret

0298275470 /0679798069

De Maeve Joncour <maeve.joncour@gmail.com> ☆

Sujet **Contre le projet d'abattoir** 02/10/2020 à 23:40

Pour abattoir.lefaou@gmail.com ★

Bonjour,

Dans une période où nous devons absolument végétaliser notre alimentation, car pour rappel, l'élevage représente 15 à 20 % des gaz à effet de serre, je pense que le projet d'implantation d'un nouvel abattoir ne devrait pas voir le jour.
Nous devrions, bien au contraire, tous réduire notre consommation de viande.

Je voudrais aussi rappeler que la viande issue de l'élevage intensif représente une grande partie de la part de la viande consommée, de mémoire 80%, environ.

Et le problème est le suivant :

Chaque année, **notre pays importe plusieurs millions de tonnes de soja brésilien pour nourrir nos poulets, cochons et vaches.**

Ce soja est planté à la place de la forêt primaire, volontairement incendiée par les cultivateurs pour libérer de l'espace. **L'élevage intensif est, de loin, le premier responsable de la déforestation en Amazonie, qui bat des tristes records cet été.**

==> Pas de nouvel abattoir s'il vous plaît. Repensons notre alimentation. Et réduisons notre consommation de viande.

L'avenir de la planète en dépend.

Cordialement

Mme Joncour